

307

DT8

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

Les enjeux liés à l'exploration et l'exploitation
du gaz de schiste dans le shale d'Utica des
basses-terres du Saint-Laurent

6212-09-002

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. DENIS BERGERON, président
Mme GISEÈLE GRANDBOIS, commissaire
M. JOHN HAEMMERLI, commissaire

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE
LES ENJEUX LIÉS À L'EXPLORATION ET L'EXPLOITATION
DU GAZ DE SCHISTE DANS LA SHALE D'UTICA
DES BASSES-TERRES DU SAINT-LAURENT**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 8

Séance tenue le 4 avril 2014 à 13 h
Salle Théâtre La Scène
300, avenue de la Concorde Nord
Saint-Hyacinthe

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 4 AVRIL 2014	
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI	
MOT DU PRÉSIDENT	1
PRÉSENTATION	
L'ACCEPTABILITÉ SOCIALE	3
M. Yann Fournis	
REPRISE DE LA SÉANCE	
PÉRIODE DE QUESTIONS	
M. Richard Chartier	20
M. Jean Falaise	25
Mme Nicole Racine	28
Mme Danielle Rochette.....	32
M. Guy Drudi	35
Mme Thaïka Brassard.....	46
M. Marc Brullemans	48
Mme Jpyce Renaud	51
M. Louys-Patrice Bessette	56
M. Jacques Tétreault.....	63
M. Pierre Batelier.....	68
Mme Geneviève McKenzie-Siouï	75
Mme Angèle Patenaude.....	79
Mme Diane Andicha-Picard	82
M. Albert Geuzaine.....	84
M. Richard Chartier	93
MOT DE LA FIN	100

**SÉANCE DU 4 AVRIL 2014
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
MOT DU PRÉSIDENT**

5 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Alors, mesdames et messieurs, bonjour. Alors, la Commission va reprendre ses travaux sur le mandat qui nous a été donné par le ministre et concernant les enjeux liés à l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste dans les shales d'Utica et les basses-terres du Saint-Laurent.

10

Alors, aujourd'hui le thème qui sera abordé sera, dans le contexte des impacts sur la communauté d'accueil, une présentation sur l'acceptabilité sociale, de monsieur Yann Fournis, de la Chaire de recherche du Canada en développement régional et territorial. Et après cette présentation, comme à l'habitude, nous allons prendre une pause de quinze (15) minutes et ça sera possible pour vous de vous inscrire au registre pour les questions.

15

Alors, avant de procéder à la présentation, j'inviterais les porte-paroles des différents ministères à se présenter à nouveau ainsi que les personnes qui les accompagnent. Monsieur Lamontagne?

20

PAR M. CHARLES LAMONTAGNE :

Bonjour, je m'appelle Charles Lamontagne. Je suis le directeur par intérim du Bureau de coordination des évaluations stratégiques. Ce soir, du ministère de l'Environnement, il y a monsieur Yvon Couture qui travaille dans le même bureau que moi.

25

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci. Pour le ministère des Ressources naturelles?

30

PAR M. RENAUD PATRY :

Pour le ministère des Ressources naturelles, Renaud Patry, de la Direction du bureau des hydrocarbures. Je suis accompagné aujourd'hui de monsieur Pascal Perron, coordonnateur de la gestion des droits. Monsieur Éric Leclair et madame Sophie Bussièrès du secteur des opérations régionales.

35

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci. Pour le ministère de la Santé et Services sociaux?

40

PAR Mme LUCIE LAFLAMME :

45 Bonjour, Lucie Laflamme, conseillère en santé environnementale de la Direction de la protection de la santé publique au ministère de la Santé et des Services sociaux. Je suis accompagnée de madame Geneviève Brisson qui est experte conseillère, et chercheuse à l'Institut national de santé publique.

PAR LE PRÉSIDENT :

50 Merci, Madame. Alors, pour ce qui est du dépôt de documents ou informations complémentaires suite aux sujets qui ont été abordés par la Commission. Monsieur Lamontagne?

PAR M. CHARLES LAMONTAGNE :

55 Je voudrais indiquer que j'ai déposé la compilation des distances séparatrices des eaux de juridiction, qui m'a été demandée. Je voudrais aussi indiquer que j'ai déposé une réponse aux questions de monsieur Haemmerli en référence au débit disponible dans le corridor numéro 2. Et j'ai aussi déposé l'avis technique écrit par la Direction des politiques de l'eau qui était mentionné dans l'étude E1-1 ou E2-2, je ne sais pas lequel des deux.

60 Et j'aurais une réponse verbale à une question de monsieur Chartier, qui m'avait demandé si les redevances exigibles pour les prélèvements d'eau étaient indexées. La réponse c'est oui, elles sont indexées au coût de la vie. Alors, en 2014, l'indexation va être de zéro virgule quatre-dix-sept pour cent (0,97 %) et on n'anticipe pas faire de modifications majeures au régime d'indexation au ministère de l'Environnement.

65

PAR LE PRÉSIDENT :

70 Merci pour les précisions, Monsieur Lamontagne. Pour le ministère des Ressources naturelles?

PAR M. RENAUD PATRY :

75 Le ministère des Ressources naturelles n'a pas de document à déposer ou de complément d'information à apporter pour la présente séance. Les travaux, pour répondre à de telles demandes, se poursuivent.

PAR LE PRÉSIDENT :

80 Merci. Pour la Santé et Services sociaux?

PAR Mme LUCIE LAFLAMME :

85 Compte tenu des nombreuses questions qu'il y a eu hier sur le bruit, nous nous sommes engagés à déposer un document d'information pour éclairer la Commission sur les impacts à la santé liés au bruit; pour répondre à toutes les questions qu'il y a eu hier.

PAR LE PRÉSIDENT :

90 Alors, on peut s'attendre que vous allez procéder avec diligence et dès que ça sera disponible, ça va être déposé à la Commission?

PAR Mme LUCIE LAFLAMME :

95 Oui. Oui, merci.

PAR LE PRÉSIDENT :

100 Merci, Madame. Alors, avant de céder la parole, pour la présentation, à monsieur Fournis, je rappellerai les consignes d'usage : pas de manifestation ou de remarques désobligeantes, propos diffamatoires ou attitude méprisante dans le cadre de l'audience, de façon à pouvoir conserver un climat respectueux. Alors, je laisserai la parole à monsieur Fournis pour sa présentation.

105 **PRÉSENTATION SUR L'ACCEPTABILITÉ SOCIALE
PAR M. YANN FOURNIS**

PAR M. YANN FOURNIS :

110 Je vous remercie. Donc, tout d'abord, merci pour l'invitation. Et donc, bien, nous avons été invités, avec ma collègue Marie-Josée Fortin, donc nous travaillons depuis l'UQAR, parce que nous travaillons depuis quelques années sur l'acceptabilité sociale. Et donc, aujourd'hui, bien, je vais vous parler des travaux que nous avons réalisés dans le cadre du Comité d'évaluation environnementale stratégique, donc, à propos du gaz de schiste au Québec.

115 Peut-être, d'abord, préciser donc, pourquoi est-ce qu'on s'intéresse à ça puis dans quelle mesure nos travaux répondent à des travaux antérieurs. Donc, rappeler que l'Université du Québec à Rimouski s'est d'abord intéressée à l'acceptabilité sociale dans le cadre de l'éolien. Donc, ça, c'est particulièrement intéressant, parce que l'éolien a longtemps été considéré comme un laboratoire. Donc, d'une part, pour les énergies renouvelables, mais d'autre part pour penser à

120

l'acceptabilité sociale. Et donc, lorsque s'est présentée la question des gaz de schiste, on a naturellement pensé à cette notion et donc, on avait quelques travaux à faire valoir.

125 Donc, c'est dans ce cadre-là qu'on a rendu un rapport sur l'acceptabilité sociale de l'industrie du gaz de schiste au Québec, avec l'idée que nous devions faire une analyse des facteurs, donc une analyse intégrée des facteurs dans une perspective de développement territorial durable. Donc, avec cette double idée, c'est qu'on s'intéresse à la fois à la filière des gaz de schiste, mais aussi au territoire, donc à sa territorialisation.

130 Donc, peut-être rappeler, avant de commencer, donc je suis seul à présenter, mais c'est un véritable travail collectif avec plusieurs professeurs et donc, des coopérations assez fortes.

135 Donc, d'abord, je vais commencer par rappeler un petit peu comment est-ce qu'on peut interpréter l'acceptabilité sociale. On sait que c'est une notion qui est extrêmement chaude, extrêmement minée. On en parle beaucoup, mais on en parle peut-être plus qu'on ne sait exactement l'utiliser. On va voir un petit peu, dans nos travaux, ce qu'on a pu tirer de la littérature scientifique. Donc, ça, ça nous mènera à une redéfinition, qu'est-ce que, nous, on a essayé d'en faire dans le cadre du dossier des gaz de schiste et voir un petit vers quelle piste d'analyse ça pouvait nous orienter.

140 Et on finira donc précisément sur les travaux qui ont été développés à partir de cette grille d'analyse. En distinguant la photo, on a essayé de voir un petit peu ce que les gens pensaient lorsqu'ils parlaient d'acceptabilité, lorsqu'on leur parlait de la filière des gaz de schiste. Ensuite, on verra dans quelle mesure est-ce qu'on peut intégrer les facteurs territoriaux. On sait que dans la littérature sur l'action collective, l'impact des territoires est une option majeure sur la capacité à se mobiliser. Et on finira, donc d'une manière beaucoup plus précise, par examiner comment, dans un cas, les acteurs se sont mobilisés pour évaluer politiquement ce qu'on pouvait entendre par le gaz de schiste et son rapport au territoire.

150 Donc, peut-être rappeler que l'acceptabilité sociale tout le monde en parle parce qu'il y a une véritable pertinence, donc, d'une part, à l'examiner, mais d'autre part, à s'en saisir pour comprendre ce qui se passe au Canada et au Québec.

155 D'abord, une pertinence sociale beaucoup plus large, puisque c'est une problématique qui revient systématiquement à propos de grands dossiers qu'on retrouve dans toutes les questions d'exploitation des ressources. On peut penser au Plan Nord, aux oléoducs, au gaz de schiste, à l'éolien, et cetera, et cetera.

160 Il y a aussi une pertinence politique, parce que c'est une notion qui est de plus en plus mobilisée par les acteurs pour penser les projets et leur insertion territoriale. Donc, tout le monde a

un espoir. Beaucoup de personnes ont un avis sur l'acceptabilité, encore faut-il voir de quoi est-ce qu'on parle. Donc, l'État, les promoteurs, les citoyens mobilisent cette notion, ce qui semblerait indiquer qu'elle est importante.

165 D'autre part, il y a une pertinence scientifique puisque le grand paradoxe de l'acceptabilité sociale, c'est un paradoxe sans orthodoxie. Donc, un paradoxe, parce qu'on en parle principalement lorsqu'elle n'est pas présente – donc, c'est là qu'on va demander aux scientifiques d'aller examiner comment est-ce qu'on peut interpréter un projet en termes d'acceptabilité, mais lorsqu'il y a un problème. Or, lorsqu'on regarde un petit peu quelles sont les conditions, on se rend
170 compte qu'on a beaucoup de mal à identifier un cadre homogène. Donc, on manque d'orthodoxie, mais n'empêche que le paradoxe est présent.

Donc, ça, ça nous mène aussi aux limites. Donc, on a une force, on a une véritable pertinence, mais on a aussi des limites extrêmement fortes qui sont symétriques. D'abord, une
175 faiblesse sociale, donc, à savoir, on va parler d'acceptabilité lorsqu'elle n'est plus présente pour l'ensemble de l'exploitation des ressources naturelles. On peut penser aux différentes contestations qu'on a pu avoir sur différents dossiers.

On a aussi une faiblesse politique, puisqu'on parle tous de la même chose, en tout cas, on
180 donne l'impression de parler tous de la même chose lorsqu'on parle d'acceptabilité, mais de fait, c'est une notion qui fonctionne aux floues. Si on utilise la même notion, c'est parce qu'on ne dit pas la même chose. Donc, c'est une notion qui est censée créer le consensus, mais qui cache le dissensus et, bien souvent, la défiance. Le gaz de schiste est une belle illustration.

Et autre part, donc en dernier point, donc une faiblesse scientifique. On a un usage croissant
185 dans la littérature scientifique, mais on n'arrive pas à déterminer une définition autour de laquelle tout le monde pourrait se rassembler. Le meilleur exemple étant que certains travaillent sur l'acceptation sociale et d'autres travaillent sur l'acceptabilité.

Donc, fondamentalement, on se retrouve avec une notion dont tout le monde parle, mais on
190 n'est jamais sûr exactement de ce dont les gens veulent parler en fait. Donc, c'est une notion qui est minée, qui est un petit peu délicate à manipuler, notamment en termes scientifiques. Elle est socialement pertinente, mais lorsqu'on parle d'acceptabilité, c'est précisément lorsqu'il y a des contestations, lorsqu'il y a de la pertinence. Donc, une pertinence, mais aussi une impertinence.
195 C'est une notion qui, politiquement, s'est diffusée, mais qui devient de plus en plus confuse au fur et à mesure qu'elle se diffuse, et enfin, comme je le disais, c'est une notion paradoxale, mais qui n'a pas encore d'orthodoxie. On n'arrive pas à déterminer qu'elle peut être son contenu précis.

Donc, fondamentalement, la notion d'acceptabilité sociale donc n'est pas un concept. On n'a
200 pas la précision suffisante pour pouvoir la qualifier de « concept », mais c'est une notion qui est

faible, évolutive, floue, mais précisément, c'est ça, son intérêt, avec dans l'idée qu'on n'est jamais sûr exactement des paramètres qui sont importants. Par contre, on est absolument sûr qu'il y a des choses qui pouvaient ne pas compter auparavant, mais qui sont désormais incontournables.

205 Donc, la manière la plus vaste, la plus large pour le définir. Bien, on peut parler d'un questionnement collectif de la société québécoise à l'égard des rapports entre les grands projets et les territoires. Donc, c'est ça qui constitue le cœur de la pertinence de l'acceptabilité sociale.

210 Donc, on n'est pas obligé de prendre au sérieux la notion d'acceptabilité, par contre, c'est qu'elle recouvre doit impérativement être pris au sérieux.

215 Donc, là, je passe peut-être très, très vite, pour rappeler que la notion d'acceptabilité a une histoire, bien entendu. Historiquement, on s'est plutôt intéressé à elle lorsqu'on parlait de la mise en place de parcs éoliens, puis il y a eu une diffusion. Et on a vu, depuis le milieu des années 2000, une véritable explosion de la recherche autour de cette thématique. Donc, on assiste à une évolution extrêmement rapide dans le cadre de la littérature et cette évolution, en particulier, a permis de passer d'une perspective centrée sur la technique et les grands projets, donc dans le jargon, certains parlent d'approche sociotechnique, enfin d'approche technocentrique, pardon, et donc, à une approche de plus en plus centrée sur les acteurs sociaux avec dans l'idée que si l'acceptabilité nous parle du rapport entre un projet et un territoire, on ne peut pas se concentrer exclusivement sur le projet, comme on l'a fait lors des premiers temps de la notion.

220 Donc, là, il s'agit de dépasser un petit peu les analyses faciles en termes de syndrome NIMBY, en termes de contestation, et cetera, et cetera, pour voir ce dont nous parle la rencontre entre le projet et le territoire.

230 Donc, dans ce cadre-là, certaines notions ont évolué. D'abord, le plus évident c'est qu'on est passé de plus en plus d'une notion d'acceptation sociale – on va regarder comment les projets sont acceptés – à une notion d'acceptabilité. Est-ce que les projets sont véritablement acceptables? Donc, là, on élargit considérablement le débat, et dans ce cadre-là on se rend compte que non, l'acceptabilité, ce n'est pas simplement un état fixe, c'est aussi et d'abord un processus. Donc, c'est un processus qui est collectif. Donc, là, en particulier, on s'est rendu compte qu'on ne pouvait pas simplement négocier avec les élites, parce que ça ne fonctionne plus, ça ne fonctionne plus autant qu'auparavant, et donc, il faut envisager la communauté dans son ensemble.

235 Donc c'est, d'autre part, un processus dialogique. Donc, il faut examiner comment les différents acteurs vont se rencontrer autour de la notion de l'acceptabilité sociale, et en particulier, comment est-ce que la communauté va négocier la technique, et comment est-ce que la technique va s'adapter ou pas à la communauté.

240 D'autre part, c'est un processus ouvert. Ça, c'est assez perturbant, en particulier lorsqu'on
cherche des solutions simples à des questions complexes. Il faut savoir que l'acceptabilité naît
localement en fonction des caractéristiques de la société locale. Donc, on ne trouvera pas un
passe-partout. On ne trouvera pas une notion qui nous permettrait, une grille de lecture simple qui
245 nous expliquera comment on peut rendre des projets acceptables, parce que les contextes et les
trajectoires sont fondamentalement différenciés.

Et enfin, donc, il s'agit d'un processus complexe. Et là, on revient à l'autre élément qui
appelle une certaine perplexité. On n'est jamais sûr du facteur qui va jouer, parce que l'ensemble
des facteurs sur un territoire sont interreliés, et c'est cette complexité qui va permettre de faire
250 évoluer le dossier vers l'acceptation ou l'inacceptation. Donc, attention aux analyses qui veulent
identifier des paramètres magiques. Malheureusement, la science n'est pas aussi simple.

Donc, nous, dans ce cadre-là, à partir de ces considérations, bien, on travaille sur une piste.
Donc, est-ce que la notion d'acceptabilité sociale nous permet de revaloriser le social et la
255 complexité pour regarder comment est-ce qu'un projet et un territoire peuvent entrer dans une
interaction vertueuse?

Donc, une fois qu'on a dit ça, on n'a pas dit grand-chose. Donc, il nous faut une définition.
Donc, on a proposé, on a regardé donc des centaines de textes dans la littérature internationale,
260 une grande partie dans la littérature de langue anglaise et, bien, on s'est rendu compte que la
plupart des définitions restent centrées sur la technique, sur les projets, sur une définition qui,
finalement, présente de plus en plus de limites. Donc, dans ce cadre-là, on a proposé une
définition un petit peu différente, en essayant de combiner différentes variables qui nous paraissent
absolument fondamentales pour comprendre la complexité propre de ce que recouvre
265 l'acceptabilité.

Donc, on a parlé donc d'un processus d'évaluation politique – on reviendra sur cette
dimension politique – donc d'un projet sociotechnique qui met en interaction une pluralité d'acteurs.
Encore une fois, il n'y a pas un acteur plus important que d'autres. L'essentiel, c'est de bien voir
270 que c'est une négociation entre un ensemble d'acteurs impliqués à diverses échelles. Alors, là,
donc, se posent les grandes questions : à quel niveau est-ce qu'on définit l'intérêt général? Est-ce
qu'on le définit au niveau local ou est-ce qu'on le définit au niveau national? L'idée étant que les
jeux à sommes nulles ne sont pas pertinents, à mon sens.

Donc, ce sont ces processus d'interaction, ces négociations entre groupes, entre acteurs, qui
vont aboutir à des arrangements et des règles institutionnelles qui vont être considérés comme
pertinents sur un territoire, c'est-à-dire légitimes, c'est-à-dire normaux et soutenables, parce que
275 cohérents avec l'histoire du territoire.

280 Donc, là, on retrouve trois grandes dimensions : une dimension d'interprétation, à savoir l'acceptabilité sociale, c'est aussi un cadre qui permet de faire évoluer les orientations des acteurs. Donc, l'acceptabilité n'est pas donnée d'office à l'annonce du projet.

285 C'est aussi un ensemble de négociations politiques sur le « comment faire ». Donc, en gros, il y a des bonnes et des mauvaises manières de faire. Là, l'essentiel, c'est de voir que le projet produit des transformations sur les manières de faire et sur l'évaluation qu'on peut en faire.

290 Et enfin, ces dimensions sociales interprétatives et politiques sont liées elles-mêmes à une certaine trajectoire territoriale. Donc, non, on ne voit pas les choses de la même manière, on ne fait pas les choses de la même manière suivant des territoires radicalement différents. Voilà pourquoi on ne trouvera pas de solution simple à des problèmes complexes.

295 Donc là, je vais peut-être passer vite, mais juste pour rappeler que, fondamentalement, notre définition essaie d'insister sur le fait que : attention! Il y a différents processus, il y a différentes dimensions qui sont sensiblement différentes, et on ne peut pas donner une réponse en se situant à un ou deux niveaux. Il y a différents niveaux de complexité, donc des questions qui sont posées à des niveaux radicalement différents qui doivent être traités ensemble pour qu'on puisse parler d'une approche globale, intégrée de l'acceptabilité sociale.

300 Je passe peut-être un petit peu plus vite, parce qu'on va l'appliquer ensuite. Mais juste rappeler que le niveau microsocial c'est d'abord le niveau de la négociation entre les représentations et la technique. Donc, non, la technique n'est pas donnée une fois pour toutes; non les représentations ne sont pas données une fois pour toutes; le tout c'est de voir comment est-ce que tout ça peut se lier dans une certaine compréhension du projet, au niveau des acteurs sociaux.

305 Le niveau mésopolitique, c'est le niveau de la gouvernance. Comment est-ce qu'on peut se mettre d'accord sur les manières de faire qui soient convenables, qui soient légitimes, qui ne participent à décrédibiliser les pouvoirs locaux et nationaux ou les industriels ou la communauté locale. Donc, il y a des manières de faire; là, on est dans le comment faire.

310 Enfin, il y a le niveau « pourquoi? » Donc, les grandes questions fondamentales à propos, pourquoi est-ce qu'on fait ce projet-là. Et on va voir que c'est cette dimension-là qui est de plus en plus mise en avant.

315 L'essentiel, dans cette grille, c'est de bien voir que ce n'est pas en donnant des réponses techniques à des enjeux socioéconomiques qu'on va résoudre les enjeux. On va voir en particulier que ces trois ordres de questions sont posés simultanément et appellent probablement des réponses intégrées, mais différenciées.

320 Donc, il y a trois niveaux d'analyse à comprendre en tant que tels, et là où ça devient
vraiment intéressant c'est qu'on peut essayer de voir si tous ces niveaux sont effectivement
intégrés dans les débats, dans l'évaluation, pour voir ce que ça nous donne. Donc, globalement,
on peut estimer qu'un projet devient inacceptable lorsqu'il n'y a pas de consensus au niveau
325 microsocial, au niveau mésopolitique, au niveau de la gouvernance, et au niveau
macroéconomique, et donc, ça finirait par fracturer le territoire. Le cercle vertueux de l'acceptabilité
sociale serait finalement un consensus à ces différents qui aboutit à renforcer, finalement, la
capacité d'intégration, donc la bonne santé de la communauté.

330 Donc, cela dit, donc c'est une grille d'analyse qui peut être utilisée différemment. Donc, dans
ce cadre-là, donc si on l'envisage plutôt par le haut, ça pose en particulier la question : quelle peut-
être la place de l'État? Si on la pose plutôt par le bas, c'est aussi la question de la place des
communautés. Donc, non, on ne peut pas envisager un projet sans envisager ce qu'il fait à la
communauté. C'est bien pour ça que la notion de l'acceptabilité est devenue absolument
335 incontournable actuellement. Et, finalement, en question transversale, l'essentiel c'est peut-être de
considérer – donc ça, on y tient à l'UQAR – que l'intérêt général n'est pas fixé une fois pour toutes
à un niveau.

340 Donc, ça, il y a eu certaines époques où effectivement il y avait un niveau de l'État qui
pouvait revendiquer le monopole de l'intérêt général, malheureusement, ce n'est plus aussi simple,
et donc, là, en particulier, il faut bien voir l'intérêt général pour un territoire doit se négocier à
différents niveaux et se négocier à différents niveaux, comme on va le voir sur différents types de
conflits.

345 Donc, c'est à partir de cette grille-là qu'on s'est intéressé au gaz de schiste. Donc, avec pour
mandat, de faire une analyse intégrée, donc de la filière, dans une perspective de développement
territorial. Donc, là, fondamentalement, je le répète parce que c'est l'un des clous sur lequel j'aime
bien taper, c'est qu'on s'intéresse effectivement à des projets techniques liés à une stratégie
politique, donc désirant développer une nouvelle filière économique, très bien. Par contre, nous, ce
350 qui nous a intéressés et ce qui nous a été demandé, ça a été de valoriser la territorialisation de ces
questions-là. Donc, on s'intéresse autant à la communauté qu'au projet, puisque la rencontre entre
une communauté et un projet doit prendre au sérieux les deux termes de la problématique.

355 Donc, en particulier, prendre au sérieux les communautés territoriales, ça oblige à prendre
en compte la diversité des dynamiques – on l'a vu hier un petit peu, lors des questions sociales.
Prendre en compte une communauté, c'est extrêmement complexe. Donc, la communauté est
quelque chose de complexe, encore une fois, donc il n'y a pas de solution simple à des enjeux
complexes. Donc, la complexité, ça veut dire qu'il n'y aura pas de solution magique.

360 D'autre part, on n'est pas simplement obligé de considérer que d'un côté il y a le projet et de
l'autre côté, il y a la communauté qui constituerait un obstacle social à la technique. Il s'agit de voir
que ce que les acteurs vont apporter dans l'adhésion ou la contestation est une contribution à la
construction du projet. Donc, fondamentalement, il faut arriver à dépasser cette image qu'on a un
petit tous en tête, parce que c'est comme ça que ça apparaît dans l'espace public, entre les pour et
les contres. Donc, une forme de dichotomie. On va voir qu'en particulier, une grande partie des
365 acteurs se situe, comme disaient certains comiques, ni pour ni contre, bien au contraire! Donc, à
savoir, bien oui, on est à la fois pour, on est à la fois contre, et fondamentalement, c'est le grand
intérêt des processus qu'on va mettre en évidence après. Fondamentalement, le jeu n'est pas de
donner, les acteurs changent; voilà, les acteurs changent collectivement. Donc, attention à la
complexité.

370
Donc, dans ce cadre-là, bien entendu, donc on parle des gaz de schiste. Donc, là, peut-être
une carte qui rappelle que oui, effectivement, donc les permis ont mis en valeur le fait que le
territoire était quelque chose qui intéressait énormément les entreprises. Donc, là, je ne reviens
pas sur le régime juridique, mais c'est juste pour rappeler que ne pas prendre en compte le
375 territoire comme un facteur fondamental de base autour de la problématique des gaz de schiste,
c'est passé à côté du fait qu'on ne peut absolument pas exploiter les gaz de schiste et la plupart
des ressources naturelles sans prendre en compte le territoire. Donc, ça n'est tout simplement pas
réaliste.

380
Donc, dans ce cadre-là, on se pose la question : comment est-ce qu'on pouvait évaluer ce
dossier extrêmement chaud, extrêmement délicat? Donc, on a privilégié une démarche de
recherche, assez modeste, mais dont les fruits pouvaient être assez larges. Donc, la modestie.
Donc, l'enquête se situe dans le prolongement du BAPE 2010 qui nous a permis d'avoir, quand
même, un certain portrait de la filière, et on a essayé de reprendre un petit peu certains éléments.
385 Donc, là, en particulier, ça nous a permis de dresser la photo. Que pensent les acteurs à cette
date-là? Donc, encore une fois, là, il faut être très prudent. L'étude nous permet simplement de voir
quel était l'état d'interprétation, de représentation que les acteurs portaient en 2010, au moment de
la mise en place du premier BAPE. Par contre, ça nous permet de voir un petit peu comment,
quelles sont les préoccupations portées par ceux qui vont s'exprimer au sein du forum du BAPE.

390
D'autre part, on peut aussi aller voir dans quelle mesure la mobilisation a des cadres
territoriaux. Donc, les fameux patterns. Donc, dans quelle mesure est-ce que les territoires influent
sur la capacité d'action des acteurs. Puis là, on va voir, donc, cette perspective est un petit peu
plus profonde. Donc, là on parle de radiographie, bien, permet d'infirmier un certain nombre
395 d'hypothèses qu'on a un petit peu tous en vue dans l'espace public et nous rappellera que, oui,
décidément, le rapport entre le territoire et l'action collective est quelque chose d'extrêmement
complexe.

400 Et en particulier, donc, moi, il me semble que c'est la partie qui parlera peut-être le plus. Une
fois qu'on a dit qu'il y a des représentations – on est plutôt au niveau micro –, qu'il y a des
territoires – on est plutôt au niveau macro –, qu'est-ce qui se passe entre les deux? Et c'est ça que
la troisième étape, donc le film, nous permet de voir. Donc, en faisant un travail de terrain assez
approfondi pour voir un petit peu comment les acteurs ont évolué dans leur perception, dans leur
405 compréhension, dans leur gestion aussi de toutes les interactions liées au grand projet, bien là, ça
nous permet de voir comment les acteurs, concrètement, font le lien entre l'interprétation qu'ils font
de la situation, et la trajectoire du territoire. Donc, là, c'est une analyse qualitative.

410 Donc, peut-être, en commençant rapidement par la photo que nous permettait le forum du
BAPE sur les perceptions des acteurs. Donc, là, la question c'est : quelle est la signification qu'a le
gaz de schiste pour les acteurs? Donc, là, on a donc tous les enjeux traditionnels. Donc, est-ce que
c'est une menace par rapport à la communauté qui pousserait à une certaine mobilisation?

415 Donc, là, on parle des préoccupations sociales en pariant sur le fait que les acteurs ont une
rationalité contextualisée. Donc, on ne peut pas envisager la rationalité des acteurs à partir de
grands, grands schémas qui n'auraient pas d'origine territoriale. Donc, là, je passerai très vite, mais
juste pour rappeler que donc, les citoyens et les acteurs du monde associatif ont été extrêmement
présents, mais il y avait aussi d'autres types d'acteurs et ça va être de croiser ces différentes
informations, qui va nous permettre d'avoir une image globale.

420 Donc, là, une deuxième précision peut-être avant de plonger? On va beaucoup parler des
processus de régulation, de la gouvernance, du politique. On va beaucoup parler d'environnement,
on va beaucoup parler d'économie, mais rappelons-nous que, attention, pour les acteurs tels qu'ils
se sont exprimés dans ce forum-là, les enjeux sont beaucoup plus larges et sont bien, bien plus
nombreux qu'on ne pourrait le croire.

425 Donc, là, où ça devient, par contre, particulièrement intéressant, c'est de voir un petit peu
quelles sont les thématiques dominantes dans les mémoires. Donc, là, il faut juste savoir que
finalement, la question qui revient systématiquement c'est la question de la gouvernance. Ensuite,
il y a la question du modèle de développement et la question de la mise en œuvre technique.
430 Donc, là, si on se rappelle les trois niveaux, ça nous montre que, attention, ces trois niveaux-là
sont questionnés simultanément, mais pas dans les mêmes termes. Il faut, à la fois, donc les
distinguer et arriver ensuite à les penser ensemble.

435 Donc, là où ça devient particulièrement stimulant, c'est de constater que les acteurs ne
mettent pas l'inflexion sur les mêmes thématiques. Là, en particulier, le plus évident, c'est de
constater que pour l'ensemble des acteurs économiques, la principale problématique est une
problématique technique. Donc, il faut améliorer la mise en œuvre technique des projets.

440 Pour les acteurs du monde associatif, par contre, c'est beaucoup plus partagé. Il y a effectivement des enjeux techniques, mais il y a aussi des enjeux beaucoup plus larges. Donc, la question étant ici : quel développement est-ce qu'on veut? Donc, que signifie exactement le gaz de schiste pour les choix collectifs? Et, enfin, il y a la question de la gouvernance : à propos, est-ce qu'on arriverait à faire un lien entre la technique et le modèle de développement? Est-ce qu'on arriverait à penser à un projet politique qui nous dirait comment est-ce qu'on veut dessiner notre avenir.

445
450 Donc, un dernier point, peut-être, sur les acteurs institutionnels qui révèlent un certain désarroi des institutions à cette époque-là, à savoir, en gros, ils se demandent : comment est-ce qu'on peut faire? Parce qu'ils se retrouvent en première ligne et donc, là, ce qui domine nettement chez eux, c'est la question de la gouvernance et des instruments pour réguler la dynamique autour des projets et de leur contestation.

455 Donc, encore une fois, là, je le répète, en passant peut-être un petit peu vite : donc, il y a trois niveaux et il ne faut pas croire qu'on répondra aux trois niveaux, on ne répondra qu'à un seul niveau. Donc, pour être encore plus explicite, le modèle de développement exige des questions autour des grands choix collectifs, des réponses autour des grands choix collectifs auxquelles la mise en œuvre technique ne répondra jamais, et inversement. Voilà pourquoi il faut à la fois répondre à ces trois niveaux, les distinguer et arriver à les concevoir ensemble, ensuite.

460 Donc, deuxième partie de cette enquête, ça a été la radiographie spatiale. Donc, là, peut-être, je rappelle juste que la littérature est extrêmement troublante, puisqu'on nous explique que les comportements, les types d'action collective sont liés à des territoires particuliers. En particulier, il y a certaines hypothèses qui nous démontrent que les projets, en particulier ceux qui posent des incertitudes, fonctionnent beaucoup mieux dans des territoires en difficulté économique où il y a des déficits de capacité d'investissement politique.

465
470 Donc, là se pose la question de manière beaucoup plus large : qu'est-ce que le cas des gaz de schiste nous permet de comprendre sur la manière dont se vit la vie démocratique au sein des territoires québécois? Donc, en termes scientifiques, ça nous donne : quel lien est-ce qu'on peut faire entre la structure économique territoriale et les capacités de mobilisation?

475 Donc là, peut-être l'aspect le plus troublant puis le plus intéressant, le plus original, c'est de constater que, d'une part, on a la carte des comités de vigilance locaux, on peut constater qu'il y a une mobilisation qui est beaucoup plus large que la simple proximité – petite parenthèse, ça nous permet de montrer que la vieille thématique du syndrome NIMBY ne fonctionne pas pour les gaz de schiste au Québec, donc ce n'est pas l'égoïsme local qui permet d'expliquer la propension à l'action collective. Mais là où c'est encore plus intéressant, c'est de constater que la mobilisation,

par le biais des élus locaux, est bien, bien plus large que la seule mobilisation autour des gaz, autour des puits eux-mêmes.

480

Mais là où c'est encore plus intéressant, c'est de constater que cette capacité d'action collective n'est pas corrélée à des variables démographiques ou économiques majeures. Donc, on n'arrivera pas à démontrer que ce sont les terrains les plus peuplés, les territoires les plus peuplés ou les territoires les plus riches qui se mobilisent le plus facilement. Donc, là, ça nous montre que les variables économiques et démographiques classiques ne fonctionnent pas pour comprendre l'action collective, et ça nous démontre aussi que les capacités sociopolitiques ne sont pas liées de manière simple.

485

Donc, une fois qu'on a dit qu'on ne peut pas faire des cartes de la misère pour voir où est-ce que les projets pourraient se développer, donc il y a eu certaines recherches, historiquement, en ce sens-là, on ne peut pas non plus parier sur le fait que lorsqu'il y a moins d'habitants, il y aura moins de problèmes, donc dans le cas de cette étude-là, donc est-ce qu'il y a des variables qu'on pourrait isoler comme pertinentes pour comprendre la capacité de l'action collective? Bien, c'est assez troublant, assez intéressant, mais les territoires où on se mobilise le plus facilement sont aussi ceux où il y a une plus forte participation électorale.

490

495

Donc, fondamentalement, ce dont nous parle la contestation des gaz de schiste dans cette enquête-là, c'est de la vitalité de la vie collective territoriale. Par contre, et c'est là aussi où c'est intéressant, c'est de constater que, attention, il n'y a pas qu'une seule forme d'action collective. Donc, il faut penser en même temps la mobilisation autour de collectif, et la mobilisation par l'enrôlement d'élus locaux avec la mise en place de résolutions. Donc, fondamentalement, ce dont nous parle la mobilisation contre les gaz de schiste, c'est de la vitalité de la vie démocratique au niveau territorial.

500

D'autres parts, puis ça, c'est un point qui est assez intéressant, puisque c'était l'une des hypothèses qu'on entend un petit peu souvent : si les gens se mobilisent contre, c'est parce qu'ils ne connaissent pas. Donc, là, en fait, ce qui est assez intéressant, c'est de constater que, attention, dans les territoires en particulier où il y a eu de l'exploitation conventionnelle, on se rend compte que ce n'est pas tant que ça vrai. On n'arrive pas à déterminer que les gens sont plus favorables lorsqu'ils sont habitués à une certaine, une certaine technologie, au contraire. Il semblerait que lorsque les gens connaissent, ils ont tendance à poser des exigences particulièrement fortes.

505

510

Voilà pour la deuxième étape qui nous montre que, finalement, oui, il se passe quelque chose sur les territoires, mais ça n'est pas fondamentalement ça. Et, enfin, la dimension qui va nous permettre peut-être d'intégrer les représentations et les territoires, ça va être le film. Donc, comment est-ce que, sur un territoire restreint, on peut voir les acteurs se mobiliser autour du dossier? Donc, il ne s'agit pas d'examiner seulement les opposants, il s'agit d'examiner les

515

520 promoteurs, les opposants, les élus, certains syndicats, en particulier agricoles, pour voir comment tout ça va se lier, va transformer la perception qu'on peut avoir du grand projet et aboutir donc à un résultat qui serait l'acceptabilité ou l'acceptation ou l'inacceptation.

525 Donc, là, on est vraiment dans une méthodologie qualitative : étude de cas, entretien, analyse du discours. Puis là où c'est assez intéressant, c'est la mise en lien entre ce discours et les interactions. Il ne s'agit pas simplement de faire une analyse de perception; il s'agit de voir comment est-ce que les perceptions se transforment en fonction des scènes. Donc, les acteurs ont des relations, et c'est ces relations qui vont transformer leur perception.

530 Donc il s'agit là, en particulier, précisément, de montrer que ce n'est pas simplement des postulats qui sont posés au début et qui ne changent pas; donc non, ce n'est pas vrai. À partir de cette enquête, on peut affirmer que oui, effectivement, les acteurs changent leurs représentations autour du projet. Donc, il y a vraiment un processus de négociation extrêmement pluriel. Donc, en particulier, ça nous permet de voir comment la rationalité est contextualisée. Donc, les interactions changent les perceptions, et les représentations plus largement.

535 Donc, peut-être deux leçons préliminaires avant de se lancer dans l'analyse elle-même. Si on regarde comment est-ce que sur ce territoire s'est produite l'évaluation du grand projet, ce qui est frappant, en fait, c'est qu'il n'y pas un centre; il n'y a pas une seule scène, il y a, au contraire, une diversité de scènes. Il y a plein d'acteurs qui vont se mobiliser à des périodes différentes et essayer d'avoir, de se faire une tête, de se faire une idée, de regarder comment est-ce qu'on peut concilier ce nouveau projet avec les réalités du territoire.

540 Donc, fondamentalement, on est dans le cadre d'une évaluation plurielle. Donc, encore une fois, ça veut dire qu'il n'y a pas un porte-parole qui serait valide pour l'ensemble de la communauté. C'est qu'il y a un véritable travail de la communauté et de sa complexité sur elle-même.

545 D'autre part – donc, ça, je l'ai déjà précisé, je passe un petit peu plus vite –, ce qui est plus frappant dans les cas qu'on a examinés c'est de constater qu'au départ, les gens n'étaient plutôt pas contre, ils étaient même plutôt pour. Et c'est progressivement, le déroulement des interactions qui va les conduire à juger que non, finalement, on ne peut faire que refuser. Donc, il y a de profondes évolutions des rationalités en présence, donc qui montrent que le jeu n'était pas joué d'avance.

550 Bon, là, je passe peut-être très, très vite sur ce schéma-là, juste histoire de montrer que les sciences sociales aussi savent faire des schémas que personne ne comprend. Cela dit, ce qui est intéressant dans ce schéma-là, c'est quand même de montrer qu'il y a différents acteurs qui interviennent, mais ils n'entrent pas dans le jeu à la même période.

560 Et là, j'attirerais juste votre attention sur le schéma du bas, pour montrer qu'en particulier, au début, c'est l'industrie, donc les promoteurs, les élus locaux et certains syndicats qui vont anticiper les enjeux que posera l'acceptabilité sociale. Et c'est à la suite des tensions créées au retour de ce processus que vont émerger les comités de vigilance. Donc là, fondamentalement, ça veut dire qu'il y a pas une scène actuellement dans la communauté qui nous permet de juger de l'acceptabilité, c'est au contraire un ensemble de scènes qui entrent en interaction les unes avec les autres.

565 Donc, peut-être, je reviendrais dans l'acétate suivant, mais pour enfoncer le clou, l'entrée et les espoirs, au départ, les gens n'étaient pas contre. Donc, on va assister à une transformation, une véritable évolution et une prise de conscience qui va aboutir, à l'étape 5, à la radicalisation. Mais là, je le répète, les dés n'étaient pas lancés d'avance. Donc, en particulier, si on essaie de restituer un petit la manière dont la communauté ou les communautés vont gérer la question de l'acceptabilité, la question de la pertinence de ce grand projet sur leur territoire.

575 Au départ, l'industrie entre plutôt discrètement. Donc, on connaît leur modalité pratique, on va essayer de trouver les conditions qui nous permettront d'envisager l'exploration. Donc, là, on va d'abord solliciter les acteurs qui nous sont indispensables dans ces premières phases techniques et on va parler de l'enrichissement, on va parler de relancer le développement. Là, où c'est intéressant c'est que ce sont en particulier des territoires, ceux sur lesquels on s'est concentré, qui ont la réputation d'être assez ouverts à l'entreprise, d'avoir une vraie fibre entrepreneuriale. Donc, à ce niveau-là, ça va encore.

580 Là où ça commence à poser des problèmes, c'est lorsque la communauté va constater que : ah, tiens! Il se passe des choses. On constate qu'il y a des activités qui commencent à prendre place puis avec une grande, grande surprise, donc là : tiens! Il y a un projet qui se met en place, et on n'était pas au courant. Bien donc, posons-nous des questions.

585 Et c'est peut-être l'étape la plus intéressante d'un point de vue de représentation, c'est avec la mobilisation des réseaux et des connaissances. Alors, on ne revient pas sur la difficulté qu'on a pu avoir pour avoir des connaissances précises, certaines, entre guillemets, sur l'activité des gaz de schiste, mais c'est un gros, gros travail d'activation des réseaux pour avoir les connaissances, pour te permettre de te situer face à un projet qu'on t'annonce comme vertueux.

590 Et donc, là, bien, il y a tout un travail de nouer des liens. Et j'insiste là-dessus, puisque naturellement, l'image qu'on peut donner des mobilisations dans les médias donc n'est pas toujours extrêmement positive. Moi, ce sur quoi je voudrais insister, c'est que l'enquête démontre que les gens travaillent énormément. Il y a un vrai travail d'acquisition de connaissances pour essayer d'avoir une image globale, à une époque où personne n'est capable de donner cette image globale. Donc, là, il y a vraiment une soif de connaissances qui représente un très, très gros

600 investissement. Donc, il y a, bien entendu, les militants, mais il y a aussi l'ensemble des acteurs qui se posent, de bonne foi – en particulier les agriculteurs ont fait un gros, gros travail : comment est-ce qu'on peut insérer ce type d'activité par rapport aux différentes activités déjà présentes sur le territoire.

605 Donc, ensuite, donc cette mobilisation de connaissances va permettre d'aller dans des tribunes. Là, on retrouve encore cette idée que : attention, il n'y a pas une scène centrale qui nous permet de juger l'acceptabilité. On a donc un ensemble de scènes qui vont être mobilisées avec différents échanges. Et ça va être cette espèce de mosaïque, là, où va se cristalliser une nouvelle représentation de la pertinence de l'activité, en fonction de l'avenir du territoire et de la communauté.

610 Et c'est dans cette dernière phase que va se produire, donc, le constat que non, on n'arrive pas à avoir les réponses qu'on exige. Donc, ces réponses nous paraissent absolument indispensables, et donc, puisqu'on est face à un dilemme et on n'arrive pas avec des informations qui sont mises à notre disposition, on n'arrive pas à donner une réponse de bonne foi, bon, bien, donc, on ne peut que refuser. Et ça va être donc cette cristallisation d'un projet – et encore une fois, je le répète, le refus n'était pas donné d'avance. C'est simplement les processus d'interaction qui ont déterminé que non, on n'arrive pas à estimer que ce projet est acceptable. Donc, finalement on aboutit, dans ce projet-là, à l'inacceptation.

620 Petite parenthèse : quand même, s'il m'est permis de faire une référence à d'autres types d'activités, donc en particulier les éoliennes, ce qui est intéressant c'est que ce type de processus se produit aussi pour d'autres types d'activités. Et, fondamentalement, il y a des endroits où ça ne marche pas, des endroits où ça marche, mais globalement, le processus permet à un moment d'aboutir à une acceptation. Donc, il ne s'agit pas de dire que ça ne marche jamais. Là, ce qu'on dit juste, c'est que dans le territoire qui a été examiné, donc les acteurs de bonne foi, au départ, n'étaient pas contre et finalement, ça a été l'interaction entre différentes rationalités qui a abouti à conclure à l'inaccessibilité d'un projet et, en l'occurrence, donc l'inacceptation.

630 Donc, finalement, de quoi est-ce qu'on parle lorsqu'on parle d'inacceptabilité? Donc, là, peut-être, si on essaie de faire une synthèse de l'ensemble des préoccupations qui paraissent les plus importantes, l'ensemble des facteurs qui paraissent vraiment fondamentaux, en gros, ce qui a semblé précipiter l'évaluation politique des gaz de schiste vers l'inacceptabilité, ça a d'abord été le questionnement du rôle et de la capacité de l'État. Il y a à la fois une très forte demande de la présence de l'État, mais pas n'importe laquelle : on demande à l'état d'être présent et d'être garant de la neutralité, d'être garant d'une certaine expertise indépendante, premièrement.

635 Deuxième point, les processus décisionnels sont clairement vécus comme dysfonctionnels, parce qu'ils sont beaucoup trop refermés sur des acteurs qui sont censés être toujours les mêmes,

640 avec des mandats qui ne permettent pas de poser la question dans toute sa complexité, et en particulier, donc des mandats qui ne permettent d'avoir une expertise qui serait authentiquement indépendante de l'industrie qui, par définition, ne peut pas être neutre. Donc, une difficulté à avoir une indépendance et une véritable neutralité.

645 Troisième point, l'économie est importante. Puis là, je pense qu'il y a assez peu d'acteurs à le nier. Par contre, de là à dire que ça représente la principale préoccupation des territoires, c'est une exagération. Donc, là, il y a une véritable insatisfaction. L'économie est importante, mais l'économie ne peut pas représenter l'ensemble des enjeux communautaires.

650 La connaissance : donc là, il y un vrai, vrai enjeu puis qui recoupe certains autres éléments. Tout le monde est d'accord sur l'importance de la connaissance, puis ça, c'est une vraie conclusion, personne n'est contre la connaissance. Sauf que pas n'importe laquelle; donc, là, en l'occurrence, ce qui a beaucoup posé problème, ça a été l'éclatement de la connaissance qui a empêché de se faire une opinion globale sur un objet qui, par définition, était extrêmement complexe. Donc, l'éclatement ne permet pas d'avoir une vision globale. D'autre part, il y a des inégalités en termes de connaissance; tout le monde en est conscient, mais si on ne trouve pas de solution pour résorber ces inégalités, c'est une situation qui va se reproduire, et se pose toujours la question : est-ce qu'il y aurait la possibilité d'avoir un acteur neutre qui poserait la possibilité d'avoir une expertise dans laquelle tout le monde pourrait avoir confiance.

660 La reconnaissance des dynamiques territoriales : encore une fois, l'une des principales revendications ou l'une des principales conclusions de la manière dont ça s'est passé sur le territoire, ça a été de constater que les territoires existent avant les projets. Donc, ça, c'est une évidence. Mais que ces territoires ont des intérêts et que ces projets bousculent les territoires, bousculent les intérêts, et c'est cette difficulté à faire reconnaître toutes ces activités préexistantes face à ces nouvelles activités qui va provoquer des grandes douleurs.

665 Alors, en particulier – petite parenthèse –, ce qui est assez intéressant, on peut imaginer qu'il y a un certain nombre d'opposants irréductibles, mais cette considération est beaucoup plus large. On peut penser aux agriculteurs en particulier, qui estiment faire des économies de très long terme où l'économie n'est pas détachée de l'ensemble du milieu de vie, et là, on parle d'un enrichissement considérable, mais sur une période relativement courte. Et donc, là, se pose la question à propos : est-ce qu'on parle tous de la même économie, en fait, donc est-ce qu'on parle tous du même rapport entre économie et territoire.

675 Et enfin, donc, l'incertitude, à la fois sur la technologie, mais aussi sur le projet. Personne ne sait exactement quelle va être la taille du projet et quelles vont être les caractéristiques techniques, et cetera, et cetera.

680 Finalement, donc, c'est cette incapacité à avoir des certitudes suffisantes pour faire un choix qui aboutit au refus, finalement. Donc, à considérer que non, le projet n'est pas acceptable.

685 Bon, je passe très vite, donc pour rappeler que dans ces différents volets de l'enquête, on a vraiment essayé de démontrer que, attention, ces trois dimensions, représentations microgouvernance, donc la question de la mobilisation et de l'interaction avec les processus institutionnels et macro, les territoires, donc ces trois variables, ces trois types de processus fonctionnent simultanément et doivent être traités comme des réalités différentes qui méritent une réponse.

690 Donc, à partir de cette définition, bien, on a essayé de peupler un petit peu cette notion d'acceptabilité sociale, qui est d'autant plus délicate qu'elle a l'apparence de la simplicité. Sauf que dès qu'on commence à la traiter, on se rend compte que, attention, c'est complexe.

695 Donc, deux éléments qu'on a voulu vraiment mettre en avant dans cette recherche, ça a été de montrer que, oui, les gaz de schiste sont complexes – ça, personne n'en doute –, mais les processus d'évaluation sont eux-mêmes extrêmement complexes. Donc, pour ne pas le dire autrement : ça ne sert à rien d'avoir une définition extrêmement complexe de l'activité du projet si on a une définition simpliste de la communauté.

700 Et enfin, donc, la multiplicité des acteurs – puis ça aussi ça vaut le coût de le rappeler : effectivement, il y a les partisans qui ne changeront jamais; il y a les opposants qui ne changeront jamais, mais entre ces deux pôles, il y a énormément d'acteurs qui ne demandent qu'à prendre position s'ils sont placés dans des conditions où ils peuvent le faire de bonne foi. Donc, on est vraiment dans un processus dynamique, pluriel, et qui n'est pas donné une fois à l'avance.

705 Bon. Je passe peut-être très vite sur les trois niveaux, pour finir directement par le mot qui, à mon avis, donc devrait être retenu dans cette intervention, c'est que l'acceptabilité sociale, finalement, c'est tout ça qui donne lieu à un processus d'évaluation politique. Peut-être, pour valoriser cette dernière dimension : pourquoi politique? On a vu qu'il y a trois échelles; au niveau le plus général, le développement d'un projet, c'est insérer un projet dans une certaine trajectoire de développement. Donc, encore une fois, chaque territoire est un petit peu différent.

710 Par ailleurs, les gens ont des représentations et travaillent ces représentations collectivement sur un ensemble de scènes qui vont aboutir à avoir un certain avis sur la technique et sa pertinence. Mais entre les deux, il y a la question du politique, il y a la question de la gouvernance. Le politique, sous cet angle-là, c'est la capacité à faire des choix éclairés en fonction, 715 à la fois des représentations des acteurs et des trajectoires historiques.

Donc, là où, en particulier, notre enquête, à notre avis, présente un intérêt, c'est de montrer que l'action collective permet de construire le sens et réciproquement, mais attention, ce sens va être construit collectivement en fonction des cadres territoriaux. Voilà pourquoi.

720 Donc, c'est peut-être la conclusion à laquelle on est le plus attaché. Donc, oui, effectivement, l'acceptabilité sociale c'est la question du dialogue entre un projet et un territoire, mais il faut aussi prendre au sérieux le territoire. Merci.

725 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur Fournis. Alors, j'annonce le registre ouvert. Il est toujours possible pour vous maintenant de vous inscrire pour la période des questions. La Commission va prendre une pause, après on procédera aux questions qui portent sur le thème qui nous a été présenté. Merci.

730

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

735

740

745

750

755

**REPRISE DE LA SÉANCE
PÉRIODE DE QUESTIONS
RICHARD CHARTIER**

760 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Alors, je vous inviterais maintenant à prendre place. Alors, avant de faire l'appel pour amorcer la période des questions, je vous rappellerai les consignes d'usage, c'est-à-dire qu'on demande aux participants d'éviter les préambules à leurs questions, deux questions par intervention sont permises, et ce, sans sous-question. J'ai déjà signalé que, compte tenu qu'on a exercé une certaine souplesse jusqu'à maintenant, et considérant le nombre de participants, je serai beaucoup plus strict pour ce qui est des sous questions.

770 Alors, vous pouvez toujours vous réinscrire tant que le registre va être ouvert. Alors, après avoir posé vos deux questions, vous pouvez vous réinscrire pour, de nouveau, poser d'autres questions. Toutes les questions et réponses nous sont directement adressées. Et, enfin, je vous rappelle qu'aucune manifestation, remarque désobligeante, propos diffamatoire ou attitude méprisante ne seront tolérés dans la salle, et ce, afin d'assurer un débat serein et harmonieux.

775 Alors, j'inviterais maintenant, pour amorcer la période, monsieur Richard Chartier à venir nous poser ses questions.

PAR M. RICHARD CHARTIER :

780 Bonjour, Monsieur le président.

PAR LE PRÉSIDENT :

785 Bonjour, Monsieur Chartier.

PAR M. RICHARD CHARTIER :

790 Très belle journée, Monsieur le président. C'est un peu comme la journée de l'eau, je pense que l'acceptabilité sociale c'est majeur avec l'eau. Et puis on l'a vu dans l'acceptabilité sociale, hier, la conférence de madame Brisson que j'ai adorée, elle a touché des points. Je pense que le tissu social, les déchirements aussi, Monsieur le président, seraient importants. Et je voudrais amener aussi un autre... l'attaque à la dignité, Monsieur le président.

795

PAR LE PRÉSIDENT :

Oui. Monsieur Chartier...

800 **PAR M. RICHARD CHARTIER :**

Ça va être court, Monsieur le président.

PAR LE PRÉSIDENT :

805 S'il vous plaît.

PAR M. RICHARD CHARTIER :

810 Je veux juste bien formuler ma question, Monsieur le président.

PAR LE PRÉSIDENT :

815 S'il vous plaît.

PAR M. RICHARD CHARTIER :

820 Et, Monsieur le président, vu que la salle est deux cent cinquante (250) personnes, Monsieur le président, je vous présente ici trente-cinq mille (35 000) personnes qui sont assises en avant, qui ont signé un refus, Monsieur le président. Vu que la salle était de deux cent cinquante (250) personnes, je ne pouvais pas inviter trente-cinq mille (35 000) personnes, c'est certain. Donc, j'ai trente-cinq mille (35 000) personnes qui sont assises en avant, qui vous le disent, Monsieur le président : non au gaz de schiste.

825 Ma question est celle-ci, Monsieur le président : l'importance de la déchirure sociale. Je sais que c'est un point très, très important, l'acceptabilité sociale. Pour vous mettre en contexte de ma question, très rapidement : je demeure à Sainte-Christine, une petite municipalité de sept cent quarante et une (741) âmes, et puis j'ai quelques terrains, une terre de vingt-six (26) arpents et puis v'là quatre ans, quand j'ai su ce qui se passait, qu'en catimini, en 2006, on avait vendu nos
830 claims à dix cents (0,10 \$) l'hectare, le sous-sol, Monsieur le président – j'ai été dans les Forces armées, j'ai fait le tour du Canada, j'ai soixante-six (66) ans, Monsieur le président, j'ai été sur le transport quarante (40) ans, j'ai fait le tour du monde, et puis je vous dis, j'ai été attaqué dans ma dignité. Mon grand-père est mort en 1918 pour la démocratie et je m'attends...

835 La question, Monsieur le président, est celle-ci : est-ce qu'on peut nous assurer, aux citoyens, que cette commission va prendre très au sérieux l'acceptabilité sociale?

PAR LE PRÉSIDENT :

840 Je peux vous assurer, Monsieur Chartier, qu'on va entendre tous les points de vue qui vont être exprimés dans le cadre de l'audience, aussi bien au regard des questions qui nous sont posées dans la première partie, que lorsque les gens viendront nous déposer les mémoires dans la deuxième. Et, évidemment, vous comprendrez que pour ce qui est de l'opinion, bien, on attend évidemment, à ce que les gens viennent s'exprimer dans le cadre de la deuxième partie. Alors, 845 voilà pour votre première question.

PAR M. RICHARD CHARTIER :

850 Oui. Puis la deuxième question, Monsieur le président. On a vu hier, monsieur Carrier a amené des faits sur la question de la cimenterie, la cimentation des puits, le ciment autour des puits. Monsieur Carrier a parlé qu'il pouvait y avoir des fracturations dans le ciment, que ce n'était pas coulé dans le ciment, comme on dit en bon québécois, tandis que madame Leclerc avait déclaré que : non, non, le ciment c'est très bon, c'est solide.

855 Ma question est celle-ci : de quelle partie on peut se baser pour avoir une bonne réponse? Est-ce que c'est sécuritaire, ce n'est pas sécuritaire? L'étude, est-ce qu'elle est basée sur encore des logistiques, des logiciels qui viennent de l'industrie, Monsieur le président, qui ne sont pas des études indépendantes, Monsieur le président? C'est ma question.

860 **PAR LE PRÉSIDENT :**

865 Alors, on demanderait peut-être au ministère des Ressources naturelles. Est-ce que madame Leclerc est présente? Peut-être nous rappeler ou mettre en contexte, parce qu'il y a eu vraiment plusieurs représentations à l'effet qu'il y a des problèmes de cimentation des puits, ça génère certaines fuites. Alors, est-ce qu'on pourrait mettre en perspective cette problématique de fuites en fonction de la cimentation des puits? Monsieur Patry du ministère des Ressources naturelles.

PAR M. RENAUD PATRY :

870 Oui. C'est, à vrai dire, l'aspect cimentation d'un puits c'est important. C'est important, oui, justement pour tout ce qui est protection contre des fuites éventuelles. Si vous pouvez me permettre, je reviendrais à : qu'est-ce qui fait une bonne construction de puits pour, dans le fond, dans un but d'éviter, justement, de telles fuites?

875 Ce qui est important c'est de toujours revenir au début, de dire : est-ce que l'on connaît le sous-sol? Parce que dans le fond, qu'est-ce qui fait qu'on a un bon forage, que la fracturation a des bonnes chances d'être réussie sans causer de dommages, c'est d'avoir construit un puits qui est adéquat. Le puis adéquat dépend, un, de la qualité du forage.

880 Donc, je pense que monsieur Lamontagne en a parlé un peu, c'est, dans le fond, la vitesse du train de tiges, le poids qui est appliqué pour justement adapter ça en fonction des différentes couches géologiques, pour être capable de faire un forage le plus uniforme possible, si on veut, de ne pas avoir de cavités, de ne pas avoir de déblais; un bon nettoyage après le forage; de mettre des tubages qui sont bien centrés dans le puits, puis qui sont de nature technique, qui respectent les normes puis tout ça; de les poser aux bons endroits, aussi; qu'un coffrage soit installé dans le tubage précédent, au bon endroit; après ça, que le ciment soit de la bonne consistance. L'utilisation des boues, aussi, est critique pour tout ce qui est maintien de la pression du puits, pour ne pas fracturer, mais être capable de garder la formation le plus intact possible.

885
890 Ça fait que si on revient à la base, toutes ces étapes-là, plus on connaît la formation, plus on connaît le sous-sol, plus c'est facile de construire un bon puits. Puis la fracturation, bien, c'est de construire en utilisant les tubages puis un bon ciment de qualité; en laissant sécher aussi le temps adéquat, ça permet de créer un puits qui peut résister à une certaine pression, puis il faut avoir une bonne idée de la fracture qui va être nécessaire pour la fracturation, c'est ça, pour
895 construire le puits en fonction de la pression prévue pour la fracturation.

Ça fait que c'est un peu ça un résumé d'une bonne construction de puits.

PAR LE PRÉSIDENT :

900 Alors, peut-être pour préciser, vous avez quand même fait certaines inspections. On en a discuté en longueur dans plusieurs séances antérieures. Sur la base des vingt-huit (28) ou vingt-neuf (29) puits qui ont été fracturés jusqu'à maintenant, au Québec, et sur la base des connaissances que vous avez acquises pour ce qui est des inspections, sur vingt-huit (28) puits,
905 c'est quoi les problèmes de fuites qu'on a rencontrés? Est-ce que vous êtes à même de pouvoir nous donner une proportion sur vingt-huit (28) puits où on peut avoir rencontré ce genre de problème là?

PAR M. PASCAL PERRON :

910 Juste pour un petit peu revenir en arrière, pour peut-être un peu préciser la question de monsieur Chartier, Monsieur le commissaire. J'ai eu une discussion aussi, après, avec Isabelle, je pense qu'elle s'était mal exprimée. C'est que ce qu'elle a parlé, c'était vraiment le ciment comme tel, et non pas la technique. Elle, elle a parlé juste du ciment, la poudre qu'on prend pour... donc, il

915 y a cette nuance-là à apporter, mais effectivement, ce que mon collègue Renaud a dit, toutes les
étapes critiques sont importantes à être faites de façon systématique et chronologique. D'ailleurs,
dans le règlement qui est en application actuellement, il y a toutes ces étapes-là qui sont bien
décrites, qui sont bien structurées puis qui font en sorte que si les règles de l'art sont respectées,
bon, l'intégrité de la conception du puits va être respectée.

920 Ceci étant dit, pour en revenir à votre question, Monsieur le commissaire, effectivement, il y
a eu – je vais rectifier aussi – il y a eu vingt-neuf (29) puits forés dans le gaz de schiste, il y en a
eu dix-huit (18) fracturés et non vingt-neuf (29), c'est juste pour être sûr que tout le monde se
comprend bien. La proportion, je ne pourrais pas vous la dire exactement, mais ça ne serait pas
925 un gros travail que de la compiler.

Par contre, effectivement, les émanations qu'on a, c'est des émanations qui sont... c'est des
casing vent flow qu'on appelle, qui sont des émanations à l'évent du coffrage de surface. Ces
émanations-là pourraient effectivement être reliées à des problématiques de cimentation.

930 Dans les rapports d'inspection qu'on va déposer, vous aviez demandé aussi d'éclaircir un
cas en particulier. Je pense que c'était le cas de La Présentation ou peut-être le Leclercville, donc,
il y a eu des mesures de remédiation. Effectivement, il y a eu ce qu'on appelle une étape de
correction, qu'on appelle des *cement's squeeze*. Donc, ça a été des travaux correctifs visant
935 l'injection de ciment suite à des perforations pour venir corriger la mise en place de ciment lors de
la conception du puits.

Donc, oui, on pourrait conclure que si les étapes de cimentation ou la chronologie n'est pas
bien faite, dont les temps de séchage respectés, dont la mise en place de centraliseurs aux bons
940 endroits, le long des tiges – évidemment, il y a des techniques qui existent aussi pour vérifier la
qualité puis l'intégrité des travaux de cimentation, ce qu'on appelle les *cements bound log* ou, en
français, c'est des diagraphies des liens de ciment. C'est sûr que je ne suis pas un expert là-
dedans, puis je ne me prétends pas un expert, mais tu sais, les grands concepts, je les
comprends. Il y a des gens qui sont plus spécialités que moi pour faire les calculs applicatifs à ça.
945 Mais l'ensemble des paramètres que mon collègue Renaud a énoncés sont les paramètres qui
doivent être considérés pour réaliser une cimentation efficace.

Puis, pour répondre à la demande précise de la Commission, oui, on pourrait vous trouver
la proportion, probablement, des fuites qui émanent possiblement – on n'est jamais sûr –, mais
950 possiblement d'une mauvaise cimentation ou, à tout le moins, une mauvaise qualité de ciment ou
quelque chose du genre.

955 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Alors, en gros, c'est en fonction des travaux qui ont été exécutés sur les puits existants, nous dire un peu, en termes de proportion, où on a rencontré ce genre de problème de fuites là, qui est en lien avec les techniques de cimentation.

960 **PAR M. PASCAL PERRON :**

Ça pourrait être une façon de voir, oui.

965 **PAR LE PRÉSIDENT :**

S'il vous plaît.

970 **PAR M. PASCAL PERRON :**

Merci beaucoup.

PAR LE PRÉSIDENT :

975 Alors, voilà, Monsieur Chartier, pour ce qui est de vos éléments.

PAR M. RICHARD CHARTIER :

980 Merci, Monsieur le président. Juste pour ajouter qu'on a dit aussi qu'on n'avait pas de garantie qu'il y ait des équipes pour aller inspecter, Monsieur le président.

985 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Alors, merci, Monsieur Chartier. J'inviterais maintenant monsieur Jean Falaise, s'il vous plaît. Bonjour, Monsieur Falaise

JEAN FALAISE

990 **PAR M. JEAN FALAISE :**

Bonjour, Monsieur le président. Je suis un citoyen qui n'était pas au courant du tout des gaz de schiste il y a trois ans. Et puis j'ai été, malgré moi, confronté au problème. Et j'habite sur une

995 terre qui dépend aussi d'une eau potable, d'un puits artésien. J'habite aussi près d'un rang, une distance à peu près de trente (30) mètres.

1000 Et lorsque j'ai entendu le témoignage de l'ingénieur de SNC-Lavalin, qui disait qu'il fallait que je change mes fenêtres, que je mette de l'air climatisé, donc que je ne pouvais pas sortir dehors, et tout ça, je me demandais – puis je ne suis pas radical, là. Dans la catégorie que le spécialiste a parlé tantôt, je ne suis pas un radical; je suis tout simplement quelqu'un qui ne peut pas accepter quelque chose d'inacceptable. Et j'aimerais savoir dans quelle catégorie, ou comment qu'il va s'y prendre pour me convaincre d'accepter l'inacceptable. C'est ça.

1005 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Alors, il faut comprendre que vous réferez à une présentation pour ce qui est des inconvénients d'hier?

1010 **PAR M. JEAN FALAISE :**

C'est ça.

1015 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Alors, écoutez, malheureusement, on n'a pas les personnes qui ont fait les présentations hier, qui sont à même de pouvoir vous répondre, mais peut-être adresser ou proposer à monsieur Lamontagne de peut-être mieux préciser la présentation d'hier, puis dans quel contexte les mesures de mitigation ont été proposées. Monsieur Lamontagne?

1020 **PAR M. CHARLES LAMONTAGNE :**

1025 L'ingénieur de SNC-Lavalin parlait de mesures de mitigation potentielles. Il parlait de mesures de mitigation potentielles pour compenser les inconvénients dus à la circulation routière. Je pense qu'il n'a jamais dit que c'était les citoyens qui devaient faire ça, mais plutôt les compagnies qui offraient ce service-là aux citoyens. Il y a d'autres mesures de mitigation potentielles pour compenser ce genre de chose là. Les municipalités ont la responsabilité des petites routes et peuvent recirculer le trafic pour que ça génère le moins d'inconvénients possible pour les citoyens.

1030 Les gazières peuvent refaire les routes. Ils peuvent paver les routes. C'est des choses qu'ils font au Dakota du Nord où il y a eu une grosse étude sur les coûts inhérents à l'industrie, et l'industrie paye pour refaire des routes, pour goudronner certaines routes où il y a beaucoup de passages.

1035 Alors, je pense que c'était juste une illustration de ce qui pouvait se faire si l'industrie était consciente et voulait diminuer les désavantages ou les inconvénients à la population.

PAR LE PRÉSIDENT :

1040 Alors, merci. Monsieur Falaise?

PAR M. JEAN FALAISE :

1045 Non, mais l'autre sens de ma question c'était : parce que là, on a étudié, c'est-à-dire il y a eu une étude sur l'acceptabilité sociale...

PAR LE PRÉSIDENT :

1050 L'acceptabilité sociale, dont les éléments d'acceptabilité sociale en fonction des mesures de mitigation qui ont été proposées, est-ce que ça a déjà été proposé ou dans quelle mesure ça peut être acceptable comme mesures, c'est ça que vous voulez savoir?

PAR M. JEAN FALAISE :

1055 C'est ça, exactement. Puis comment il va me convaincre d'accepter les gaz de schiste.

PAR LE PRÉSIDENT :

1060 On va demander à monsieur Fournis.

PAR M. YANN FOURNIS :

1065 Bien, peut-être, moi, je reviendrais surtout sur la... bien, cette idée de niveaux, en fait, qu'il y a des questions qui se posent à différents niveaux, puis que les problèmes techniques doivent être résolus techniquement, mais que les problèmes techniques ne donnent pas des réponses sur comment est-ce qu'on peut décider, puis les problèmes décisionnels ne donnent pas de réponse à la pertinence des gaz de schiste sur un territoire. Voilà.

1070 Donc, c'est juste l'idée que l'acceptabilité recouvre différents processus et puis qu'il faut juste trouver le bon niveau pour offrir les réponses pertinentes aux problèmes qui se posent. Maintenant, c'est absolument clair que donc, en gros, il me semble que poser des questions de gouvernance, poser les questions, donc poser l'acceptabilité exclusivement comme la question de la filière dans les terres du Québec, la question de comment décider lorsqu'il y a des problèmes

1075 techniques qui n'ont pas été résolus, là, je suis assez d'accord sur le fait que, non, ça n'est pas des bonnes réponses sur l'enjeu technique en l'occurrence.

PAR LE PRÉSIDENT :

1080 Alors, évidemment, on a beaucoup parlé d'acceptabilité sociale, mais peut-être, je veux dire, en fonction de la préoccupation de monsieur Falaise, préciser c'est quoi, la non-acceptabilité pour ce qui est de ce genre de mesures là qui pourraient éventuellement être proposées par l'industrie?

PAR M. YANN FOURNIS :

1085 Bien, peut-être si je reviens sur cette idée d'une... fondamentalement, il y a la question de l'incertitude technique, et puis là, l'incertitude technique, effectivement, c'est un registre dans lequel l'industrie s'investit énormément. Mais j'insisterais beaucoup sur le fait que les solutions techniques dépendent de la manière dont elles sont mises en œuvre localement. Donc, il y a
1090 vraiment une interaction entre la technique et le social.

Donc, moi, ce que je dirais, a priori, c'est que bon, l'acceptabilité renvoie simplement au processus de négociation entre la technique et le social. Donc, c'est absolument clair qu'on
1095 demande, la plupart du temps, à ce que le social s'adapte à la technique; par contre, c'est absolument clair que l'inverse doit être vrai aussi. Voilà.

PAR LE PRÉSIDENT :

1100 Merci. Alors, je vous remercie, Monsieur Falaise.

NICOLE RACINE

1105 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Alors, à Bécancour, j'inviterais maintenant madame Nicole Racine, s'il vous plaît, à venir présenter ses questions à la Commission.

1110 **PAR Mme NICOLE RACINE :**

Bonjour, Monsieur le président, Madame, Monsieur.

PAR LE PRÉSIDENT :

1115

Bonjour, Madame Racine. La parole est à vous.

PAR Mme NICOLE RACINE :

1120

Merci. J'ai cru comprendre hier que ce qu'on appelle l'effet boomtown était bien documenté. Maintenant, je prends pour exemple la ville de Sept-Îles qui fait souvent la manchette à cause de problèmes tels que l'augmentation de loyer exponentielle, tels que les jeunes qui abandonnent l'école, attirés par de trop bons salaires ou des emplois impossibles à combler, parce que le salaire n'est pas compétitif.

1125

Alors, ma question est : est-ce que le cas de Sept-Îles, entre autres, prouverait l'incapacité à éviter ces problèmes pratico-pratiques et démontrerait que les connaissances théoriques sont impossibles à mettre en pratique avant, pendant et après le boomtown?

1130

PAR LE PRÉSIDENT :

Alors, la question s'adresse clairement à madame Brisson qui a fait la présentation hier. Puis peut-être, en fonction de l'exemple qui est donné par madame Racine, peut-être faire un lien avec la présentation que vous nous avez faite hier, Madame? La parole est à vous.

1135

PAR Mme GENEVIÈVE BRISSON :

1140

Alors, merci beaucoup. Ça tombe bien, parce que je connais bien le contexte de la ville de Sept-Îles. Ce que je vous dirais, c'est que le contexte de cet exemple-là, tout comme d'autres exemples d'études de l'effet boomtown, n'illustre pas que la théorie ne peut pas être mise en pratique; elle illustre plutôt que, justement, ça prend vraiment des mesures de planification, des mesures de prévention qui sont mises de l'avant de façon sérieuse, de façon... de longue haleine et qui ne se font pas sur le coin d'une table à toute vitesse, à toute vapeur, lorsque l'industrie ou les activités sont déjà en train de s'implanter.

1145

Donc, dans le cas de Sept-Îles, les différents effets boomtown, parce que c'est une ville qui vit des effets boomtown depuis les années 50, ces différents effets boomtown là ont été pris – je vous dirais, il y a un manque de planification qui était évident dans les différents cycles qui ont eu lieu et qui, maintenant, j'espère, seront pris différemment.

1150

Ce qu'il faut voir aussi, c'est que – comment je vous dirais? – la planification ne peut pas se faire – un peu pour faire du pouce sur ce que Yann Fournis soulevait – la planification ne peut pas se faire lorsqu'on a un cadre de développement purement économique; et lorsqu'on conçoit le

1155 projet comme purement dans une optique de développement économique, souvent ça va mettre des œillères pour considérer le phénomène comme un phénomène social qui touche toutes les sphères de la société. Et donc, pour avoir une vision planificatrice, une vision de prévention, en santé – c'est vraiment une prévention de la santé sociale –, qui est complète et qui prend en considération toute la complexité du social.

1160 Donc, encore une fois, ce que je peux espérer, c'est que justement, avec les différentes illustrations et les différents cas qui sont étudiés maintenant, et les cas aussi où, justement, il y a des situations de succès – je pense que l'étude des HEC, les six cas de figure qui sont déposés dans le cadre de l'Évaluation environnementale stratégique montrent quand même des cas où il y a eu une planification plus intéressante et où les communautés ont moins souffert de l'effet boomtown, bien, j'espère que ces cas-là vont être des cas de figure et qui vont permettre
1165 justement des adaptations de plus longue haleine, encore une fois, avec plus de spécialistes qui regardent toutes les facettes du social et qui, justement, en évaluent la portée avant le début des projets.

1170 **PAR Mme NICOLE RACINE :**

Merci, Madame Brisson. Je constate que vous espérez, mais vous n'avez pas de pouvoir pour décider.

1175 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Oui. Vous vous adressez à la Commission, Madame Racine, s'il vous plaît.

1180 **PAR Mme NICOLE RACINE :**

Oui, excusez-moi.

1185 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Alors, peut-être avant que vous ne soumettiez votre deuxième question, peut-être que monsieur Fournis pourrait faire un rappel de sa présentation en regard de l'acceptabilité sociale. Les différentes étapes qu'une communauté franchit, dans sa réflexion, quant à la mobilisation citoyenne, quant à l'acceptabilité ou non d'un projet, vous nous parliez de l'enthousiasme, l'incertitude, la panique, l'adaptation, alors, peut-être revenir sur ces thèmes-là, de façon à bien
1190 comprendre en termes d'approche sociale puis de mobilisation citoyenne, dans quelle mesure on peut en arriver, oui ou non, à accepter un projet dans son milieu.

PAR M. YANN FOURNIS :

1195

Merci. Peut-être une précision : ce n'est pas un schéma qui marcherait en tout temps, en tous lieux, par contre, effectivement, donc, là, nous, ce qu'on prétend avoir démontré, avec beaucoup de modestie, c'est juste la manière dont ça s'est passé dans ce cas-là.

1200

Alors, maintenant, effectivement, Geneviève Brisson en parlait beaucoup mieux que moi, effectivement, il y a un petit côté... il y a un petit côté similaire entre l'effet boomtown et les processus autour de l'acceptabilité telle qu'observée ici, puisqu'on a mis en évidence, notamment à propos de l'effet boomtown, que la communauté commence à se fragiliser avant l'éruption du grand projet, parce que la perspective d'avoir des bénéfiques, la répartition. Donc, ça remet un petit

1205

en jeu tous les conflits au sein de la communauté, disons que c'est un vrai défi sur le mode de fonctionnement traditionnel de la communauté.

1210

Moi, ce que je retiendrais quand même dans le cas qui nous préoccupe là, c'est que ce dont on parle, en gros, c'est un vrai processus d'inacceptation ou d'inacceptabilité. C'est que ça aurait pu se passer autrement, donc ce qui fait qu'il ne faut pas croire que le pire est toujours possible ou toujours probable. Voilà pourquoi, moi, j'aurais tendance à vraiment valoriser le fait que dans ce cas-là, pour cette technologie-là, dans le cas de cette filière-là, on a abouti à un rejet, donc à l'issue d'une radicalisation.

1215

Maintenant, j'espère que tous les effets boomtown ne vont pas dans ce cadre-là, parce que sinon, effectivement, il n'y en aura plus beaucoup, quoi. Voilà.

PAR LE PRÉSIDENT :

1220

Merci, Monsieur Fournis. Alors, Madame Racine, votre deuxième question s'il vous plaît?

PAR Mme NICOLE RACINE :

1225

J'aimerais savoir si vous avez considéré la possibilité que des failles ou des fissures créées, qui pourraient s'agrandir par la fracturation, puissent faire en sorte qu'une nappe phréatique se draine vers les profondeurs et s'assèche, soit tranquillement, soit rapidement.

PAR LE PRÉSIDENT :

1230

Oui. Pour ce qui est de la fracturation puis l'éventuel impact sur la nappe phréatique, ça a été traité assez en détail lors des séances antérieures, mais la problématique que vous posez c'est plutôt à l'inverse, c'est-à-dire une nappe phréatique qui coulerait, en quelque sorte, suite à une faille due à la fracturation. Monsieur Lamontagne?

PAR M. CHARLES LAMONTAGNE :

1235

Ça m'étonnerait énormément ce cas-là. Je vous illustre... si on fait une fracturation, on pousse une quantité de liquide en bas. Ce liquide-là induit une pression sur la roche qui peut fendre, s'il y a assez de pression; alors, ce qui génère la fente c'est le liquide qui est dedans. Advenant le cas très incertain que la fente se rende sur les mille mètres (1 000 m) ou, en tout cas, la profondeur de la fracturation jusqu'à l'aquifère, la fente est pleine d'eau. Ça fait que l'aquifère ne peut pas se vider dans la formation profonde, là. Ça ne marche pas comme ça.

1240

PAR LE PRÉSIDENT :

1245

Donc, la pression serait suffisante pour non pas que la nappe phréatique coule, mais plutôt que ça maintienne une pression qui fait que la nappe phréatique se maintiendrait, c'est ça?

PAR M. CHARLES LAMONTAGNE :

1250

La nappe phréatique ne tomberait pas dans un trou. Les fractures qui se rendraient jusqu'en haut seraient vraiment minuscules, puis on se retrouverait avec l'exemple suivant : un seau d'eau avec un tout petit trou dedans. O.K.? Alors, le liquide dans le seau d'eau serait l'aquifère, puis il y aurait des petites gouttes d'eau qui tomberaient par le petit trou qu'on a fait. Il pleut, l'aquifère va se renouveler plus vite que le petit trou qui... dans le seau.

1255

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci, Monsieur Lamontagne. Alors, voilà pour la réponse à votre deuxième question, Madame Racine, merci beaucoup.

1260

DANIELLE ROCHETTE

PAR LE PRÉSIDENT :

1265

Alors, toujours en Bécancour, j'inviterais maintenant, madame Danielle Rochette, à venir nous soumettre ses questions.

1270

PAR Mme DANIELLE ROCHETTE :

Bonjour!

PAR LE PRÉSIDENT :

1275

Bonjour, Madame Rochette. La parole est à vous.

PAR Mme DANIELLE ROCHETTE :

1280

Oui. J'ai retenu ou compris tout à l'heure, dans l'exposé sur l'acceptabilité sociale, que le manque de transparence au niveau des décideurs, par exemple, ou le sentiment d'iniquité perçu par les citoyens peut entretenir le manque... l'inacceptation. Et j'ai quelque chose, ici, que je voudrais vérifier avec vous si c'est encore vrai ce qu'il y a devant moi. J'ai un article qui date du 18 juillet 2011, qui dit : « *L'industrie échappe au nouveau Règlement sur la qualité de l'air.* » Et cet article-là dit :

1285

« *Un nouveau Règlement sur la qualité de l'air adopté le mois dernier ne s'applique pas au forage gazier. Ce Règlement s'applique aux sources de pollution fixes comme une usine, mais pas à l'imposante machinerie mobile employée dans les chantiers de forage gazier.* »

1290

Est-ce que c'est encore vrai?

PAR LE PRÉSIDENT :

1295

Alors, une question qui s'adresserait peut-être au ministère du Développement durable, Monsieur Couture?

PAR M. YVON COUTURE :

1300

Ce n'est pas parce qu'il n'y a pas une section spécialement dédiée à l'industrie gazière comme telle dans le nouveau *Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère* qu'il n'y a pas des outils à travers ce règlement-là qui permettrait de contrôler efficacement la qualité de l'air. Là, je parle évidemment des cent (100) quelques normes qu'il y a, plus les cent cinquante (150) critères de qualité de l'air, et certaines normes d'émissions qui sont orientées vers certains types de moteur puis qui s'appliquent à tous moteurs qui fonctionneraient dans n'importe quel type d'industrie où ils auraient besoin de ces moteurs-là.

1305

1310

Alors, au niveau des critères de qualité de l'air, c'est certain que maintenant, ils seraient assujettis, maintenant que le RAA est en application, toutes les normes d'air ambiant s'appliquent, tous les critères, aussi, pourraient être exigés dans le cas d'un certificat d'autorisation, qui fait en sorte que, effectivement, comme tout autre projet industriel ou comme tout nouveau autre projet industriel, on a, au ministère, les outils qu'il faut pour protéger la qualité de l'air. Ça, c'est certain.

PAR LE PRÉSIDENT :

1315

Merci, Monsieur Couture. Alors, voilà pour la réponse à votre première question, Madame Rochette.

PAR Mme DANIELLE ROCHETTE :

1320

Oui. Et ma deuxième c'est, est-ce que ça veut dire que les normes sont appliquées à la pièce à chaque certificat d'autorisation?

PAR LE PRÉSIDENT :

1325

Monsieur Couture, Monsieur Lamontagne?

PAR M. YVON COUTURE :

1330

Oui, effectivement, lorsqu'il y a certificat d'autorisation, on regarde le projet spécifique. Donc, mettons, une gazière veut forer, fracturer à un endroit en particulier, c'est un cas qui est examiné spécifiquement, là.

PAR LE PRÉSIDENT :

1335

Donc, puis vous auriez la possibilité de pouvoir imposer des normes spécifiques en fonction du projet qui vous est présenté?

PAR M. YVON COUTURE :

1340

Tout à fait.

PAR LE PRÉSIDENT :

1345

Merci, Monsieur Couture. Alors, voilà, Madame Rochette, pour les réponses à vos deux questions.

PAR Mme DANIELLE ROCHETTE :

1350

Merci.

GUY DRUDI

1355

PAR LE PRÉSIDENT :

Alors, j'inviterais maintenant, à Saint-Hyacinthe, ici, monsieur Guy Drudi, s'il vous plaît, à venir s'avancer pour poser ses questions à la commission.

1360

PAR M. GUY DRUDI :

Bonjour, Monsieur le président.

1365

PAR LE PRÉSIDENT :

Monsieur Drudi, bonjour!

1370

PAR M. GUY DRUDI :

Voici. Moi, j'ai lu vingt-cinq (25) des soixante-quinze (75) études et deux autres personnes en ont fait autant, comme ça, donc, j'ai une information assez précise – j'ai bien aimé votre étude que vous aviez faite au niveau de l'acceptabilité sociale. La question, maintenant – c'est un modèle plutôt théorique –, juste mentionner rapidement que l'acceptabilité sociale est depuis le début liée à toute la question de gestion du risque. Et, hier, je sais que vous en avez parlé abondamment au niveau de la gestion du risque, mais parmi une des mesures qui ont été suggérées puis qui semblent vouloir augmenter l'acceptabilité sociale, c'est le comité de concertation qui peut y avoir avec les citoyens pour, finalement, apprécier chacun des projets.

1375

1380

Et parmi les comités de concertation, ce qui est mentionné dans l'étude – je ne pourrai pas vous nommer laquelle, S3.4 ou... – donc, c'est qu'il doit apprécier correctement les risques de l'entreprise située sur son territoire, planifier les mesures de prévention, de préparation des sinistres et en procédant par la caractérisation du milieu, et il prend en compte l'information transmise par l'entreprise, et déterminer les impacts pour délimiter les zones de planification, et ainsi de suite.

1385

1390

Question, parce que vous vous adressez à des bénévoles, parce que vous vous adressez aux citoyens, puis un des éléments qui gèrent un peu l'acceptabilité sociale, c'est effectivement ce que vous avez appelé tantôt, Monsieur Fournis, la mobilisation sociale. Qui va défrayer le support à ce comité de concertation local pour chacun des projets?

PAR LE PRÉSIDENT :

1395

Alors, pour ce qui est de la mise en contexte pour l'outil de comité, en quelque sorte, de citoyens, qui encadrerait éventuellement l'industrie, dans quelle mesure et à quel niveau, ça interviendrait? Je pense que c'est évidemment au niveau local, mais sur la base de ce que vous évaluez, c'est quoi la portée ou encore les limites de cet outil qui permettrait éventuellement une meilleure planification de l'industrie, Monsieur Fournis?

1400

PAR M. YANN FOURNIS :

1405

Merci, Monsieur le président. Bien, c'est une bonne question, puis encore une fois, c'est assez compliqué. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'il faut un ensemble de conditions où les comités permettent une véritable interaction, un véritable dialogue, en fait. Et là où je suis assez d'accord avec la manière dont la question a été posée, c'est que dans le vrai monde, les acteurs ne sont pas à égalité.

1410

Bien, moi, en fait, je n'ai pas la réponse à la question. Par contre, on peut mettre en avant ou, enfin, reposer la question peut-être. Bon, bien là, clairement, la question c'est de savoir quel est le rôle d'un comité. Si le rôle du comité c'est de limiter la casse, donc, là, on peut voir que la question, ça va être la mise en œuvre technique, ça va être le comment faire. Bon, bien là, on connaît, il y a des comités qui sont vraiment liés à, exclusivement, cette phase de mise en œuvre. Ça a vraiment son importance. Donc, il ne s'agit pas de dire que c'est important, il s'agit juste de constater que ça ne répond qu'à une certaine forme d'enjeux, donc les enjeux techniques et leur négociation avec la population.

1415

1420

Alors, là, j'aurais deux remarques : d'une part, c'est important, puis là je pense à d'autres cas, je pense à Malartic, et cetera, et cetera, c'est important, mais encore faut-il que ça permette un véritable dialogue et qu'il y ait une mise en équivalence des expertises. Et puis là, effectivement, on ne peut pas se contenter de reproduire l'inégalité en croyant que ça va créer un nouveau dialogue authentique, et cetera, et cetera. Là-dessus, il faut être réaliste, d'une part. Donc, ce n'est pas négligeable, c'est important, mais encore faut-il savoir de quoi on parle.

1425

1430

Et, d'autre part, moi, je renverrais un petit peu la question – donc, désolé de ne pas y répondre, mais en même temps ma compétence est limitée, bien, c'est la question de l'État. C'est à savoir quelle est la forme qu'entend privilégier l'État pour générer un dialogue qui va être considéré comme vertueux. Bon, là-dessus, il ne s'agit pas de se prêter à la logique du conseil nécessairement, mais on peut juste constater qu'un État qui se contenterait de rester en arrière-plan puis de laisser jouer les rapports de force tels qu'ils existent à propos de la technique, bon, bien, on constate juste que c'est précisément ce que les acteurs dénoncent.

1435 Donc, dans toutes les consultations, dans toutes les mobilisations, on demande à ce que
l'État intervienne, intervienne effectivement pour dégager un terrain neutre. Donc, dans ce cadre-
là, effectivement, créer un véritable dialogue à égalité entre l'expertise, ça pourrait être le travail de
l'État. Par contre, là, il ne sera pas suffisant, pour l'État, de se contenter du rôle effacé de
régulateur. Puis là, moi, il me semble qu'effectivement, ça peut être une piste assez intéressante
de se donner pour mission, en tant qu'État québécois, de mettre en équivalence, pour générer un
processus qui sera considéré comme vertueux. Il me semble que c'est une manière de s'en sortir.
1440 Voilà.

PAR LE PRÉSIDENT :

1445 Alors, je crois que madame Brisson pourrait apporter – mais avant de vous céder la parole,
j'aimerais compléter avec monsieur Fournis. Vous avez fait référence, dans votre présentation, à
l'éolien, on sait qu'il y a des comités qui ont été formés, alors pourriez-vous, sans nécessairement
nous faire un parallèle, peut-être nous donner un peu, comment dire, perspective et limite, en
quelque sorte, des comités d'éoliens, sur la base de ce que, apparemment, que vous avez évalué?

1450 **PAR M. YANN FOURNIS :**

Alors, peut-être, donc encore une fois...

PAR LE PRÉSIDENT :

1455 Juste un instant. Alors, écoutez, je pense qu'on va revenir. Vous comprenez qu'on a deux
salles satellites, une à Bécancour, une à Saint-Agapit, on a un petit problème technique, puis je
pense qu'ils sont en droit aussi de bénéficier de l'information puis des questions qu'on pose ici. On
va juste prendre une pause, le temps qu'on rétablisse la communication puis on va continuer avec
1460 vous, Monsieur Fournis, sur la question concernant l'éolien. On va se retirer puis on revient quand
on nous le confirmera.

PAR M. GUY DRUDI :

1465 Puis je reviens avec ma deuxième question?

PAR LE PRÉSIDENT :

1470 Oui, oui. Puis vous reviendrez pour votre deuxième question. On s'excuse. Merci.

1475

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES
EN RAISON DE PROBLÈMES TECHNIQUES

1480

REPRISE DE LA SÉANCE
M. GUY DRUDI (suite)

PAR LE PRÉSIDENT :

1485

Alors, la Commission se retrouve devant un petit problème technique. Alors, pour bien expliquer le problème, c'est qu'on a prévu deux salles, une à Bécancour, une à Saint-Agapit pour les citoyens. Il y a un support vidéo, il y a un support audio, ce qui permet aux gens qu'on puisse les voir, qu'ils puissent voir les présentations, qu'ils puissent nous poser des questions. Vous l'avez vu tout à l'heure, on a vu des gens qui sont venus nous poser des questions, on peut les voir. Alors, compte tenu de la contrainte technique et du problème qui s'est présenté, on va être dans l'obligation de continuer strictement en audio pour les gens qui sont à Bécancour et à Saint-Agapit.

1490

1495

Alors, la Commission s'excuse du problème qui se présente. On comprend qu'en fonction des présentations ou des supports visuels ou encore lorsqu'on va venir poser des questions, on ne verra malheureusement pas les personnes. Alors, d'un autre côté, on croit qu'on peut quand même en arriver à fournir l'information aux citoyens qui sont dans ces deux salles-là.

1500

Alors, on va continuer à procéder comme on a prévu le faire, puis au fur et à mesure qu'on va avancer puis que les droits de parole vont être donnés, bien, malheureusement, on ne verra pas les gens intervenir, mais on va les entendre. Alors, je pense qu'en étant discipliné, aussi bien à Saint-Agapit qu'à Bécancour et évidemment ici, à Saint-Hyacinthe, on va pouvoir assurer le droit parole de tout le monde.

1505

Alors, je réinviterais monsieur Drudi, s'il vous plaît, qu'on complète l'information sur la question que vous nous aviez posée. Puis l'élément, le lien ou l'exemple de la démarche de comités de citoyens. On avait soulevé l'exemple de l'éolien puis des comités de citoyens, puis monsieur Fournis était invité à nous préciser, en fonction de ce qu'il a vu dans la dynamique qui s'est instaurée pour ce qui est de l'implantation éolienne, comment opère en quelque sorte ce genre de comité là.

1510

Monsieur Fournis, après ça, on ira du côté de madame Brisson. Je crois qu'il y avait un élément d'information à apporter. Monsieur Fournis.

PAR M. YANN FOURNIS :

1515 Donc, si j'ai bien compris, donc nous parlons des comités de suivi, c'est ça?

PAR LE PRÉSIDENT :

Exact.

1520

PAR M. YANN FOURNIS :

1525 Donc, de négociation entre l'entreprise et les comités de citoyens. Bien, justement, donc la question de l'éolien est vraiment, vraiment intéressante. Donc, là, on parle du modèle des gaz de schiste, donc ça conduit plutôt à considérer que c'est un modèle qui fonctionne mal. Par contre, effectivement, l'éolien, donc on a quand même une quinzaine d'années sur l'éolien, puis on a de quoi un petit peu évaluer les différentes phases et puis évaluer les rôles de ces différents organismes.

1530 Ce qui est assez frappant, c'est qu'on valorise énormément, dans les premiers temps, la question du comité de suivi, mais au niveau de la mise en œuvre technique. Donc, en gros – on l'a bien vu, d'ailleurs, y compris pour les gaz de schiste –, les entrepreneurs, les promoteurs valorisent énormément la dimension technique, parce que c'est ce qu'ils savent faire. Donc, ce qui fait que pour les éoliennes, on a beaucoup parlé de la taille, on a beaucoup parlé de la couleur, on a beaucoup parlé du bruit, on a beaucoup parlé de l'effet que ça pouvait avoir sur les chauves-souris, et cetera, et cetera.

1540 Donc, il y a un ensemble de paramètres qui ont été négociés initialement. Et donc, ça, ça peut effectivement se prêter à la création de comités de suivi. Par contre, et c'est ça qui est vraiment intéressant dans le cadre de l'éolien, depuis cinq, six ans, on s'est rendu compte que ce n'était pas suffisant. Et là, en particulier, on peut valoriser ce qui se passe en Gaspésie avec une régie intermunicipale qui est, petit à petit, montée au niveau de la gouvernance et au niveau du modèle de développement, en pariant sur le fait que précisément, l'enjeu de la territorialisation de la filière éolienne en Gaspésie était beaucoup plus large que les seuls paramètres techniques. Et en particulier, ils se sont beaucoup mobilisés autour de la question des retombées économiques en constatant que les retombées économiques étaient insuffisantes.

1545 Donc, le modèle tel que promis par les modalités d'appel d'offres ne permettait pas une répartition satisfaisante des gains et des coûts entre le promoteur et la communauté. Et donc, en fait, ils ont mis en place un regroupement d'élus qui leur a permis de candidater, lors de l'appel d'offres communautaire, et donc, en fait, on a un regroupement qui n'est pas exclusivement technique, mais qui permet d'assumer plutôt les enjeux de la gouvernance et de la participation

1550

des communautés locales dans le cadre des appels d'offres pour pouvoir répondre aux enjeux substantiels.

1555

Là, où c'est assez intéressant, c'est que, par ailleurs, on sait que la Gaspésie est une région ressource avec certaines difficultés, et là, en l'occurrence, ça rentre quand même dans cette idée d'un modèle de développement assez traditionnel où le vent est une nouvelle ressource.

1560

Là, où c'est intéressant, c'est juste de voir que la participation des communautés locales peut se produire à différents niveaux. Donc, il y a toute la question des comités de suivi, donc sur lesquels les industriels assistent énormément, mais il y a aussi toute la question des comités plutôt de regroupement pour négocier en position de force au sein de la gouvernance, où là ça peut être plutôt les élus ou les représentants communautaires, et éventuellement, il y a la question de la concertation qui concernerait plus le modèle de développement. Voilà.

1565

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci, Monsieur Fournis. Madame Brisson?

1570

PAR Mme GENEVIÈVE BRISSON :

La question de monsieur était aussi sur la question du financement des comités de suivi.

1575

PAR LE PRÉSIDENT :

Oui.

PAR Mme GENEVIÈVE BRISSON :

1580

Et ce que je voulais rappeler, c'est que dans la littérature, que ce soit la littérature sur les éoliennes, la littérature sur des exemples d'études de cas, sur le gaz de schiste, mais aussi dans des études de cas que je mène présentement, notamment à Malartic, ce qu'on voit c'est que la question du financement des comités de suivi n'est pas une question simple. Et, en fait, ce que la littérature a tendance à dire, c'est que c'est du cas par cas. Mais ce qu'il faut se rappeler, c'est que dans plusieurs cas, lorsque c'est l'industrie qui finance elle-même le comité de suivi, il y a des problèmes de crédibilité qui apparaissent et des problèmes de confiance envers le comité, mais aussi des problèmes de contrôle et de pouvoir, du rôle de l'industrie dans ce comité-là, du fait qu'il finance.

1585

1590

Et ce qu'on voit aussi dans la littérature c'est qu'il n'y a pas, justement, de solution miracle. Dans certains cas, cette situation-là de confiance, de manque de confiance, de manque de

1595

crédibilité se produit. Dans d'autres situations, c'est à un degré moindre et les gens trouvent des terrains d'entente, donc il n'y a pas de recette miracle, mais je pense qu'une piste qu'on voit dans la littérature, et que Yann Fournis soulignait tout à l'heure, c'est le rôle de l'État à ce niveau-là, pour justement assurer une certaine base de fonctionnement des comités de suivi au-delà de... en prenant aussi en considération la question du financement.

1600

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci, Madame Brisson. Avant de passer à votre deuxième question, j'interpellerai peut-être les représentants du ministère du Développement durable. On a parlé du dossier éolien, on a fait allusion au dossier Malartic, ce n'est quand même pas une génération spontanée, ce genre de comité là. Je crois qu'on en fait une exigence lorsqu'on fait l'autorisation?

1605

PAR M. CHARLES LAMONTAGNE :

1610

Bien, je pourrais vous parler des comités de suivi qui entourent, ce qu'on appelle, des dépotoirs, là, les LES. Il y a des comités de suivi qui existent là-dedans. C'est des citoyens qui sont là-dessus, des fois on peut nommer des élus. Des fois, il y a des fonctionnaires qui font partie de ça ou non, un peu comme les organismes de bassins versants, qui sont quelque chose d'un peu assimilable, où il y a des volontaires du public, il y a des fonctionnaires de différents niveaux, provinciaux, municipaux, il y a les élus.

1615

Je suis tout à fait d'accord avec monsieur Fournis qu'il faut que ça soit bien fait, parce qu'il y a des problèmes de manque de confiance. Si c'est l'industrie qui paye tout, à ce moment-là, ils vont vouloir choisir, ils vont vouloir orienter le comité. Mais si les comités sont mixtes, à ce moment-là, le manque de confiance, c'est plus difficile à l'installer.

1620

PAR LE PRÉSIDENT :

Oui. Je reviens un peu à l'essence de ma question, je veux dire, ce n'est pas volontaire, dans le sens : le promoteur ne se réveille pas le matin en disant : tiens, je forme un comité de citoyens dans le suivi, là.

1625

PAR M. CHARLES LAMONTAGNE :

Ah non, c'est imposé.

1630

PAR LE PRÉSIDENT :

1635 C'est ça. Donc, ce que je comprends, puis à moins que je fasse erreur, ça fait partie de la décision du gouvernement d'autoriser le projet?

PAR M. CHARLES LAMONTAGNE :

1640 Pour les lieux d'enfouissement.

PAR LE PRÉSIDENT :

1645 Les lieux d'enfouissement technique. Écoutez, on parle de Malartic. Est-ce que c'était une condition?

PAR M. CHARLES LAMONTAGNE :

1650 Je ne pourrais pas vous répondre.

PAR LE PRÉSIDENT :

1655 D'accord. Projets éoliens, est-ce que c'était une condition d'autorisation? Ça serait intéressant à préciser, si c'est possible d'aller aux nouvelles, Monsieur Lamontagne?

PAR M. CHARLES LAMONTAGNE :

1660 Je vais aller aux nouvelles pour Osisko, les comités éoliens, à savoir si c'est obligatoire, si c'est dans le...

PAR LE PRÉSIDENT :

Donnez des exemples.

1665 **PAR M. CHARLES LAMONTAGNE :**

Ce n'est pas des CA, c'est des décrets.

PAR LE PRÉSIDENT :

1670 C'est des décrets pour une bonne partie des projets qu'on a mentionnés, et peut-être préciser, justement, au-delà de la formation, peut-être composition puis éventuellement,

1675 financement. Est-ce qu'il y a des conditions ou il n'y en a pas? S'il vous plaît. Alors, c'est complémentaire à votre interrogation?

Alors, pour votre deuxième question, Monsieur Drudi?

PAR M. GUY DRUDI :

1680 Oui, merci beaucoup, Monsieur le président. Effectivement, moi, en fait, juste mentionner que j'ai été président d'un Comité consultatif d'urbanisme et je sais très bien ce que ça implique lorsqu'il y a des volontaires en association avec, je dirais, la municipalité.

1685 Cependant, dans ce qu'on vient de mentionner, je veux juste rappeler mon court préambule qui disait que l'acceptabilité sociale est en lien avec la gestion de risques. Et je voulais juste dire que la gestion de risques d'un éolien n'est pas du tout comparable à celle de la fracturation d'un gaz de schiste, ni d'un site d'enfouissement. Mettons que « l'équipotentialité » des acteurs, tel que mentionné par monsieur Fournis, est plus difficile à obtenir dans le deuxième cas.

1690 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Oui. Je comprends votre préambule, mais l'objet...

PAR M. GUY DRUDI :

1695 Maintenant, j'arrive à ma deuxième question.

PAR LE PRÉSIDENT :

1700 Oui, mais avant que vous la posiez, juste apporter la nuance. C'est quand même, sans nécessairement dire qu'on fait un copier-coller, en quelque sorte, de ce qui a été fait antérieurement avec des projets, c'est des exemples qui sont déjà établis. Puis dans cette mesure-là, bien, ça peut éventuellement alimenter la réflexion quant à d'éventuelles propositions que les citoyens pourraient faire pour ce qui est justement d'en arriver à un comité de citoyens ou à un
1705 comité de suivi qui puisse être objectif, efficace, puis que ça puisse apporter éventuellement une cohérence.

1710 Nous, on demande l'information en fonction de ce qui est fait, puis en fournissant l'information, bien, on s'attend à ce que les citoyens nous reviennent en disant, comme vous venez de le faire, en disant : bien, c'est un cas d'espèce, ça répond à certaines préoccupations bien spécifiques en fonction des projets. Puis peut-être, ce qu'on attend de votre part c'est des propositions, nous dire : bien, en fonction du débat qu'on fait aujourd'hui, de quelle façon

éventuellement, dans l'idéal, un comité pourrait répondre. C'est pour ça que je demandais qu'on nous donne des exemples.

1715

Je vois monsieur Fournis qui voudrait ajouter quelque chose.

PAR M. YANN FOURNIS :

1720

Peut-être pour insister sur une limite, et excusez-moi s'il y a redondance, mais j'insisterais sur l'indépendance. Pour être très, très clair, lorsque c'est l'entreprise qui le fait, y compris de bonne foi... enfin, prenons la meilleure entreprise du monde, qui est de bonne foi, qui veut vraiment négocier, et puis il y en a beaucoup, lorsque l'expertise n'est pas indépendante, donc lorsque le mode de fonctionnement des comités de suivi n'est pas indépendant, on ne peut pas lui faire confiance. Puis c'est quand même l'une des revendications, l'une des remarques qui ont été observées pour les gaz de schiste. C'est qu'il y a une partie des entreprises qui ont vraiment joué le jeu. Ils ont vraiment fait une démarche de consultation. Donc, ce n'est pas un comité de suivi, mais ça rejoint cette idée de bonne pratique. Mais le fait que ça soit organisé par l'entreprise et contrôlé par l'entreprise en fonction de ce qu'elles savent faire, donc ça, on le comprend aussi, donc il y a vraiment une limite.

1725

1730

Donc, moi, j'insisterais quand même sur le point que lorsque c'est l'entreprise qui contrôle le processus, ça a quand même une très forte limite en termes de crédibilité.

1735

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci, de cette précision, Monsieur Fournis. Alors, je vous inviterais à poser, à nous soumettre votre deuxième question. Monsieur, mon collègue, Monsieur Haemmerli.

1740

PAR LE COMMISSAIRE :

Un petit complément d'information de monsieur Fournis encore. Durant votre présentation, vous avez parlé de l'acteur neutre. J'imagine que c'est un cas où on pourrait en parler? C'est qui l'acteur neutre?

1745

PAR M. YANN FOURNIS :

Bien, c'est une très, très bonne question. Donc, je vais essayer de ne pas vous répondre trop longuement. Puis j'aurais beaucoup parlé des paradoxes, excusez-moi. Bien, disons que l'acteur neutre, en théorie, c'est l'État. Donc, c'est celui qui est chargé d'incarner l'intérêt général, c'est-à-dire de rassembler l'ensemble des intérêts particuliers puis de déterminer ce qui est le moins pire ou ce qui est le meilleur.

1750

1755 Alors, le problème étant, lorsque l'État est à la fois promoteur, donc favorables à un certain développement et qu'il se contente d'avoir un rôle de régulation, donc des procédures de consultation mises en place par les différents acteurs, là, on a un problème précisément. C'est que l'État apparaît, donc à tort ou à raison, l'État apparaît comme juge et partie.

1760 Par contre, ce qu'il faut rappeler aussi, c'est qu'il n'y a pas qu'un seul État autour de la table; on insiste bien, il y a différentes incarnations de l'État puis, encore une fois, la moindre des choses peut-être c'est de remarquer que le BAPE c'est aussi une certaine incarnation de l'intérêt général. Les différents ministères en sont d'autres, peut-être qu'il y a une fonction de l'État à générer, justement, pour créer cette neutralité ou, en tout cas, pour essayer de donner l'impression, d'une part que certains morceaux de l'État sont favorables et puis certains, par contre, sont là pour garantir la neutralité.

1765 **PAR LE COMMISSAIRE :**

Merci.

1770 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur Fournis. Votre deuxième question, Monsieur Drudi.

1775 **PAR M. GUY DRUDI :**

1780 Merci beaucoup, Monsieur le président. Toujours dans les études, il est mentionné que si l'eau potable est contaminée, la municipalité prévoit des mesures palliatives pour fournir un service essentiel à la vie comme celui de l'eau potable. Elle prend des dispositions pour fournir l'eau potable à un niveau qui assure les besoins de base des populations se trouvant dans la zone de planification préalablement déterminée. Selon ce rapport, donc, il revient à la municipalité de défrayer, donc, les conséquences des accidents provoqués par l'industrie.

1785 Est-ce que c'est cela qu'on souhaite comme modèle que finalement, l'État dont parle monsieur Fournis, c'est exactement la municipalité qui, elle, finalement, va pouvoir prévoir des mesures palliatives pour fournir le service essentiel comme l'eau potable dans le cas des mesures palliatives?

1790 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Évidemment, on parle en cas de compromission, en quelque sorte, de l'approvisionnement en eau potable d'une municipalité. Alors, au plan réglementaire, pour ce qui est de la responsabilité municipale, vous comprendrez – je crois qu'on n'a pas de représentants des affaires municipales,

1795 mais je crois que monsieur Lamontagne pourrait apporter un élément de réponse à ce sujet-là, en termes d'obligation puis, je crois, on l'a même déjà abordé. Alors, Monsieur Lamontagne?

PAR M. CHARLES LAMONTAGNE :

1800 Il y a eu des cas tristement célèbres au Québec où l'eau souterraine, où l'eau a été contaminée. Et malheureusement, ce qui est le plus commun, c'est qu'il y a un imbroglio juridique, à savoir qui doit faire quoi. Quelquefois, dans les cas heureux, il y a un règlement juridique où celui qui a causé la contamination fait un paiement et une compensation. Mais le plus souvent, la vérité, c'est que c'est l'État ou la municipalité qui remet de l'eau à la disposition des gens.

PAR LE PRÉSIDENT :

1805 Merci, Monsieur Lamontagne. Peut-être préciser que justement, au niveau des responsabilités des différentes instances, nous allons aborder le sujet lors de la séance du 8 avril en soirée. Alors, je vous inviterais peut-être à venir participer.

1810 Et je profite aussi de l'occasion, avant d'appeler la prochaine personne qui va poser ses deux questions – comme vous l'avez fait, Monsieur Drudi –, de préciser d'abord que le registre va être fermé dans dix (10) minutes. Et deuxièmement, compte tenu du nombre de personnes qui participent puis qui veulent poser des questions, et je suis convaincu qu'on va avoir d'autres personnes qui vont s'inscrire, je demanderais aux gens d'essayer de bénéficier de l'expertise qu'on a sur l'acceptabilité sociale. On nous a amené quelques questions qui ont déjà été débattues dans les séances antérieures, alors si vous sentez impérieusement le besoin de poser des questions sur des thèmes ou des sujets qu'on a déjà traités, où l'information est déjà disponible, puis que vous pourrez prendre connaissance éventuellement par l'intermédiaire de la documentation qu'on a déjà déposée sur le site Internet, on va devoir vous répondre ou vous référer aux éventuelles documentations en question, de façon à ce qu'on puisse bénéficier des gens qui sont ici aujourd'hui pour parler d'acceptabilité sociale.

1825

THAÏKA BRASSARD

PAR LE PRÉSIDENT :

1830 Alors, j'inviterais maintenant, madame Thaïka Brassard à venir poser ses questions. Bonjour, Madame.

PAR Mme THAÏKA BRASSARD :

1835 Bonjour! Moi, je vous apporte deux questions de Stéphane Brousseau d'Enjeu énergie, dans
le fond, qui ne peut pas être présent aujourd'hui. Ça fait que c'est : d'où vient le concept désaxé
d'acceptabilité sociale? Qui a inventé ce concept qui a réduit le peuple à l'état de vulgaire nuisance
au développement économique, industriel, dont le seul résultat durable est l'écocide et le génocide
climatique?

1840

PAR LE PRÉSIDENT :

Oui. On comprend qu'il y a beaucoup d'opinions dans votre question.

1845

PAR Mme THAÏKA BRASSARD :

Ah, mais c'est ça.

PAR LE PRÉSIDENT :

1850

Oui. Alors, écoutez, je vais peut-être fournir l'occasion à monsieur Fournis de tenter un
élément de réponse?

PAR M. YANN FOURNIS :

1855

Merci. Effectivement, une grande question. D'où vient l'acceptabilité sociale? Bon, dans la
littérature scientifique – donc si c'est ça la question – au départ, c'est autour des nouvelles
technologies, puis ça remonte à très, très longtemps. En fait, les premiers usages un peu massifs,
ça a été pour le nucléaire dans les années 50. Donc, effectivement, ce n'est pas neutre d'un point
de vue environnemental, c'est le moins qu'on puisse dire. Ça a été remobilisé autour de la gestion
des risques dans les années 80. Et la vraie émergence comme notion fondamentale pour la mise
en place de projets énergétiques, c'est à propos de la littérature sur l'éolien.

1860

Ce qui fait que, historiquement, dans la littérature, c'est plutôt perçu comme un instrument
pour permettre une transition énergétique, en fait. Donc, c'est contre les énergies fossiles. On va
essayer de promouvoir des nouvelles modalités de production. L'éolien étant en avance par
rapport à d'autres formes, donc c'est l'une des premières filières où on a appliqué massivement
cette notion-là, ce qui fait qu'à l'origine, en fait, ce n'est pas une notion qui est opposée au
développement durable, quoi.

1870

Et c'est ensuite, donc lorsqu'on a vu que la gestion des risques ce n'était pas suffisant, et
cetera, et cetera, on a commencé à en avoir un usage de plus en plus large. On l'a, en particulier,

utilisé pour les décharges, on a pu l'utiliser pour l'ensemble des grands projets. L'éolien reste encore le centre de gravité puis, bien, progressivement, on commence à l'appliquer ailleurs. Voilà.

1875

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci, Monsieur Fournis. Alors, votre deuxième question, Madame?

1880

PAR Mme THAÏKA BRASSARD :

Bien, c'était dans le fond les deux questions étaient dans le texte que j'ai lu. C'était qui a inventé ce concept qui a réduit le peuple...

1885

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci, Madame.

1890

PAR Mme THAÏKA BRASSARD :

Merci beaucoup.

1895

MARC BRULLEMANS

PAR LE PRÉSIDENT :

1900

Alors, j'inviterais maintenant, à Bécancour, monsieur Marc Brullemans, s'il vous plaît. Qu'on ne verra pas, mais qu'on va entendre. Et qu'on va voir? Alors, le contact est rétabli avec Bécancour. Allo, Bécancour! Monsieur Brullemans, on vous voit et on vous écoute.

PAR M. MARC BRULLEMANS :

1905

O.K. Dans le rapport de l'étude S4-1 de l'Université du Québec à Rimouski, à la page 31 on dit qu'il y a six cent trois (603) forages qui ont été effectués en date de 2010 au Québec. Ce sont des chiffres qui m'apparaissent inexacts, de même que le nombre de puits de gaz de schiste, et cetera. Mais en ce qui concerne le tableau 6, on voit, pour différentes régions, le nombre de puits de gaz de schiste. Et dans le bas du tableau, il est indiqué que les données en provenance du ministère des Richesses naturelles et de la Faune de 2011 ne concordent pas avec celles du MDDEFP de 2013.

1910

1915

Comment peut-on comprendre qu'une information ne soit pas uniformisée et comment le groupe de recherche a pu poursuivre son étude, étant donné qu'il y a énormément de cartes où l'on voit les puits de gaz de schiste?

PAR LE PRÉSIDENT :

1920

Bon. Évidemment, ça ne porte pas sur l'acceptabilité sociale, mais on pourrait peut-être interpellier les gens du ministère des Ressources naturelles pour ce qui est des données qui semblent contradictoires. Alors, Monsieur Patry du ministère des Ressources naturelles?

PAR M. RENAUD PATRY :

1925

On parle de quelle étude au juste?

PAR LE PRÉSIDENT :

1930

Voudriez-vous répéter l'étude, s'il vous plaît?

PAR M. PASCAL PERRON :

1935

C'est le rapport de monsieur Fournis.

PAR LE PRÉSIDENT :

1940

O.K. C'est le rapport de monsieur Fournis? O.K. Bien, écoutez, on s'excuse. Je crois qu'on pourrait peut-être donner l'occasion à monsieur Fournis?

PAR M. YANN FOURNIS :

1945

Donc, ce n'est pas moi qui me suis occupé de cette dimension de rassemblement de l'information disponible. J'imagine que ça doit avoir trait au décalage ou à l'utilisation de critères un petit peu différents pour définir les puits qui sont rassemblés là. Écoutez, ce que je vous propose, c'est de ne pas y répondre là, c'est d'aller faire les recherches et puis de vous revenir en précisant les limites, tout en rappelant que dans ce travail, il y a eu un gros travail de rassemblement de différents types d'informations. Voilà.

1950

PAR LE PRÉSIDENT :

1955 Donc, ce qu'on comprend, on va aux nouvelles en fonction de l'incohérence que vous avez soulevée. Monsieur Patry, un élément d'information complémentaire? Non? Oui, Monsieur Perron du MRN, du ministère des Ressources naturelles.

PAR M. PASCAL PERRON :

1960 Juste à titre indicatif, depuis 2005, il y aurait eu cinquante (50) puits forés au Québec, incluant ceux dans les basses-terres.

PAR LE PRÉSIDENT :

1965 Donc, on va aux nouvelles pour ce qui est de l'élément que vous avez soulevé, Monsieur Brullemans. Monsieur Lamontagne?

PAR M. CHARLES LAMONTAGNE :

1970 Oui. J'aurais un complément de réponse. On s'est aperçu relativement assez tôt dans la démarche de l'Évaluation environnementale stratégique que ce n'était pas clair, il y avait combien de puits, s'il y en avait vingt-huit (28), vingt-neuf (29), trente (30), des choses comme ça. C'est parce qu'il y a certains puits qui ont été forés initialement pour des cibles conventionnelles, et plus tard ont été convertis en cibles ou en puits forés pour la fracturation hydraulique. Alors, ça se peut qu'au début il y ait eu des confusions, puis je comprends les chercheurs de se tromper aussi.

1975 Par la suite, on a utilisé la carte publiée par le MRN sur leur site Internet qui illustre puis fait le décompte des puits.

1980

PAR LE PRÉSIDENT :

1985 Merci, Monsieur Lamontagne. C'est quand même pertinent que vous alliez avec un complément d'information, Monsieur Fournis? Alors, on attend une réponse de monsieur Fournis à ce sujet.

 Monsieur Brullemans, je vous inviterais à poser votre deuxième question.

PAR M. MARC BRULLEMANS :

1990

 Oui. Dans la même étude, à la page 126, il est indiqué :

1995

« *Plus la population participe aux élections – et là, il est question des élections de 2012 – dans une municipalité où sont déjà présentes des activités d'exploration ou faisant l'objet de claims, plus le nombre de mémoires est élevé. »*

Les mémoires déposés au BAPE de 2010. Comment un événement de 2010 peut être lié à un événement de 2012?

2000

PAR LE PRÉSIDENT :

Monsieur Fournis?

2005

PAR M. YANN FOURNIS :

2010

Bien, c'est parce qu'une corrélation ce n'est pas causalité. Donc, en gros, on constate juste qu'il y a des choses qui varient ensemble et il semblerait que, bon, disons que la littérature américaine sur l'action collective s'intéresse beaucoup aux notions autour de capitales civiques, capitales sociales, *empowerment*. Donc, dans ce cadre-là, il ne s'agit pas de dire qu'il y a un lien de causalité entre la mobilisation autour des gaz de schiste et la participation aux élections provinciales, mais il s'agit de valoriser le fait qu'il y a probablement une propension à la participation politique qui joue dans les deux... dans ces deux paramètres. Voilà. Donc, une corrélation, ce n'est pas une causalité.

2015

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci, Monsieur Fournis. Alors, merci, Monsieur Brullemans, pour votre deuxième question. Vous avez les éléments de réponse qui vous ont été soumis.

2020

JOYCE RENAUD

2025

PAR LE PRÉSIDENT :

Alors, j'inviterais maintenant, madame Renaud, s'il vous plaît, à venir poser sa question.

2030

PAR Mme JOYCE RENAUD :

Bonjour, Monsieur, Madame.

PAR LE PRÉSIDENT :

2035 Bonjour, Madame Renaud.

PAR Mme JOYCE RENAUD :

2040 Là, on parle d'acceptabilité sociale.

PAR LE PRÉSIDENT :

C'est exact.

2045 **PAR Mme JOYCE RENAUD :**

2050 Et on parle d'effet boomtown. Je ne sais pas si cet aspect a déjà été mentionné, et je vais vous servir d'un témoignage que j'ai eu en Pennsylvanie, où les ouvriers qui travaillent de longues heures – je ne sais pas si on a parlé de prostitution, de niveau de consommation de drogue chez les jeunes augmente avec l'arrivée de ces boomtown-là ou de ces ouvriers-là? Est-ce que vous l'avez déjà abordé?

PAR LE PRÉSIDENT :

2055 Là, je ne la considérerai pas comme votre première question. Mais effectivement, les impacts sociaux ont déjà été discutés. Je crois que c'est madame Brisson qui l'avait abordé lors de sa présentation. Alors, est-ce que vous pourriez compléter votre question?

PAR Mme JOYCE RENAUD :

2060 Oui. C'est qu'il y a aussi un autre volet qui avait été apporté, qui peut sembler dérisoire. Mais c'est que ces ouvriers-là qui travaillent sur les sites et qui sont en contact avec toutes sortes de produits, qui travaillent de très longues heures, quand ils arrivent, si on peut appeler ça leur maison, ils s'en vont se coucher puis ils confient leurs habits au pressing ou bien pour faire laver à une buanderie. Et ce qu'on nous a apporté c'est que les personnes qui n'étaient pas vraiment au courant des risques, les femmes qui lavaient ou qui traitaient ces habits-là étaient en contact avec ces habits-là et elles pouvaient éventuellement avoir des traces sur leurs mains, revenir à la maison, et cetera, et peut-être qu'il pourrait y avoir un effet résiduel sur leur famille.

2070 Est-ce que ça, ça a été abordé? Et est-ce que ça pourrait être suffisamment important à traiter?

PAR LE PRÉSIDENT :

2075 Bon. Alors, écoutez, je vais demander à madame Brisson, peut-être, de mettre en relief les
éléments concernant les impacts sociaux pour ce qui est du phénomène boomtown. Pour ce qui
est, disons, de l'éventuelle contamination induite sur la base de l'exemple que vous nous avez
donné, je vais laisser madame Brisson répondre et voir dans quelle mesure on peut vous apporter
une réponse pour ce qui est de l'autre élément que vous avez soulevé.

2080

PAR Mme JOYCE RENAUD :

Merci.

2085

PAR Mme GENEVIÈVE BRISSON :

2090 Alors, sur l'effet boomtown, en fait, ce qu'on voit dans la littérature spécifique au gaz de
schiste, c'est que sur la surconsommation, que ce soit de drogue, d'alcool, de stupéfiants, mais
aussi la surconsommation de biens matériels, la surconsommation économique, c'est des
éléments qui sont observés de façon anecdotique pour l'instant, mais il n'y a pas suffisamment
d'études pour conclure présentement. Ça ne veut pas dire que ce phénomène-là n'existe pas. Ce
que ça veut dire, c'est que nous, dans le cadre de notre démarche où on se basait uniquement sur
des études scientifiques, on n'a pas trouvé suffisamment d'études pour arriver à une conclusion
sur le fait que oui ou non, il y en ait ou pas.

2095

2100 Ce que je peux ajouter, par contre, c'est que puisque dans le cadre de mes travaux, je dois
me pencher sur plusieurs autres ressources naturelles et les effets sociaux de celles-là, il y a des
cas de ressources naturelles où ces phénomènes de surconsommation là sont très bien
documentés, et notamment c'est le cas pour les minières. Donc, cet élément-là est possible et
plausible, mais sur la base d'études comparatives, de cas comparatifs, et non pas sur la base du
cas spécifique du gaz de schiste.

Pour la deuxième question, en fait, je vais laisser ma collègue Lucie Laflamme répondre.

2105

PAR Mme LUCIE LAFLAMME :

2110 Pour la question de la contamination par des produits, il y a des cas connus, on le sait,
d'intoxication, de contamination, devrais-je dire, d'une tierce personne. Par contre, dans le cas des
gaz de schiste, il faudrait savoir ce que ça veut dire comme produit et tout. Je pense qu'il faudrait
diriger, voir avec la CSST puis encore là, je ne sais pas dans quelle mesure on peut répondre à ça
tant qu'on ne connaît pas les produits qui pourraient, justement, éventuellement atterrir, comme
vous parliez, sur ces vêtements-là. Mais on pourrait aller leur parler puis voir avec eux si ça pourrait

2115 être une possibilité dans le fond. Parce qu'il y a des cas connus dans d'autres industries, effectivement, où des travailleurs ramènent à la maison leur linge de travail et la personne qui va laver le linge est contaminée. Mais dans le cas du gaz de schiste, on n'a pas de données là-dessus, à ce que je sache, mais il faudrait voir avec la CSST.

PAR LE PRÉSIDENT :

2120 D'accord. Alors, écoutez, vous comprendrez que les gens de la Commission de santé et sécurité au travail sont – est-ce qu'ils sont présents aujourd'hui? Non. Alors, écoutez, on va prendre la question puis on va la soumettre à la CSST pour voir s'il y a déjà eu des cas de contamination induit en fonction du cas particulier des gaz de schiste.

2125 Alors, je vous inviterais maintenant, à poser votre deuxième question, Madame Renaud.

PAR Mme JOYCE RENAUD :

2130 À ce moment-là, comment est-ce qu'on peut informer les différentes populations, dans les villages et ailleurs où ça va s'installer, de tous les effets, tous les scénarios possibles, les risques que les populations vont encourir. Et est-ce qu'il y aura des mesures de – *how do you say? Wait a minute* – des mesures pour les soigner? Est-ce qu'ils seront garantis d'être réparés ou dédommagés s'ils ont à subir des dommages? Et est-ce qu'on va les informer à l'avance, avant de dire qu'il y a une acceptabilité sociale? Voilà ma question.

2135 **PAR LE PRÉSIDENT :**

2140 J'ai compris, en partie, de la réponse de madame Laflamme, qu'actuellement, pour ce qui est de la contamination induite, ce n'est pas documenté en fonction du manque de connaissance des produits qui sont utilisés. Mais est-ce que vous pourriez nous faire un parallèle de cas? Vous nous avez souligné qu'effectivement, dans d'autres milieux de travail, il y a eu ce type de contamination là qui s'est présenté, est-ce que vous pourriez nous donner peut-être un exemple de quelle façon on se comporte lorsqu'on constate ce problème-là, de quelle façon on informe les citoyens de prendre des précautions nécessaires pour ne pas que ça se répète?

2145 **PAR Mme LUCIE LAFLAMME :**

2150 Effectivement, le rôle de la Santé publique, si on prend les travailleurs qui sont aussi des gens de la population générale, le rôle de la CSST est primordial pour leur protection, et il y a des mesures en place, on en a parlé hier, de programmes, des programmes de prévention où, s'il y a besoin d'un habillement spécial ou des mesures pour la protection respiratoire, tout est mis en place.

2155 Du côté de la population, puis là je pense à un exemple, entre autres, l'amiante, où des
travailleurs ramènent des poussières, par exemple, d'amiante, à la maison. C'est sûr que là, on est
face à des cas de la population générale. La santé publique, elle a un rôle à jouer dans le sens où
il faut être mis au courant, mais ces gens-là sont soignés dans leur milieu. Il y a des suivis. Le
réseau de la santé est là pour répondre à leurs besoins. Puis si on voit – par exemple, le rôle de la
santé publique, dans un cas qu'on verrait plusieurs cas, par exemple, bien là, il y aurait
certainement des campagnes de sensibilisation. On le fait, par exemple, dans le cas de... bien,
2160 l'amiante est une maladie à déclaration obligatoire.

2165 Alors, il y a plein d'outils qui sont faits pour informer la population pour les mesures à prendre
pour se protéger. Par exemple, quand on parlait du cas de contamination de l'eau, on a dit : il y a
des mesures qui sont mises en place tout de suite, que ce soit, mettons... bien, quand on parle de
contamination chimique, on va parler d'une non-consommation. Bien, à ce moment-là, on est en
lien direct avec les municipalités. Il y a de l'information qui circule pour dire aux gens de ne pas
boire l'eau. Et c'est de cette façon-là qu'on travaille à proximité avec les élus pour justement aviser
la population.

2170 Puis c'est le devoir de la Santé publique de protéger la population et de les informer. Le
directeur de Santé publique a le devoir d'aviser sa population et de l'informer des risques à sa
santé.

PAR LE PRÉSIDENT :

2175 Donc, je crois que les gens du ministère de la Santé ont répondu pour des cas documentés,
qui sont connus, et je serais tenté, Madame Laflamme, peut-être, de vous renvoyer la balle et
plutôt que ça soit nous, qui interpellions la Commission de santé et sécurité au travail, que ce soit
vous qui l'interpelliez, compte tenu des éléments que vous nous avez déjà apportés, des
2180 précédents que vous avez soulignés et peut-être nous revenir pour ce qui est de l'élément qui a été
soulevé par madame Renaud.

Alors, Madame Renaud, je vous remercie. Oui, Madame Laflamme, vous vouliez compléter?

2185 **PAR Mme LUCIE LAFLAMME :**

Je voulais juste dire, je croyais bien que vous alliez poser la question.

PAR LE PRÉSIDENT :

2190 Je vous remercie de votre collaboration, Madame Laflamme.

PAR Mme LUCIE LAFLAMME :

2195 Merci.

PAR LE PRÉSIDENT :

2200 Alors, merci, Madame Renaud.

LOUYS-PATRICE BESSETTE

2205
PAR LE PRÉSIDENT :

2210 Je vais demander maintenant, à monsieur Patrice Bessette s'il vous plaît, à venir présenter ses questions. Bonjour, Monsieur Bessette.

PAR M. LOUYS-PATRICE BESSETTE :

2215 Bonjour, Monsieur Bergeron. Je tiens d'abord à mentionner que moi j'ai dû prendre un congé non payé aujourd'hui pour venir parler d'acceptabilité sociale. Donc, je considère, je ne sais pas, je trouve que ce n'était peut-être pas un choix judicieux de mettre ce thème-là en après-midi un vendredi, alors que ça aurait pu être fait en soirée. Il y aurait peut-être eu plus de gens qui seraient venus. Simple commentaire.

PAR LE PRÉSIDENT :

2220 Oui, je comprends votre préoccupation puis je la partage. Je veux simplement souligner qu'on avait, comment dire, une grosse contrainte logistique d'en arriver à planifier une programmation sur trois semaines en fonction des sujets, de la disponibilité des gens. Et la Commission est même prête à s'excuser auprès de vous. Toutefois, il sera toujours possible, pour
2225 les gens qui avaient un intérêt à venir poser ces questions, de prendre connaissance d'abord du débat de la séance, qui va être disponible sur le site Internet du Bureau d'audiences publiques, en vidéo, de prendre connaissance des transcriptions de la séance et, éventuellement, nous soumettre des questions écrites, puis la Commission en disposera en fonction de leur pertinence.

2230 Alors, même si ce n'est pas l'idéal, il y a toujours une possibilité aux citoyens de prendre connaissance de ce qui a déjà été dit puis éventuellement d'interpeller la commission à ce sujet-là.

Alors, votre question, Monsieur Bessette.

2235 **PAR M. LOUYS-PATRICE BESSETTE :**

2240 Oui. En fait, mes deux questions vont être en lien directement avec la présentation d'aujourd'hui, je tiens à vous rassurer. Donc, monsieur Fournis et son étude proposent, entre autres – justement on a la bonne diapo en avant – la position des acteurs, de tous les acteurs dans ce dossier-là.

2245 Bon. Il y a des acteurs qui ont, je sais, refusé de participer à cette consultation-là que son équipe a faite, notamment le Comité de coordination du regroupement interrégional de la vallée du Saint-Laurent sur le gaz de schiste. Le Comité de coordination de l'époque a refusé de participer et a envoyé un mot d'ordre à tous ses membres de ne pas participer. C'est notamment à cause de la composition du comité de L'ÉES qui a été vertement critiquée à l'époque en 2011.

2250 Donc, ça devient intéressant au moment où on se demande s'il n'y a pas d'autres acteurs qui auraient aussi refusé de participer de la même façon et puis...

PAR LE PRÉSIDENT :

Est-ce que c'est votre première question?

2255 **PAR M. LOUYS-PATRICE BESSETTE :**

2260 C'est un genre de préambule, je m'excuse. O.K. Donc, j'ai trouvé un autre groupe, au moins un autre groupe qui a refusé, de la même façon que le regroupement interrégional. On sait que son équipe s'est déplacée aux États-Unis pour rencontrer des gens en Pennsylvanie et notamment au Texas. Donc, c'est une discussion qui s'est passée sur Facebook, que je vais déposer à la Commission avec une traduction aussi.

PAR LE PRÉSIDENT :

2265 Je tiens à vous signaler qu'on n'est pas à l'étape de l'opinion et que la Commission se garde l'entière discrétion d'en disposer.

PAR M. LOUYS-PATRICE BESSETTE :

2270 Oui. Mais ce n'est pas une opinion, mais c'est simplement, c'est une information qui peut mettre en lumière le fait que...

PAR LE PRÉSIDENT :

2275 Oui, même là, c'est la pratique usuelle à la Commission, c'est-à-dire c'est possible pour vous de déposer le document, mais la Commission, je vous le répète, elle va, en fonction de la pertinence en lien avec ses travaux, va en disposer à sa discrétion. Alors, votre question s'il vous plaît?

2280 **PAR M. LOUYS-PATRICE BESSETTE :**

Bien, c'est ça. Je vais vous le lire, vous allez pouvoir constater de la pertinence. Donc, c'est une dame qui s'appelle Sharon Wilson qui est au Texas, qui est une citoyenne, une simple citoyenne. Donc, elle dit :

2285 « *Quebec government sent some guys down here to talk to us. Most people told them to get lost.* »

PAR LE PRÉSIDENT :

2290 Malheureusement, on n'a pas de traduction.

PAR M. LOUYS-PATRICE BESSETTE :

2295 Mais je peux vous le faire en simultané.

PAR LE PRÉSIDENT :

2300 S'il vous plaît. Évidemment, ça sera... évidemment, c'est vous qui allez assumer le sens aussi que vous allez lui donner.

PAR M. LOUYS-PATRICE BESSETTE :

2305 Vous jugerez. Donc : *Il y a des gens du gouvernement du Québec qui sont venus nous voir pour nous parler, et la plupart de nos gens leur ont dit d'aller se perdre. Ça peut se traduire comme ça.* Donc, là je lui repose la question :

« *Who's that guy from Quebec Government who visited you? Do you have a name?* » Donc : *Qui sont-ils ces gens-là et avez-vous des noms?*

2310 C'est toujours moi qui parle : « *I've heard about some Montreal University students – là, on sait que c'est l'UQAR – doing a research for the Environmental Strategic Committee that "we don't*

support". » Donc : *On avait entendu que c'était des étudiants de l'Université de Montréal qui*
faisaient une recherche pour le comité environnemental stratégique.

2315

PAR LE PRÉSIDENT :

D'accord. Je comprends que vous avez eu des échanges?

2320

PAR M. LOUYS-PATRICE BESSETTE :

C'est ça.

PAR LE PRÉSIDENT :

2325

Je vous demanderais de procéder à votre question.

PAR M. LOUYS-PATRICE BESSETTE :

2330

Ce n'est pas long, il reste quatre phrases. Donc, madame Wilson dit :

« *It was the Montreal students, they made me suspicious.* » O.K.? Donc : *C'était bien eux, ils*
m'ont rendue... ils m'ont créé de la suspicion dans ma tête. On va dire.

2335

Donc, Là, je lui repose encore la question :

« *I really would appreciate more details about your experience of the students who came over*
you and/or your group to ask some questions. » Donc : Je voudrais vraiment avoir plus de détails
sur ce qui s'est passé là-bas entre vous et les étudiants.

2340

Sharon Wilson répond :

« *I did not speak with the students and neither did any of my contacts.* » Donc : *Je n'ai pas*
parlé aux étudiants et personne dans mon entourage ne l'a fait.

2345

Je réponds encore une fois : « *Okay, so you denied participating in the survey? We did the*
same here and that's why I would like to have the feeling of the other groups about this. »

PAR LE PRÉSIDENT :

2350

Votre question?

PAR M. LOUYS-PATRICE BESSETTE :

2355 Donc : *Vous avez refusé de participer et c'est pour ça que ça m'intéresse de savoir comment ça s'est passé de votre côté aussi.*

 La dernière phrase de madame Wilson c'est : « *We decided they were to close to the industry.* » O.K. Est-ce que j'ai besoin de traduire?

2360

PAR LE PRÉSIDENT :

 Non, c'est nécessaire.

2365

PAR M. LOUYS-PATRICE BESSETTE :

 Oui, c'est nécessaire?

PAR LE PRÉSIDENT :

2370

 S'il vous plaît.

PAR M. LOUYS-PATRICE BESSETTE :

2375

Nous avons décidé – ou, plutôt, moi, je l'interprète comme tel : nous avons trouvé qu'ils étaient trop près de l'industrie, ces étudiants-là.

PAR LE PRÉSIDENT :

2380

 Alors, la question?

PAR M. LOUYS-PATRICE BESSETTE :

2385

 Et c'est une discussion qui va se continuer. Quand je vais déposer, ça va être en entier. Donc, ma question : je n'ai pas vu ça dans votre étude, quelle est la proportion des gens qui ont refusé de participer versus ceux qui ont accepté? Est-ce que vous avez des chiffres?

PAR LE PRÉSIDENT :

2390

 Monsieur Fournis.

PAR M. YANN FOURNIS :

2395 D'abord, j'aimerais préciser. Donc, nous, c'est l'Université du Québec à Rimouski. Donc, on n'a pas été en Pennsylvanie, on n'est pas de Montréal. Soyons clairs, là, et je ne commente pas les autres enquêtes.

2400 Cela dit, si on aborde sous l'angle de la méthodologie et qu'on sait que oui, effectivement, il y a certains groupes qui ont totalement refusé de participer à l'enquête en estimant que le comité n'était pas un lieu d'évaluation neutre, et cetera, et cetera, donc, moi, je n'aurais pas les chiffres, mais la personne qui a été sur le terrain concrètement est dans la salle. Donc, si vous voulez des chiffres précis, je pourrais vous les donner, mais tout en sachant que les cas sont anonymes puis naturellement c'est garanti.

2405 Mais nous, en fait, la particularité peut-être de notre enquête, c'est que nous, le terrain n'a pas été fermé. Voilà. Donc, nous, les gens nous ont parlé puis c'est un petit peu la réussite, c'est d'avoir réussi à créer suffisamment le lien de confiance avec, notamment les agriculteurs citoyens, pour faire en sorte qu'ils ont estimé que ça valait plus le coup de participer que de ne pas y être. Voilà.

2410

PAR LE PRÉSIDENT :

2415 Merci. Alors, vous avez fait quand même une référence pour ce qui est de la position du Comité de citoyens de ne pas collaborer avec le Comité d'évaluation environnementale stratégique. Je me tournerais du côté de monsieur Lamontagne pour qu'il nous présente de quelle façon on a formé le comité, comment il était composé. Je comprends que les études, l'Évaluation environnementale stratégique a été quand même réalisée sous l'égide et la coordination de ce comité-là, et vous avez été un peu le bras agissant de ce comité pour ce qui est de la réalisation des études. Alors, peut-être simplement nous rappeler l'historique, là, qui était autour de la table, comment ça a été formé, puis peut-être de quelle façon on a abouti à identifier des sujets avec la documentation qui a été déposée.

2420

PAR M. CHARLES LAMONTAGNE :

2425 O.K. Je n'étais pas dans le Bureau de coordination à l'époque de la formation du comité, mais ce qui s'est passé, c'est à la suite du BAPE, il y a eu une recommandation de faire une évaluation environnementale stratégique. À ce moment-là, des autorités, au ministère, ont regardé la liste des gens qui avaient déposé des mémoires puis avaient des commentaires au premier BAPE, et ont communiqué avec ces personnes-là, afin de trouver les gens qui étaient intéressés à faire partie du comité. Ils ont écrit des petits CV ou pris des réponses des gens, les ont soumises au BAPE pour approbation, et c'est ainsi que le comité a été créé.

2430

2435 La présence de l'industrie avait été décidée par le ministre, à l'époque, qui trouvait que c'était nécessaire d'avoir des représentants de l'industrie dans le comité. Suite à la formation du comité, il y a eu la formation du Bureau de coordination des évaluations stratégiques. Nous, ce qu'on devait faire, c'est supporter le comité dans la réalisation des études.

PAR LE PRÉSIDENT :

2440 Merci, Monsieur Lamontagne. Alors, votre deuxième question, Monsieur Bessette, s'il vous plaît?

PAR M. LOUYS-PATRICE BESSETTE :

2445 Oui. Elle va être courte celle-là. Toujours dans la même étude, à la page 164 – je vous avoue l'avoir lue très, très en diagonale, l'étude, je vais la lire plus exhaustivement plus tard, mais je n'ai pas eu le temps. Donc, à cette page-là on est dans des éléments de synthèse de la discussion. Au point numéro 2 : « L'éveil », on dit bien ici :

2450 « *L'entrée de l'industrie du gaz de schiste est d'abord connue par les élus municipaux qui, dès son arrivée sur le territoire, sont informés par des représentants de l'industrie.* »

2455 Alors, ma question : est-ce qu'on est vraiment dans une synthèse raccourcie? Peut-être que c'est mentionné ailleurs dans l'étude, mais ça n'a pas été le cas à toutes les fois, ça. Je prends juste, par exemple, le cas du maire de Mont-Saint-Hilaire qui a appris l'existence de prélèvements d'eau, si je ne me trompe pas, dans la carrière de Mont-Saint-Hilaire, donc sur son territoire. Il l'a appris par un citoyen qui était venu lui poser la question. Voilà.

PAR LE PRÉSIDENT :

2460 Merci, Monsieur Fournis, s'il vous plaît.

PAR M. YANN FOURNIS :

2465 Oui. Et puis ça donne l'occasion de préciser la modestie méthodologique. Nous, en fait, on ne prétend pas expliquer comment l'ensemble des processus territoriaux se sont développés au Québec. Ça serait un travail absolument monstrueux; passionnant, mais monstrueux.

2470 Nous, on prétend juste de dire que dans le cas qu'on a traité en profondeur, donc c'est un cas qui n'est pas représentatif de l'ensemble des dynamiques qu'on peut voir sur l'ensemble des territoires. Par contre, dans ce cas-là, c'est de cette manière-là que l'entrepreneur, les élus, et cetera, et cetera, se sont comportés dans cette phase-là.

2475 Là où c'est intéressant, c'est que ça répond à d'autres types de comportements, notamment pour la mise en place des parcs éoliens, et cetera, et cetera. Ce qui fait que ça ne veut pas dire que ça se produit en tout temps en tout lieu, ça veut dire qu'il y a un nombre significatif de cas qui sembleraient correspondre au cas que nous on a examiné. Donc, ça ne veut pas dire que ça se produit toujours, mais ça veut dire que c'est une dynamique qu'on peut retrouver de manière significative.

2480 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Merci. Madame Grandbois?

2485 **PAR LA COMMISSAIRE :**

Je voulais juste vérifier si madame Brisson, est-ce que c'était... non? C'est beau.

PAR LE PRÉSIDENT :

2490 Alors, merci, Monsieur Bessette, pour vos questions. Alors, j'inviterais maintenant, monsieur Jacques Tétreault à s'avancer pour venir soumettre ses questions. Bonjour, Monsieur Tétreault.

2495

JACQUES TÉTREULT

PAR M. JACQUES TÉTREULT :

2500 Bonjour, Monsieur le président, je n'ai pas de papier.

PAR LE PRÉSIDENT :

Mais vous avez sûrement au moins deux questions?

2505 **PAR M. JACQUES TÉTREULT :**

Minimum.

2510 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Alors, on va commencer avec la première.

PAR M. JACQUES TÉTREault :

2515 Oui. L'étude qui nous est présentée aujourd'hui encore une fois est très théorique, à mon point de vue. La non-acceptabilité sociale, moi, je l'ai vue se développer au Québec, dans ce dossier-là en particulier. Et je vous dirais que la petite bande rose, numéro 5, on devrait la prolonger très loin, parce que la radicalisation des positions actuellement au Québec va perdurer.

2520 **PAR LE PRÉSIDENT :**

On est dans l'opinion, Monsieur Tétreault.

PAR M. JACQUES TÉTREault :

2525 Oui, je sais, mais ça introduit ma question.

PAR LE PRÉSIDENT :

2530 Je le souhaite.

PAR M. JACQUES TÉTREault :

2535 Ma question, seriez-vous intéressé à voir qu'est-ce que c'est la non-acceptabilité sociale, la voir?

PAR LE PRÉSIDENT :

2540 Alors, on va poser la question à monsieur Fournis pour ce qui est de la non-acceptabilité sociale qui, je crois, on avait abordé succinctement tout à l'heure.

PAR M. YANN FOURNIS :

2545 La question s'adresse vraiment à moi?

PAR M. JACQUES TÉTREault :

Non, la question s'adresse au président.

2550 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Moi, je vous la soumets. Moi, je vous la soumets.

PAR M. YANN FOURNIS :

2555 O.K., pardon. Pardon.

PAR LE PRÉSIDENT :

2560 C'est la Commission du Bureau d'audiences publiques, ce n'est pas la Commission de monsieur Tétreault.

PAR M. JACQUES TÉTREULT :

2565 C'est à vous que j'ai posé la question.

PAR LE PRÉSIDENT :

2570 Oui, oui. Autrement dit, vous proposez votre question et la Commission en dispose. Monsieur Fournis?

PAR M. YANN FOURNIS :

2575 Excusez-moi. Bien oui, oui, oui. Mais en fait, concrètement, la thématique c'est l'acceptabilité sociale, parce que c'est comme ça que ça a émergé dans la littérature et tout ça. Mais en fait, les trois quarts des terrains se produisent dans les cas où ça ne marche pas. Donc, en fait, le vrai terrain de l'acceptabilité, c'est l'inacceptabilité, d'où le paradoxe.

2580 En gros, on ne sait pas ce que c'est l'acceptabilité, par contre, on sait assez bien ce que c'est l'inacceptabilité. Bon, nous, cela dit, on a essayé de prendre ça de manière un peu plus large, en élargissant vraiment les paramètres pour voir comment est-ce qu'on pouvait, malgré tout, imaginer des manières où ça se passe.

2585 Cela dit, moi, ce que je – puis je pense qu'on a été très, très, très clair dans l'enquête, là, on travaille sur un dossier qui a conclu à l'inacceptabilité. Par contre, lorsqu'on travaille sur l'éolien, ce n'est pas pareil. Lorsqu'on travaille sur d'autres cas, ce n'est pas pareil. Et même, enfin, si on voulait vraiment faire la vraie grande enquête pour en faire une notion forte d'un point de vue scientifique, en fait, il faudrait aller voir les cas où il n'y a pas de problème. Mais simplement, qui veut financer des cas où il n'y a pas de problème? Enfin, c'est, en gros : si ce n'est pas cassé, il ne faut pas le réparer, quoi. Voilà. Et là, on est au cœur de, bien, comment est-ce qu'on définit un
2590 objet, et cetera. Mais là, il y a un vrai paradoxe puis qui est intéressant.

PAR LE PRÉSIDENT :

2595 Merci, Monsieur Fournis. Monsieur Tétreault, votre deuxième question?

PAR M. JACQUES TÉTREULT :

2600 Oui. En fait, on a commencé l'après-midi en vous présentant soixante-dix mille (70 000) personnes – évidemment, c'est un symbole – de gens qui ont refusé à ce que les gazières viennent chez eux. Et je vous dirais que ces signatures-là sont la responsabilité de centaine et de centaine de bénévoles qui ont informé la population suite à des conférences, suite à des informations.

2605 Alors, je vous ai posé la question si vous étiez intéressé à voir de vos yeux qu'est-ce que c'était que la non-acceptabilité.

PAR LE PRÉSIDENT :

2610 Vous me reposez la même question?

PAR M. JACQUES TÉTREULT :

2615 Non, non. Mais en fait, vous n'y avez pas répondu. Vous l'avez fait ricochet vers un monsieur qui n'y a pas répondu non plus.

PAR LE PRÉSIDENT :

2620 Alors, votre deuxième question sera?

PAR M. JACQUES TÉTREULT :

 En fait, ça ne sera pas une question.

2625 **PAR LE PRÉSIDENT :**

 Bien là, si c'est dans l'opinion.

PAR M. JACQUES TÉTREULT :

2630 Non, ce n'est pas...

PAR LE PRÉSIDENT :

2635 Monsieur Tétreault, vous collaborez avec la Commission depuis le début de la semaine, vous savez que si vous avez à me dire des opinions, je vous attends.

PAR M. JACQUES TÉTREAUULT :

2640 Et vous allez que je vais vous faciliter le travail, Monsieur le président.

PAR LE PRÉSIDENT :

2645 S'il vous plaît.

PAR M. JACQUES TÉTREAUULT :

2650 Parce que j'invite – moi, je suis le porte-parole du Regroupement interrégional des gaz de schiste de la vallée du Saint-Laurent, qui a élargi son mandat à l'ensemble de la province et à l'ensemble des hydrocarbures. Et toute la semaine, on a eu des belles conférences, très théoriques, sur lesquelles nous allons poser nos opinions lors de la deuxième phase, comme vous nous l'avez souvent dit pendant la semaine.

PAR LE PRÉSIDENT :

2655 Là, vous allez devoir me mettre un point d'interrogation quelque part.

PAR M. JACQUES TÉTREAUULT :

2660 Oui. Alors, j'y arrive. Est-ce que les gens qui sont présentement dans les locaux, soit à Bécancour, à Saint-Agapit ou ici, à Saint-Hyacinthe, sont prêts à démontrer à la Commission, ici, la non-acceptabilité sociale en se levant et en quittant, et en vous laissant avec les gens qui auraient encore des questions. Ce qui va vous laisser une bonne partie de la journée libre. Merci beaucoup, Monsieur.

2665 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Alors, merci pour votre question, Monsieur Tétreault.

2670 _____

PAR LE PRÉSIDENT :

2675 Alors, j'inviterais maintenant, monsieur Jean-Pierre Leduc à Bécancour à venir poser sa question à la Commission. Alors, à Bécancour, monsieur Leduc? Alors, est-ce qu'on pourrait me confirmer si monsieur Leduc, à Bécancour, va venir poser sa question à la Commission? Pas de réponse de Bécancour? Donc, monsieur Leduc, monsieur Croteau ont quitté, c'est bien ça que vous nous confirmez?

2680 Alors, les autres personnes qui se sont inscrites au registre. Je vais inviter monsieur Dominic Hébert à venir poser ses questions. Monsieur Hébert a quitté? Alors, j'ai monsieur Albert Geuzaine, s'il vous plaît. Alors, monsieur Batelier, quoiqu'il y a plusieurs autres qui se sont inscrites avant lui, mais exceptionnellement, je vais vous permettre de poser vos questions, Monsieur Batelier.
2685 Bonjour!

PIERRE BATELIER

PAR M. PIERRE BATELIER :

2690 Bonjour. Tout d'abord, bien, merci pour la présentation. Merci, Monsieur Fournis, je pense que vous apportez aussi une définition, un éclairage qui a été précieux sur cette question d'acceptabilité sociale sous la forme, notamment, de l'idée d'une évaluation politique d'un projet et d'un processus dynamique.

2695 Bon, vous faites un constat quand même d'inacceptabilité sociale qui est quand même important à retenir; au-delà de l'étude sur les facteurs, vous aboutissez, je pense, quand même aujourd'hui, à un constat d'inacceptabilité sociale. Après, il va y avoir, je pense, aussi, pour les décideurs, pour la Commission, un enjeu de réfléchir à est-ce qu'il peut exister des critères de décision liés à ces facteurs-là.
2700

Moi, un point, on parlait de processus dynamique, est-ce que dans votre expérience sur les questions d'acceptabilité sociale, vous avez vu des points de non-retour où finalement, c'est ça, l'inacceptabilité puis évidemment le projet ne s'est pas renversé? En fait, un des éléments que je vois, peut-être je vais formuler les deux questions en une... oui, mais c'est pour éclairer.
2705

PAR LE PRÉSIDENT :

2710 Bien, on va aller jusque-là, on va aller jusque-là. Écoutez, Monsieur Fournis, s'il vous plaît. Alors, on parle de point de non-retour.

PAR M. YANN FOURNIS :

2715 Donc, s'il y a un virage, s'il y a une rupture, effectivement, c'est dans la phase 4. Donc là où les gens cherchent des réponses, donc il y a des débats, et cetera, et cetera, et ils ne les trouvent pas. Par contre, ce sur quoi il faut insister, c'est vraiment un processus, en fait, où les gens finissent pas se résoudre à l'inacceptabilité. Voilà.

2720 En gros, il n'y a pas une phase qu'on pourrait surveiller parce que c'est plutôt un cheminement, une trajectoire. Une carrière, on dirait en sociologie. Et là où c'est important, c'est effectivement, la radicalisation, elle est faite, en phase 4, quoi. Disons, la phase 5 ne peut pas se passer sans la phase 4 ou décidément ça ne marche pas.

2725 **PAR M. PIERRE BATELIER :**

 Après, radicalisation et les positions radicales, puis est-ce que c'est le poids, le nombre de personnes?

2730 **PAR LE PRÉSIDENT :**

 Là, on est rendu à trois questions. Alors, je vous inviterais peut-être à cibler, là, pour votre deuxième question, s'il vous plaît.

2735 **PAR M. PIERRE BATELIER :**

2740 O.K. Vous avez insisté sur le fait que l'État, un des enjeux que vous avez soulevés c'est les enjeux d'indépendance. Je pense aussi que la question de la pertinence, on a parlé beaucoup d'accommodements raisonnables aujourd'hui, mais c'est sur la pertinence globale de ce projet-là, aussi, je pense, que les gens sont beaucoup opposés.

2745 Par rapport au fait de dégager un terrain neutre pour être capable de discuter, moi, personnellement, je pense qu'il y a un enjeu qui doit être traité, c'est la question des claims. Aujourd'hui, le claim sur lequel se basent les activités gazières est le symbole même des erreurs du gouvernement, d'un cadre juridique défaillant, d'une *Loi sur les mines* dépassée, quelque part les gens se sentaient agressés, des choses comme ça.

PAR LE PRÉSIDENT :

2750 On est dans l'opinion.

PAR M. PIERRE BATELIER :

2755 Oui, oui, bien en tout cas, c'est, la différence opinion-idée, des fois, un peu flou, là. Et donc,
je voulais savoir dans quelle mesure, aujourd'hui, sur la base de ces claims-là, on peut penser que
2760 puisse se construire un projet où est-ce qu'il ne faudrait pas aborder, puis c'est une question que je
vous pose aussi, vous, messieurs, madame les commissaires, est-ce qu'il faudrait regarder la
légitimité, aux yeux du public, de ces permis-là? S'il n'y a pas de légitimité, dans quelle mesure on
est capable de regarder l'avenir de l'industrie là-dessus?

Puis juste dans notre village, nous aussi on a signé ça, puis quatre-vingts pour cent (80 %)
des gens inscrits sur les listes électorales ont signé une lettre de refus, puis ce n'est pas juste chez
eux, c'est pour... dans la vision de la municipalité, ils ne reconnaissent pas de légitimité à ces
2765 permis-là. Donc, c'est ça.

PAR LE PRÉSIDENT :

2770 Merci, pour votre question. Alors, Monsieur Fournis, s'il vous plaît?

PAR M. PIERRE BATELIER :

Juste pour le terrain neutre, il faudrait juste... juste le lien. Je pense que je n'ai pas fait le lien.
C'est de dire que : est-ce que d'annuler ces permis-là serait le terrain neutre nécessaire pour
2775 établir un dialogue, puis sans ça, il n'y aura pas de dialogue? C'était ça, peut-être, ma question
reformulée.

PAR LE PRÉSIDENT :

2780 Alors, on va amorcer le début de réponse avec monsieur Fournis, d'abord. Monsieur
Fournis?

PAR M. YANN FOURNIS :

2785 D'abord, insister sur le fait que c'est absolument essentiel, puis là-dessus, donc, on est bien
d'accord. En gros, le jeu a commencé avant que les promoteurs arrivent, avant qu'il y ait
résistance, et cetera, et cetera. Ce qui fait qu'il y a une cécité de ne voir les problèmes que lorsqu'il
y a de la résistance. Donc, on est bien d'accord qu'il y a une lutte territoriale, il y a une lutte pour le
2790 contrôle de la ressource qui est aussi une lutte pour le contrôle de l'espace, parce que la ressource
n'est pas séparable de l'espace.

2795 Ce qui me donne l'occasion de préciser peut-être un élément – donc, pardon, c'est assez théorique, mais lorsqu'on parle du modèle de développement, en fait on parle de macroéconomie. Donc, on laisse entendre que les ressources sont d'abord appropriées par le marché, et cetera, et cetera, mais ce n'est pas vrai, en fait. Alors donc, c'est de la macroéconomie, mais c'est de l'économie au sens de l'économie politique, à savoir, l'État a une souveraineté sur la ressource, et c'est le seul à l'avoir, et ensuite, il la confie au privé en vertu du cadre juridique.

2800 Et là où je suis tout à fait d'accord, en fait, on ne parle pas tant des gaz de schiste. Enfin, on ne parle pas seulement du gaz de schiste, donc la dimension technique, donc, la nature, on parle aussi du traitement politique du gaz de schiste, qui lui-même renvoie au traitement historique des ressources au Canada.

2805 Donc là, c'est l'occasion d'enfoncer le clou, mais le gaz de schiste ne parle que de schiste. Même, ce n'est peut-être pas ça le plus important, c'est que ça nous parle d'un certain mode d'exploitation qui, historiquement, est très daté où effectivement certaines municipalités n'ont même pas les moyens de défendre leur compétence, parce qu'il y a des arrangements juridiques qui leur sont défavorables.

2810 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Alors, voilà pour les éléments de réponse. J'aurais interpellé les gens du ministère des Ressources naturelles, mais madame Grandbois?

2815 **PAR LA COMMISSAIRE :**

2820 J'aimerais peut-être voir si madame Brisson, vous auriez un petit quelque chose à rajouter à la fin de la question de monsieur Batelier, qui était sur la notion de terrain neutre. Est-ce que vous auriez peut-être quelques commentaires à ce sujet-là?

PAR Mme GENEVIÈVE BRISSON :

2825 Bien, c'est sûr que pour ma part, quand on parle de terrain neutre, je suis tentée de replacer les choses dans le cadre d'un terrain de dialogue, d'un terrain aussi de débat d'idées. Donc, on parlerait aussi de lieux de controverse, pas seulement... et c'est sûr que d'avoir un terrain neutre, pour moi, ce n'est pas seulement le territoire physique qui est neutralisé de tous droits antérieurs ou de tous éléments, mais c'est aussi d'avoir des lieux neutres de débat. Et je pense qu'on en a abondamment parlé, Yann Fournis et moi, d'avoir des endroits où tous les citoyens, tous les acteurs sont égaux, et où l'expertise et où les dynamiques permettent que l'expertise, autant l'expertise citoyenne que l'expertise scientifique, soient traitées sur un pied d'égalité, pour qu'il y ait un vrai débat.

2830

2835 Et tantôt, monsieur Lamontagne parlait des conseils de bassins versants. Je ferais juste une allusion aux études scientifiques qui se font sous ces conseils-là, il y a beaucoup de thèses de doctorat, de mémoires de maîtrise qui montrent, justement, que malgré la bonne volonté de créer des territoires neutres de gestion intégrée, l'exemple des bassins versants montre justement que les relations de pouvoir, les dynamiques des acteurs ne sont pas égalitaires et ne permettent pas de réaliser le beau rêve de la gestion intégrée. Donc, je déplace le territoire pour un territoire virtuel, mais c'est ce que j'aurais à ajouter.

2840 **PAR LA COMMISSAIRE :**

Merci.

2845 **PAR LE PRÉSIDENT :**

2850 Merci, Madame Brisson. Vous avez soulevé l'aspect légitimité, j'irais presque à dire jusqu'à la légalité, mais simplement nous remettre simplement un cadre, là. C'est quoi l'obligation – bon, c'est le ministère des Ressources naturelles qui émet les permis – devoirs et responsabilités, en quelque sorte, au regard des permis qui sont émis? On parlait éventuellement, monsieur nous suggérerait peut-être de les révoquer, c'est quoi l'implication au plan de la responsabilité du permis? Je pense qu'il y a quand même certaines exigences, on est dans un état de droit, alors si vous êtes à même de pouvoir nous éclairer là-dessus?

2855 **PAR M. RENAUD PATRY :**

2860 Oui. Dans le fond, je vais peut-être commencer par un topo, justement, un petit peu plus général. Le ministère des Ressources naturelles, qui est, dans le fond, un peu la branche gouvernementale qui est responsable de la gestion des ressources naturelles, est responsable de l'émission des droits et des permis qui gèrent et encadrent les activités d'exploration et d'exploitation relatives aux hydrocarbures, notamment.

2865 Les règles d'attribution de ces droits-là, si on revient aux années où l'ensemble des permis qui ont été émis sur le territoire des basses-terres ont été octroyés, le principe d'attribution des permis de recherche, c'était en fonction de la notion du premier demandeur. Donc, en anglais, on parle de *free mining*.

2870 Donc, la première entreprise qui démontrait ses compétences techniques et financières à obtenir un permis de recherche puis qui respectait les conditions de la *Loi sur les mines* et du *Règlement sur le pétrole de gaz naturel, et les réservoirs souterrains* obtenait un claim d'une superficie pouvant aller jusqu'à vingt-cinq mille (25 000) hectares.

2875 Ça, c'est ce qui était en vigueur jusqu'à l'adoption du Projet de loi 25. Le Projet de loi 25 c'est la loi concernant principalement la mise œuvre de certaines dispositions du discours du budget du 20 novembre 2012. Il y a plusieurs dispositions qui touchaient les hydrocarbures, dont notamment la mise en place du principe d'octroi des permis de recherche par appel d'offres.

2880 Donc, depuis le 14 juin 2013, les permis de recherche qui seront octroyés le seront par mise aux enchères. Pour donner suite à ça, l'ensemble du territoire qui n'est pas sous permis, l'ensemble du territoire qui est sous permis, mais qui serait abandonné, qui serait expiré ou qui serait révoqué tombe dans une réserve à l'État, qui a été introduite le temps de mettre en place le mécanisme d'appel d'offres. Ça fait que c'est un petit peu le contexte de comment ont été attribués, finalement, les permis de recherche.

2885 **PAR LE PRÉSIDENT :**

O.K. L'autre élément, hypothétiquement, on en vient à dire : si le gouvernement décidait de révoquer tout ça, légalement – écoutez, je ne vous demande pas de vous engager, là, je veux juste...

2890 **PAR M. RENAUD PATRY :**

2895 Non. Bien, ce que ça prendrait c'est un projet de loi. On a eu un cas qui est un petit peu similaire dans le cas de la *Loi limitant les activités pétrolières et gazières*. La première disposition introduit une interdiction de mener des activités dans le fleuve Saint-Laurent et sur les îles de ce même fleuve. Donc, dans ce cas-là, il y a eu un projet de loi qui stipulait qu'il y avait révocation de certains permis ou parties de permis de recherche pour un territoire en particulier. Les permis ont été révoqués sans compensation, puis c'est ça.

2900 Dans le fond, pour répondre à votre question, ce que ça prendrait, c'est un projet de loi, un projet de loi qui découle d'une décision de l'Assemblée nationale. Puis je ne peux pas en dire plus à ce sujet-là.

PAR LE PRÉSIDENT :

2905 Merci, Monsieur Patry. Monsieur Lamontagne?

PAR M. CHARLES LAMONTAGNE :

2910 J'aurais un complément d'information. Suite à la révocation des permis, le gouvernement du Québec s'est fait assigner, bien pas le gouvernement du Québec, le gouvernement du Canada s'est fait assigner un recours juridique par la compagnie qui a perdu son permis. C'est la

compagnie Lone Pine, et ils réclament deux cent quarante millions de dollars (240 M\$) du Canada, parce qu'une partie du Canada n'a pas respecté le chapitre 11 du traité de libre-échange.

2915 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Oui. Alors, merci, Monsieur Lamontagne. Monsieur Perron pour le MRN?

2920 **PAR M. PASCAL PERRON :**

Juste en complément, j'aimerais qu'on revienne sur la diapositive de monsieur, de Yann.

PAR LE PRÉSIDENT :

2925 De monsieur Fournis?

PAR M. PASCAL PERRON :

2930 La carte des permis, tout à fait. Ça, je pense que c'est la carte des permis qui était dans le rapport final. Cette carte-là nécessiterait une mise à jour en lien avec ce que mon collègue Renaud vient d'apporter. Si on voit sur la carte, les permis sont toujours en vigueur dans la portion estuarienne, bien, plus au sud de la portion estuarienne, mais dans la portion du fleuve Saint-Laurent, comme sur l'île d'Orléans et puis toute la portion, là, ne devrait plus avoir de permis de recherche en vigueur dans ce secteur-là.

2935 **PAR LE PRÉSIDENT :**

O.K. Et c'est en lien avec le projet de loi?

2940 **PAR M. PASCAL PERRON :**

2945 Exactement. Et ça, c'est important, là, parce que ça a été une bonne... Puis j'aimerais apporter juste un petit complément. Tantôt j'ai induit peut-être la Commission en erreur, puis monsieur Brullemans, c'est qu'on a cinquante-quatre (54) puits, j'avais oublié de compter une région géologique dans la liste des puits qui ont été forés depuis 2005.

PAR LE PRÉSIDENT :

2950 D'accord. Alors, pour résumer, là on tombe dans le législatif et puis avec les recours éventuels.

PAR M. PASCAL PERRON :

Exact.

2955

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci.

2960

PAR M. PIERRE BATELIER :

Peut-être trente (30) secondes?

PAR LE PRÉSIDENT :

2965

Vous allez devoir vous abstenir, je vous ai déjà cédé la parole, j'ai d'autres personnes qui veulent poser des questions. Je vais demander maintenant à monsieur Raymond Croteau, s'il vous plaît, à Bécancour. Non, il a quitté? J'inviterais peut-être madame Geneviève Mckenzie-Sioui, s'il vous plaît, à s'avancer pour soumettre ses questions à la question.

2970

Monsieur Geuzaine, je ne vous ai pas oublié, c'est que je vous ai pris au mot. Vous m'avez dit : « On intervertit. » Alors, dans ce contexte-là, si vous êtes un peu patient, je vais vous céder la parole tout à l'heure.

2975

GENEVIÈVE MCKENZIE-SIOUI

PAR LE PRÉSIDENT :

2980

Madame, c'est à vous puis on vous écoute.

PAR Mme GENEVIÈVE MCKENZIE-SIOUI :

2985

Kwe! Je vous dis bonjour, Madame la commissaire puis Messieurs les commissaires.

PAR LE PRÉSIDENT :

2990

Bonjour, Madame.

PAR Mme GENEVIÈVE MCKENZIE-SIOUI :

2995 Moi, ce que je vais vous demander là, c'est qu'à Wendake, il y a eu une première rencontre
avec Développement durable, puis les conseils de bande qui se sont présentés à l'hôtel Musée ne
nous ont pas demandé, comme peuple, pour assister à la soirée, comme de quoi il y a des gens
qui sont en très grand désaccord qu'on brise les territoires. Est-ce que vous allez faire avec le
peuple, ce que vous faites ici, chez nous, dans le Nord?

3000 **PAR LE PRÉSIDENT :**

3005 Alors, on a traité, on a discuté hier, on a eu une présentation pour ce qui est des obligations
du gouvernement du Québec au regard de ces responsabilités auprès des communautés
autochtones. Peut-être céder la parole à monsieur Lamontagne pour faire un rappel des
obligations du gouvernement à ce sujet-là, s'il vous plaît?

PAR M. CHARLES LAMONTAGNE :

3010 Bien, on peut peut-être être plus facile, le Nord?

PAR Mme GENEVIÈVE MCKENZIE-SIOUI :

3015 Moi je viens de Matimekush à Schefferville, puis j'ai des contacts avec toutes les Nations du
Québec.

PAR LE PRÉSIDENT :

Je m'excuse, Madame, est-ce que vous pourriez vous adresser à la Commission?

3020 **PAR Mme GENEVIÈVE MCKENZIE-SIOUI :**

Bien, c'est parce qu'il m'a posé une question.

PAR M. CHARLES LAMONTAGNE :

3025 Excusez-moi, j'aurais dû la poser au président.

PAR LE PRÉSIDENT :

3030 Alors, vous avez la réponse.

PAR M. CHARLES LAMONTAGNE :

Il n'y a pas de gaz de schiste dans le Nord puis à Sept-Îles puis...

3035

PAR LE PRÉSIDENT :

Oui. Mais moi, la question que je vous ai posée, c'est rappeler les obligations gouvernementales au rapport des communautés autochtones, s'il vous plaît.

3040

PAR M. CHARLES LAMONTAGNE :

Excusez-moi, Monsieur le commissaire. La Cour suprême, en vertu d'une décision qui a été prise sur la Côte Ouest, je pense que c'était la nation Haïda, a reconnu que le gouvernement du Canada et tous les gouvernements des provinces devaient consulter les nations autochtones advenant des projets ou des interventions qui affecteraient les droits autochtones.

3045

PAR Mme GENEVIÈVE MCKENZIE-SIOUI :

Maintenant, à qui je m'adresse, à lui ou à vous?

3050

PAR LE PRÉSIDENT :

C'est à moi, Madame.

3055

PAR Mme GENEVIÈVE MCKENZIE-SIOUI :

Monsieur le commissaire, chez nous, là, on ne parle pas juste du Canada, là. Présentement, on parle du Québec. Puis dans le Québec, c'est là que vous voulez exploiter nos terres. Puis là-bas il y a des personnes âgées, des personnes de tous les niveaux d'âge, qui ne sont même pas au courant de ce que vous voulez faire dans le Nord. Il y a des enfants, des personnes âgées présentement qui ont des gros problèmes d'asthme, de toutes sortes de problèmes pulmonaires. Les gens avec qui moi j'ai parlé, ils ont déjà peur de vous voir arriver là-bas en train de détruire le territoire.

3060

3065

PAR LE PRÉSIDENT :

Avez-vous une question, Madame?

3070

PAR Mme GENEVIÈVE MCKENZIE-SIOUI :

3075 Oui. Ce que je veux savoir, allez-vous faire une commission comme vous faites ici avec les non autochtones, pour nous? Parce que les conseils de bande, ils nous bloquent comme peuple pour parler.

PAR LE PRÉSIDENT :

3080 Alors, écoutez, ce que je peux vous dire, nous, comme Bureau d'audiences publiques, comme Commission d'enquête, nous avons la responsabilité d'exécuter un mandat qui nous est donné par le ministre de l'Environnement du Québec. C'est le ministre qui définit les sujets et de quelle façon nous on a à disposer puis à consulter la population. Alors, dans ce contexte, le Bureau d'audiences publiques ne peut pas prendre d'initiatives ou prendre, de son propre chef, la responsabilité de consulter les communautés autochtones.

3085
3090 Donc, s'il y a un processus de consultation qui doit être amorcé auprès des communautés autochtones, au-delà de la responsabilité de ce que monsieur Lamontagne a souligné, ça va relever de la responsabilité puis des compétences qui sont exercées par le gouvernement du Québec.

3095 Alors, aujourd'hui, actuellement, au regard du mandat qui nous est donné, je ne peux répondre à votre question comme président de la Commission, autrement que vous souligner la responsabilité du gouvernement du Québec au regard de la façon dont monsieur Lamontagne l'a manifesté.

3100 Alors, nous, notre préoccupation, aussi, vous nous parlez aussi des régions du Nord, nous, c'est dans les basses-terres du Saint-Laurent. Donc, notre mandat c'est l'exploration, l'exploitation des gaz de schiste dans les basses-terres du Saint-Laurent. Donc, nous, notre mandat, autrement dit, porte son attention sur la vallée du Saint-Laurent puis l'exploitation et l'exploration des gaz de schiste.

3105 Puis pour ce qui est de votre opinion, je vous rappellerai qu'on a une deuxième étape dans notre processus de consultation où tous les individus, tous les citoyens peuvent venir nous exposer leurs préoccupations sur l'ensemble des sujets qu'on traite. Alors, dans ce contexte-là, je vous inviterais, si vous avez une position à arrêter ou à exprimer, je vous inviterais peut-être à revenir dans le cadre de la deuxième étape de notre consultation, début juin, puis venir vous exprimer à ce sujet-là.

3110

PAR Mme GENEVIÈVE MCKENZIE-SIOUI :

3115 Bon, bien, merci beaucoup de l'invitation puis je vais essayer de faire venir des personnes
concernées. Puis je vous remercie d'être passés à Wendake, vous auriez dû nous inviter, nous
appeler. C'est dangereux, là, le gaz de schiste.

PAR LE PRÉSIDENT :

3120 Merci, Madame.

PAR Mme GENEVIÈVE MCKENZIE-SIOUI :

3125 En plus, il n'y a pas personne, ils sont tous partis!

ANGÈLE PATENAUDE

3130 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Alors, j'inviterais maintenant, madame Angèle Patenaude, s'il vous plaît, à s'avancer, venir
poser ses questions.

3135 **PAR Mme ANGÈLE PATENAUDE :**

Bonjour!

PAR LE PRÉSIDENT :

3140 Bonjour, Madame Patenaude. Nous vous écoutons.

PAR Mme ANGÈLE PATENAUDE :

3145 Beaucoup de personnes pensent qu'il y a un moratoire au Québec sur le gaz de schiste.
Quel moyen le BAPE a-t-il utilisé pour faire connaître ses audiences?

PAR LE PRÉSIDENT :

3150 Deux choses : le moratoire, on l'a déjà, je crois, on a déjà fait une mise en contexte pour ce
qui est de l'utilisation ou de la définition du moratoire tel qu'il est véhiculé actuellement. Alors,

Monsieur Lamontagne, peut-être rappeler les éléments qui essaient de discerner un peu plus la situation actuelle en ce qui concerne l'utilisation du terme « moratoire ».

3155 **PAR M. CHARLES LAMONTAGNE :**

Oui, Monsieur le commissaire. Il n'y a pas de moratoire contre l'industrie du gaz de schiste au Québec. Il y a eu un projet de loi qui allait mettre en place un moratoire contre les activités de l'industrie, ce projet de loi là est mort au feuillement.

3160

Ce qu'il y a présentement au Québec, c'est une affirmation du ministre de l'Environnement de l'époque qui a dit qu'il sollicitait l'opinion du Comité sur l'évaluation environnementale stratégique afin de savoir si les activités de l'industrie pourraient avoir lieu dans les basses-terres du Saint-Laurent. Le comité a répondu qu'il ne voyait pas l'intérêt pendant l'évaluation environnementale stratégique, qui est maintenant terminée.

3165

PAR LE PRÉSIDENT :

Vous aviez souligné antérieurement aussi l'aspect économique de la situation qui fait que...?

3170

PAR M. CHARLES LAMONTAGNE :

Ah! Bien, ça, c'est des aspects économiques. Ces jours-ci, le prix du gaz est trop bas. Il serait impossible pour les gazières de récupérer les coûts requis pour mettre en place un puits de production.

3175

PAR LE PRÉSIDENT :

Donc, c'est ce qui expliquerait qu'il n'y a pas d'activités actuellement sur le territoire. Quant à la diffusion de l'information, bien, comme je l'ai rappelé tout à l'heure à la personne qui a posé les questions avant vous, nous, on détient notre mandat de la part du ministre du Développement durable, de l'Environnement de la Faune et des Parcs qui nous a mandatés pour consulter l'exploitation et l'exploration des gaz de schiste dans la vallée du Saint-Laurent, sur la base de l'Évaluation environnementale stratégique, de la documentation qui a été produite, que monsieur Lamontagne faisait, soulignait tout à l'heure. Et nous, le mandat nous a été donné à la mi-février et dès les premières semaines de mars, on a diffusé de l'information, rendu disponible la documentation, avisé les gens de la programmation, informé qu'on allait être ici à Saint-Hyacinthe à partir du 31 mars pour les trois prochaines semaines, pour présenter l'ensemble de la documentation.

3180

3185

3190

Donc, sur la base d'une communication classique, communiqué de presse, information sur le site Internet du Bureau d'audiences publiques, alors, autrement dit, les instruments de communication usuels pour faire connaître à la population le mandat ainsi que l'exercice de consultation qu'on réalise actuellement.

3195

Je vous inviterais à poser votre deuxième question.

PAR Mme ANGÈLE PATENAUDE :

3200

Bien, c'est parce que les comités – comme moi, je reste dans la région de Napierville. Donc, la majorité des gens ne sont pas au courant que présentement, il existe... le Bureau d'audiences publiques siège. Est-ce que le gouvernement n'aurait pas pu l'annoncer à la télévision, dans les... par exemple, on n'en entend pas du tout, du tout parler.

3205

PAR LE PRÉSIDENT :

3210

Écoutez, depuis trente-cinq (35) ans que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement existe. Comme je vous l'ai dit, on utilise les modes de communication usuels qui sont à notre portée pour ce qui est de diffuser les mandats et ainsi que la programmation et les dates où on siège. Et, habituellement, les gens sont convenablement informés et il y a toujours une bonne participation habituellement à l'exercice de consultation, et c'est une formule qui a fait ses preuves.

3215

Alors, on ne peut pas, dans un contexte de communication, je veux dire, au-delà de ce qu'il est possible de faire, de garantir une participation. Mais je peux vous assurer que le Bureau d'audiences publiques a mis en place tous les moyens, tous les outils pour pouvoir informer les gens qu'on est ici aujourd'hui. D'ailleurs, depuis lundi, on travaille. Il y a des gens qui se présentent, il y a des gens qui nous posent des questions. Je veux dire, quant à, comment dire, la portée médiatique éventuelle des travaux, ça ne relève pas de la responsabilité du Bureau d'audiences publiques, Madame. Merci.

3220

PAR Mme ANGÈLE PATENAUDE :

Parfait.

3225

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci.

3230

DIANE ANDICHA PICARD

PAR LE PRÉSIDENT :

3235 Alors, j'inviterais maintenant, madame Diane Andicha Picard, s'il vous plaît, à s'avancer pour venir poser ses questions. Alors, je vous inviterais de vous installer puis qu'on puisse convenablement vous entendre.

PAR Mme DIANE ANDICHA PICARD :

3240 Madame Gisèle, Monsieur Denis, Monsieur John.

PAR LE PRÉSIDENT :

3245 Madame?

PAR Mme DIANE ANDICHA PICARD :

3250 Diane Andicha Picard. Mon nom est *Okouandoron taourenche Andicha Sondakwa*, appelez-moi Diane.

PAR LE PRÉSIDENT :

3255 Alors, Madame Diane, nous vous écoutons.

PAR Mme DIANE ANDICHA PICARD :

3260 Alors, je suis contente de vous rencontrer, parce que ça fait longtemps que j'entends parler des audiences. Vous avez fait une très belle étude, Monsieur. Et vous savez, nous, les femmes des Premières Nations, nos plus grandes préoccupations, bien sûr, c'est nos petits-enfants.

3265 Ma question est : qu'est-ce que je donnerai à boire à mes enfants quand on aura tout utilisé l'eau potable d'ici quelques – je ne sais pas combien de temps qu'il nous reste encore à avoir une bonne eau à boire, une bonne potable. J'utilise le pétrole. Le gaz de schiste. Je sais qu'on en a besoin, mais qu'est-ce qu'on va donner à boire? Combien de temps pensez-vous, messieurs les spécialistes, qu'on va pouvoir utiliser encore l'eau comme ça? Combien de temps est-ce qu'il nous reste encore?

3270

PAR LE PRÉSIDENT :

3275 Alors, Madame Diane, vous comprendrez que c'est une vaste question et que bien
humblement, en fonction des responsabilités qu'on a, on va essayer d'apporter notre pierre à
l'édifice, mais je pense que ça serait prétentieux de notre part de vous dire que dans le cadre de
nos travaux puis suite à notre analyse, on va déposer un rapport qui va régler définitivement la
question. Je vais être honnête avec vous. Mais je pense qu'on fait un effort raisonnable de diffusion
de l'information, alors c'est les éléments de réponse que je pourrais vous apporter à votre première
question.

3280

PAR Mme DIANE ANDICHA PICARD :

Moi, ce que je veux vous demander, c'est simplement d'y penser. Comment est-ce qu'on
peut utiliser la technologie puis l'énergie, mais tout en continuant de préserver la terre mère?

3285

PAR LE PRÉSIDENT :

3290 Alors, un peu comme j'en ai fait part aux participants qui se sont présentés au micro avant
vous, simplement réexpliquer, peut-être vous préciser. Là, on est à l'étape de l'information. Il y a de
la documentation, c'est toujours possible pour vous d'en prendre connaissance. Et quelle que soit
votre opinion, c'est toujours possible que vous veniez nous la soumettre dans le cadre de la
deuxième partie, de façon, après, qu'on puisse échanger avec vous pour préciser votre
préoccupation. Puis je peux vous assurer que dans la mesure du possible, vos préoccupations
pourront être éventuellement reflétées dans ce qu'on va écrire dans notre rapport.

3295

PAR Mme DIANE ANDICHA PICARD :

Merci d'avoir pris deux minutes pour m'écouter.

3300

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci, Madame. En souhaitant vous rencontrer à la deuxième partie de l'audience.

PAR Mme DIANE ANDICHA PICARD :

3305

Au revoir. Continuez votre bon travail.

PAR LE PRÉSIDENT :

3310

Merci.

ALBERT GEUZAINÉ

PAR LE PRÉSIDENT :

3315 Alors, Monsieur Albert Geuzainé, s'il vous plaît, c'est à vous.

PAR M. ALBERT GEUZAINÉ :

3320 Bonjour, Monsieur le président, Madame! Bonjour, Monsieur!

PAR LE PRÉSIDENT :

 Monsieur, bonjour! Alors, nous vous écoutons.

3325 **PAR M. ALBERT GEUZAINÉ :**

 Les deux points que je vais développer sont deux points...

PAR LE PRÉSIDENT :

3330 Attention!

PAR M. ALBERT GEUZAINÉ :

3335 Non, pas développer, je vais exposer deux questions. Je vais exposer deux questions.

PAR LE PRÉSIDENT :

3340 Merci beaucoup. Alors, on vous écoute. Vous avez le droit à une courte mise en contexte.

PAR M. ALBERT GEUZAINÉ :

3345 D'accord. La mise en contexte est la suivante : une famille décide de transférer à son fils, de vendre à son fils une des terres agricoles; se présente devant un notaire. Le notaire prend un certificat de localisation, tout se passe bien, pas de problème. Plus tard, la famille décide de se défaire de la seconde partie, qui leur appartient, et passe de nouveau devant le notaire. Cette fois-là, surprise! Le notaire, le même notaire, les mêmes personnes, le notaire dit : « Je suis obligé de vous mentionner qu'il y a maintenant une clause particulière qui attribue à une tierce partie un droit d'exploration et d'exploitation du gaz de schiste sur la terre que vous cédez à votre fils.

3350

3355 La chose a été portée à la connaissance de plusieurs personnes, dont des avocats qui ont fait une recherche au niveau de la région. On est à Saint-Hyacinthe, et avec le notaire, les avocats ont obtenu un registre de plus de trente mille (30 000) lots dans les environs de Saint-Hyacinthe qui sont sous la même obligation, c'est-à-dire de notifier au certificat de localisation qu'il y a une tierce partie, externe d'ailleurs, n'est-ce pas, étrangère, qui a droit de privilège, qui a privilège d'exploitation sur une terre que quelqu'un possède et voudrait céder.

PAR LE PRÉSIDENT :

3360 Alors, je vous inviterais à poser votre question.

PAR M. ALBERT GEUZAINÉ :

3365 Alors, la question est la suivante : est-ce que le BAPE va inscrire à la liste des enjeux, à l'index des enjeux, la partie concernant les certificats de localisation qui peuvent porter diminution à la valeur d'une propriété, ce qui est tout à fait inacceptable, n'est-ce pas? Voilà, c'est la première question.

PAR LE PRÉSIDENT :

3370 O.K. Là, vous comprenez que vous interpellez le Bureau d'audiences publiques. On vient tout juste de commencer nos travaux, je ne peux nullement présumer de la façon, de la forme ou si on va retenir le sujet ou non. Je vous rappellerai qu'il y a toujours la deuxième étape où on pourrait aller au-delà de vos questions, de façon à ce que vous puissiez développer, de façon à nous argumenter exactement la problématique que vous soulevez. Puis à cette occasion-là, on pourra échanger.

3380 Mais j'aimerais peut-être entendre les gens du ministère des Ressources naturelles concernant... ce que je comprends, c'est en quelque sorte les exigences de la *Loi sur les mines* et les droits de propriété éventuels entre la surface puis les ressources. Alors, peut-être revenir sur ces éléments-là de la *Loi sur les mines* qui, peut-être, apporterait certains éléments de réponse à monsieur Geuzainé.

PAR M. PASCAL PERRON :

3385 Effectivement, il est possible que dans certains secteurs, dans la vallée du Saint-Laurent, des recherches au niveau du registre foncier ait permis de déceler la présence de droits miniers relatifs aux hydrocarbures sur le territoire, sur ledit territoire.

3390 Avant la mise en vigueur du Projet de loi 70 au mois de juin, je crois, 2013, il était clairement
inscrit à l'article 10 de la *Loi sur les mines* que le permis de recherche de pétrole et de gaz naturel
était exempté d'une inscription au Bureau de publicité des droits. Donc, effectivement, le titulaire de
ce droit-là était exempté de l'inscrire. Toutefois, ça pouvait arriver, pour des raisons administratives
3395 et aussi possiblement dans une vision d'opposabilité, qu'ils procèdent à l'inscription au registre
foncier.

Donc, à ce moment-là, effectivement, si au moment de la première transaction que monsieur
fait référence, le titulaire antérieur n'avait pas procédé à l'enregistrement dudit droit au registre
foncier, la transaction n'est pas sortie. Toutefois, si au moment où est-ce qu'il a cédé une partie de
3400 sa terre, le nouveau titulaire du permis de recherche avait procédé à l'enregistrement au registre
foncier. Dans la vérification diligente faite par le notaire, le droit minier relatif aux hydrocarbures a
sorti.

Peut-être un petit complément. Il n'en est pas de même pour la localisation des puits fermés.
3405 Il y a l'article 164 de la *Loi sur les mines* qui mentionne l'inscription obligatoire de l'enregistrement
d'un puits fermé au registre foncier.

PAR LE PRÉSIDENT :

3410 Madame Grandbois.

PAR LA COMMISSAIRE :

3415 Est-ce que donc, depuis 2013 – je voudrais être sûre de bien comprendre – est-ce que
depuis 2013, l'inscription est maintenant obligatoire au registre foncier?

PAR M. PASCAL PERRON :

3420 Ce que je vous dirais c'est que depuis 2013, l'entrée en vigueur du Projet de loi 70 est venue
abroger cet article. Donc, il faudrait vérifier quelle est la portée, quand le juriste relatif... le juriste qui
va se présenter la semaine prochaine ou dans deux semaines, comment interpréter cette façon-là
d'avoir abrogé l'article. Qu'est-ce que ça veut dire légalement le fait d'avoir abrogé cet article-là.

PAR LE PRÉSIDENT :

3425 Oui, peut-être compléter sur cet élément d'information là avant de vous céder la parole,
Madame Grandbois. Effectivement, on va traiter le sujet, je crois que c'est le 16 en après-midi avec
madame Paule Halley, pour ce qui est des aspects légaux.

3430 **PAR LA COMMISSAIRE :**

Si je peux me permettre, cette présentation-là, à laquelle monsieur Perron se référait, c'est plutôt la semaine prochaine. C'est donc le 8 avril à dix-neuf heures (19 h) qu'il y aura présentation des représentants des ministères sur le cadre réglementaire.

3435 **PAR LE PRÉSIDENT :**

3440 Oui. Puis il y a effectivement aussi l'aspect légal le 16 avril en après-midi. On va avoir une présentation de madame Halley de l'Université Laval qui va nous présenter les aspects légaux, alors qui pourront éventuellement être abordés à cette session-là.

Alors, voilà pour la première question. Excusez-moi, j'ai oublié madame Grandbois – à vous?

3445 **PAR LA COMMISSAIRE :**

3450 Je voulais juste savoir, donc encore toujours sur la même question, en lien évidemment avec la question monsieur Geuzaine, ça veut donc dire qu'un propriétaire de terrain n'était pas avisé directement, d'aucune façon, et encore aujourd'hui, ce n'est pas clair qu'il le soit, dans le cas où il y aurait un claim qui...

PAR M. PASCAL PERRON :

3455 Pour moi, la différenciation est bien importante, quand on parle du claim puis du permis de recherche. Pour moi, je parle uniquement du permis de recherche de pétrole et de gaz naturel. Ça fait que je m'exprime uniquement au nom du droit minier relatif aux hydrocarbures si vous préférez, qui est délivré en vertu de la *Loi sur les mines*. Ça, c'est le premier point. Je ne peux pas parler pour le claim, on va parler du permis de recherche.

3460 Il y a une mécanique qui permet à quelqu'un de savoir s'il y a un droit qui est en vigueur sur le territoire qui fait l'objet de son droit foncier, si on veut. En fait, le ministère diffuse sur son site Web la localisation des permis de recherche via des cartes en format PDF standard. Ça, c'est la première chose.

3465 Deuxième chose, la *Loi sur les mines* mentionne qu'il est constitué un registre public des droits miniers réels et immobiliers, les droits miniers relatifs aux hydrocarbures étant inclus. C'est un registre public qui, suite à une demande d'accès, un individu, une personne, pourrait faire une demande d'accès en vertu, je pense, de l'article 11 de la loi, puis ça va lui permettre d'obtenir l'information relative au titre. Je ne sais pas si ça répond à votre question?

3470 **PAR LA COMMISSAIRE :**

Bien, j'avais utilisé le mauvais terme, parce que vous dites que dans ce cas-là, c'est le permis de recherche, on a des vieux réflexes, là mais donc ma question, c'était vraiment de dire : il n'y a pas de mécanisme qui fait que, automatiquement, un propriétaire est avisé. La réponse, donc, il peut faire des démarches pour être informé, mais il n'y a pas de mécanisme automatique qui ferait qu'il serait averti?

3475 **PAR M. PASCAL PERRON :**

3480 Je suis obligé de vous répondre oui à votre question.

PAR M. ALBERT GEUZAINÉ :

3485 Que dois-je comprendre exactement?

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci. Alors, votre deuxième question, Monsieur Geuzainé, s'il vous plaît?

3490 **PAR M. ALBERT GEUZAINÉ :**

La deuxième question, bien disons le deuxième item se rapporte, disons, à une question de performance financière dans l'attribution des concessions qui ont été faites au Québec comparé à celles qui ont été faites en Colombie-Britannique.

3495 Alors, je lis dans le rapport 273 qui a été déposé par le BAPE en 2011, en haut de page 201 :

3500 « *La Commission d'enquête constate que les droits d'exploration pour le gaz et le pétrole ont été vendus pour la presque totalité des basses-terres du Saint-Laurent à un prix moyen de dix cents (0,10 \$) l'hectare et que ceux qui possédaient des droits sur les réservoirs souterrains ont obtenu, en janvier 2010, les mêmes droits sans coûts supplémentaires.* »

3505 Donc, si maintenant on compare la performance du Québec qui a finalement donné un treize sous (0,13 \$) à chaque citoyen québécois, puisqu'il y en a huit millions (8 M), en Colombie-Britannique, les hectares se sont vendus, en moyenne, trois mille dollars (3 000 \$). Donc, c'est loin de la valeur qui a été attribuée ici au Québec.

Je me demande, est-il possible que le gouvernement puisse renégocier, disons les contrats qui ont été accordés avec les compagnies gazières – il y en a quatorze (14) – et obtenir une

3510 meilleure redevance... bien, pas une redevance, mais disons une meilleure cote au niveau des concessions?

PAR LE PRÉSIDENT :

3515 Merci de votre question. Alors, on a abordé quand même le nouveau régime minier. Monsieur Patry, alors, deux éléments. Est-ce qu'on peut réclamer des sommes supplémentaires sur les droits d'exploitation qui ont déjà été émis? Puis je pense que dans une autre mesure, vous nous aviez déjà abordé les modifications qui ont été faites au régime minier?

3520 **PAR M. RENAUD PATRY :**

Oui. Dans les faits, le Projet de loi 25 dont j'ai discuté tout à l'heure, qui a introduit entre autres la notion de la mise aux enchères pour les nouveaux permis de recherche, introduisait aussi une hausse du loyer annuel. On ne parle pas d'une acquisition du permis à dix cents (0,10 \$) l'hectare, c'est plutôt une notion de rente qui est payée annuellement. Ce qui était l'ancien régime, si on veut – je ne dirais pas l'ancien régime. Le régime qui était en place avant cette nouvelle mesure-là, c'était de payer une rente annuelle pour les cinq premières années d'un permis de recherche, années de validité d'un permis de recherche, c'était de dix sous (0,10 \$) l'hectare, oui. Pour les renouvellements, donc la possibilité des cinq autres, c'était à cinquante sous (0,50 \$) l'hectare. Ça, c'est ce qui était en vigueur.

3525 Le Projet de loi 25 a introduit une hausse de cette rente annuelle là. Donc, le dix sous (0,10 \$) l'hectare pour les cinq premières années est passé à cinquante sous (0,50 \$) l'hectare. Pour les années de renouvellement, c'est passé de cinquante sous (0,50 \$) l'hectare à l'équivalent d'une et cinquante (1,50 \$), un dollar cinquante (1,50 \$) l'hectare. Ce qui a été fait aussi, c'est de convertir les unités en kilomètres carrés. Ça n'a pas l'air important, ça a l'air d'un détail, mais ce faisant, comme on traitait de sous, quand vient le temps d'appliquer la *Loi sur l'indexation annuelle des tarifications* ou quelque chose comme ça – je ne sais pas c'est quoi le nom exact de la loi, mais il n'y avait pas d'indexation parce que ça faisait des fractions qui étaient trop petites. Donc, en changeant l'unité, ça a permis aussi d'indexer ces taux-là.

3535 La hausse a été adoptée, mais n'est pas en vigueur, elle est rattachée à la suspension de la période de validité des permis puis de l'exemption de faire les travaux qui avaient été introduits par la *Loi limitant les activités pétrolières et gazières*.

3545 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Puis c'est toujours une attribution traditionnelle des droits d'exploitation. On n'est pas aux enchères?

3550 **PAR M. RENAUD PATRY :**

Oui, oui, c'est ça. À partir du... depuis juin 2013, les nouveaux permis seront attribués par mise aux enchères.

3555 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Alors, je pourrais vous souligner simplement qu'on va aborder tout le cadre de la gouvernance et du cadre réglementaire lors de la séance du 16 avril à treize heures (13 h), comme je l'avais mentionné tout à l'heure, notamment avec madame Halley de l'Université Laval.

3560

Je vous remercie pour vos questions. Madame Grandbois?

PAR LA COMMISSAIRE :

3565

Je rajouterais à cette séance-là, on va remplir votre calendrier, si les questions économiques puis les questions de redevances, notamment, vous intéressent, ça fera l'objet d'une session le 16 avril à dix-neuf heures (19 h). Donc, *Évaluation et partage de la rente incluant les redevances*. C'est le titre d'une des présentations.

3570

PAR M. ALBERT GEUZAINÉ :

Merci, Madame.

PAR LE PRÉSIDENT :

3575

Peut-être en complément d'information, mon collègue me soulignait peut-être simplement la soumettre vous-même, Monsieur Haemmerli.

PAR LA COMMISSAIRE :

3580

Non, non, mais vous avez dit à partir de juin 2013, les permis vont être mis... il y avait comme un futur. Alors, est-ce qu'il y en a déjà eu des enchères? Puis est-ce qu'on a une idée des valeurs que ces permis-là auraient pu atteindre?

3585

PAR M. PASCAL PERRON :

Je ne pourrais pas vous confirmer directement s'il y a déjà eu de la mise aux enchères. Ce que je pourrais vous dire, c'est qu'auparavant, il y avait une disposition dans la loi qui faisait en sorte que si un permis de recherche était révoqué, le gouvernement pouvait procéder pour le

3590 territoire révoqué par appel d'offres. Et ça, ça interdisait à l'ancien titulaire, aussi, qui avait vu son droit révoquer, de pouvoir procéder sur le principe de l'appel d'offres. C'est un premier point que je peux vous apporter.

PAR LE COMMISSAIRE :

3595 Oui, d'accord.

PAR M. PASCAL PERRON :

3600 Je ne suis pas un historien de ce qui s'est fait dans la genèse de la gestion des droits non plus, donc je ne suis pas en mesure de vous répondre là-dessus.

3605 Le deuxième point c'est qu'en vertu du nouveau principe d'appel d'offres qui est introduit, on n'a pas encore procédé à l'appel d'offres. Et, comme mon collègue le mentionnait, il y a actuellement un Arrêté ministériel en vigueur, l'Arrêté ministériel 2012-009, qui vient créer une réserve à l'État sur l'ensemble du territoire québécois, le temps de laisser au gouvernement, le temps nécessaire pour mettre en place le processus d'attribution d'une façon correcte, à savoir quelle est la valeur des permis.

3610 Étant donné que c'est un principe de vente aux enchères, pour ma part, je n'ai pas l'information à savoir comment ça pourrait valoir, mais définitivement que dans des secteurs à potentiel intéressant, sur lesquels il n'y aurait pas de permis de recherche, peu importe la substance, ça pourrait être un facteur non négligeable dans les revenus, si on compare au coût actuel du permis.

3615 **PAR LE COMMISSAIRE :**

D'accord, votre collègue a le doigt sur le bouton du micro depuis tantôt. Avez-vous quelque chose à ajouter, Monsieur Patry?

3620 **PAR M. RENAUD PATRY :**

3625 Bien, c'est peut-être juste pour mentionner, je ne suis pas économiste, puis je pense qu'on va avoir monsieur Bernard qui va venir parler à une séance ultérieure, mais juste dire aussi que c'est ça, les permis, avec le principe de mise aux enchères, ça reflète une situation de marché, si on veut. Donc, c'est que les entreprises intéressées doivent estimer une valeur pour un territoire en particulier, puis que ça dépend aussi beaucoup du stade où on est rendu dans l'exploration et l'exploitation des ressources.

3630

Donc, c'est peut-être une des explications pourquoi, dans certains secteurs en Colombie-Britannique où le sous-sol est très bien connu puis la productivité aussi, où ils vont chercher, dès l'attribution du permis, des bonnes sommes.

PAR LE COMMISSAIRE :

3635

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT :

3640

Écoutez, j'ai encore plusieurs personnes qui sont inscrites au registre puis j'aimerais donner une chance à notre sténographe de reprendre son souffle. Puis tout en disposant des questions, c'est vraiment pour donner une chance à ce qu'on aille une personne qui soit performante au niveau de la transcription, la Commission va prendre une courte pause de cinq minutes puis on vous revient pour compléter le questionnement suite aux gens qui se sont inscrits.

3645

Je vous remercie de votre compréhension.

3650

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

3655

REPRISE DE LA SÉANCE

PAR LE PRÉSIDENT :

3660

Alors, j'inviterais maintenant monsieur Louis Casavant à Bécancour à venir poser ses questions. Alors, monsieur Casavant une fois, monsieur Casavant deux fois... je pense qu'on va quand même devoir procéder sur le plan formel, de façon à nous assurer que monsieur Casavant n'est pas là. Alors, monsieur Casavant est absent. Alors, je passerais maintenant à, j'inviterais monsieur Raymond Stone Iwaasa, à Bécancour, à s'avancer, s'il vous plaît, pour venir poser ses questions. Alors, Monsieur Iwaasa.

3665

J'invite maintenant monsieur Richard Chartier, s'il vous plaît, à s'avancer pour venir soumettre ses questions à la Commission.

3670

RICHARD CHARTIER

PAR M. RICHARD CHARTIER :

3675

Merci, Monsieur le président.

PAR LE PRÉSIDENT :

Monsieur Chartier, rebonjour.

3680

PAR M. RICHARD CHARTIER :

3685

Moi, je suis content, je ne suis pas seul, j'ai encore mes trente-cinq mille (35 000) personnes qui sont avec moi, ici, ils sont tranquilles. Ils ne posent pas trop de questions, Monsieur le président. À trente-cinq mille (35 000), on n'aurait pas fini.

PAR LE PRÉSIDENT :

3690

Oui. Alors, est-ce que c'est la mise en contexte de votre prochaine question?

PAR M. RICHARD CHARTIER :

3695

C'est encore l'acceptabilité sociale parce qu'on s'est « écartillés » un petit peu, Monsieur le président, là-dessus.

PAR LE PRÉSIDENT :

Alors, on vous écoute.

3700

PAR M. RICHARD CHARTIER :

3705

Ça fait que je voulais vous faire plaisir en disant qu'on va rester dans le sujet. J'ai quand même noté beaucoup de sujets qui vont revenir. Dans le cadre de l'acceptabilité sociale, Monsieur le président, on a pu entendre beaucoup de témoignages à cet effet-là, et si je réfère, Monsieur le président, il y a ici le trente-cinq mille (35 000), mais on a déjà un dépôt à l'Assemblée nationale qui a été fait, de vingt-sept deux cent cinquante (27 250) signatures, donc on est près du soixante-douze mille (72 000), Monsieur le président.

3710 Ce que j'aimerais apporter, dans les études, parce qu'on parle d'une étude ici qui a été faite, Monsieur le président, et ma question va être en rapport à ça, Monsieur le président. C'est que chaque personne était un contact humain de main à main, dans chaque domicile, Monsieur le président, de porte-à-porte. C'est notre étude, Monsieur le président. Donc, ma question est celle-ci. Je demanderais à madame Brisson...

3715 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Vous demanderez à la Commission, oui. Vous le demandez à la Commission.

3720 **PAR M. RICHARD CHARTIER :**

Oui, excusez-moi, Monsieur le président.

PAR LE PRÉSIDENT :

3725 Je pense qu'on a fait notre travail très bien jusqu'à maintenant.

PAR M. RICHARD CHARTIER :

C'est la fatigue.

3730 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Je peux vous assurer qu'on va essayer de fournir la meilleure information possible.

3735 **PAR M. RICHARD CHARTIER :**

Je ne suis pas inquiet.

PAR LE PRÉSIDENT :

3740 Merci, Monsieur Chartier. Alors, on vous écoute.

PAR M. RICHARD CHARTIER :

3745 Monsieur le président, ma question est celle-ci : est-ce qu'on pourrait nous rassurer, Monsieur le président, que l'étude qui va se continuer probablement sur, justement, le dossier de l'acceptabilité sociale, est-ce que cette étude pourrait être faite, regardée, d'être faite plus près, exactement comme on a fait, pas avec des diagrammes, Monsieur le président, sur le terrain, de

3750 main à main, de rencontrer, peut-être en conférence ou rencontrer les gens pour avoir réellement le pouls de la population au Québec?

3755 Monsieur le président, notre problème à nous, dans les quatre dernières années, c'est le budget. On est tous bénévoles, on met notre essence. On doit se déplacer à nos frais, Monsieur le président. Avoir eu un budget, pas de sept point cinq millions (7.5 M\$), Monsieur le président, avoir un budget de cent mille (100 000 \$), j'aurais visité le Québec au complet, Monsieur le président.

Ma question est celle-ci : est-ce qu'on va continuer une étude qui va être encore plus près des citoyens?

3760 **PAR LE PRÉSIDENT :**

3765 Alors, on va peut-être commencer par savoir de quelle manière, au niveau de l'approche puis de la réalisation de l'étude que monsieur Fournis a réalisée, dans quelle mesure êtes-vous allé sur le terrain? De quelle façon vous avez procédé? Vous l'avez déjà abordé tout à l'heure, mais ça serait peut-être pertinent de le préciser. Jusqu'où êtes-vous allé pour aller sur le terrain, pour voir dans quelle mesure ça peut apporter quelque chose à votre réflexion sur l'acceptabilité sociale?

3770 **PAR M. YANN FOURNIS :**

3775 Bien, d'abord, deux remarques sur les diagrammes. Donc, effectivement, il y a les deux volets sur les photos et la radiographie qui sont un petit peu plus quantitatifs, même si la photo essaie de prendre en compte les représentations des gens. Par contre, effectivement, moi, j'insisterais beaucoup sur le volet film, qui a impliqué des entretiens qualitatifs, donc avec, en particulier, des personnes qui ont été rencontrer les gens. Donc, les gens, en fait qui ont été rencontrés, c'est l'industrie. Donc, ça, c'est le gros dossier qui est un petit peu délicat à voir, mais il y a eu un entretien très, très intéressant.

3780 Il y a eu donc, plusieurs entretiens avec les animateurs de la contestation dans les négociations et les contestations dans le secteur agricole. Donc, là, en particulier ça a permis d'aller voir un petit peu comment le secteur agricole avait géré ça entre les niveaux.

3785 Donc, là, c'est vraiment un travail qualitatif avec les gens qui ont répondu aux questions. Donc, ça a duré des heures. Et puis il y a eu toute l'enquête purement sur les comités de citoyens. Et puis là, à chaque fois, de longues rencontres. Voilà.

PAR LE PRÉSIDENT :

3790

Quantitativement, est-ce que vous êtes à même de pouvoir dire : on a rencontré dix (10), cent (100), deux cents (200) mille (1 000) personnes?

PAR M. YANN FOURNIS :

3795

Non. On aimerait pouvoir rencontrer mille (1 000). Je n'ai pas le chiffre en tête, mais c'est plusieurs dizaines. Une douzaine? C'est ça, voilà.

PAR LE PRÉSIDENT :

3800

Merci. Puis pour l'autre volet de votre question, vous comprendrez qu'on est à l'étape encore du travail. Alors, à la lumière de l'analyse, vous verrez de quelle façon on pourra éventuellement disposer, tout en vous rappelant, comme je vous l'ai déjà souligné, que si vous souhaitez venir exprimer vos préoccupations à ce sujet-là, de toujours venir en deuxième partie puis de l'étayer dans ce que vous allez nous présenter comme mémoire.

3805

Alors, je vous inviterais à aborder votre deuxième question.

PAR M. RICHARD CHARTIER :

3810

J'ai compris ce volet-là, Monsieur le président, depuis le début, j'ai compris ce volet-là. Je suis resté sur ma soif. Donc, dans mon mémoire je vais pouvoir me défouler, à moins que mon crayon manque d'encre.

PAR LE PRÉSIDENT :

3815

Puis le plus tôt vous allez pouvoir nous l'envoyer dans le cadre de la programmation puis de la préparation, en quelque sorte, de notre deuxième partie, on va pouvoir en prendre connaissance, puis là on va pouvoir avoir le temps d'échanger avec vous. Là, ça va être à nous autres de poser les questions.

3820

PAR M. RICHARD CHARTIER :

Oui, il n'y a pas de problème. De toute façon, je ne travaille pas du neuf (9 h) à cinq (5 h), Monsieur le président. Je n'ai pas d'heure, je vais finir ce que j'ai à terminer. Ma deuxième question, Monsieur le président, très rapide.

3825

PAR LE PRÉSIDENT :

3830

S'il vous plaît.

PAR M. RICHARD CHARTIER :

3835

Ma deuxième question. Malheureusement, elle ne touche pas l'acceptabilité sociale, mais peut-être aussi l'acceptabilité de bien comprendre, Monsieur le président. Seize (16) puits au Québec, Monsieur le président, ça a été déclaré dénoncé par monsieur Breton et madame Ouellet, seize (16) puits au Québec ont été fracturés, Monsieur le président, sans permis. J'aimerais savoir si le ministère est pour nous fournir des documents là-dessus et s'il y a eu des poursuites et si les délinquants, ils les connaissent.

3840

PAR LE PRÉSIDENT :

3845

Alors, la question est à soumettre aux gens du ministère des Ressources naturelles. Alors, est-ce que vous à même de pouvoir apporter des éléments d'information à monsieur Chartier, à ce sujet?

PAR M. PASCAL PERRON :

3850

Je n'ai pas la compilation des informations en lien avec les puits qui auraient eu des travaux d'effectués sans les permis afférents. L'information est toute à fait disponible, par contre, mais il faudrait procéder à une compilation de cette information-là puis vérifier les suivis administratifs qui ont pu être faits et afférents.

3855

PAR LE PRÉSIDENT :

3860

Alors, s'il vous plaît, en fonction d'un dépôt de documents éventuels. Alors, les gens du ministère des Ressources naturelles vont aller aux nouvelles puis la réponse va être déposée dans le cadre des documents d'information de la Commission.

PAR M. RICHARD CHARTIER :

Merci.

3865

PAR LE PRÉSIDENT :

Alors, je vous remercie, Monsieur Chartier, pour ce qui est de vos questions. Un élément d'information complémentaire de la part de monsieur Patry?

PAR M. RENAUD PATRY :

3870

À vrai dire, c'est plus pour spécifier. La question comme telle, c'est pour vérifier s'il y a eu des opérations de fracturation sans permis, c'est ce que je comprends?

PAR M. RICHARD CHARTIER :

3875

Non. Martine Ouellet et monsieur Breton, il a été clair qu'il y avait eu, ils avaient dénoncé dans les journaux, j'ai les coupures, je peux les fournir, Monsieur le président, qu'il y avait seize (16) puits qui avaient été fracturés au Québec sans permis.

PAR LE PRÉSIDENT :

3880

O.K. Alors, écoutez, je vous invite peut-être à déposer la documentation à madame Harvey à l'arrière. Vous faites référence à de la revue de presse?

PAR M. RICHARD CHARTIER :

3885

Oui. Exactement.

PAR LE PRÉSIDENT :

3890

Alors, écoutez, on fera le relais aux gens du ministère des Ressources naturelles et ils feront leurs recherches.

PAR M. RICHARD CHARTIER :

3895

Parfait. Merci beaucoup.

PAR LE PRÉSIDENT :

3900

Merci, Monsieur Chartier. Alors, j'inviterais maintenant, Monsieur Gérard Montpetit, s'il vous plaît, à venir poser ses questions. Apparemment, monsieur Montpetit a quitté. Et monsieur Guy Drudi, s'il vous plaît, de venir poser ses questions.

3905

Alors, la liste est épuisée, mais la Commission elle, avait déjà certaines questions qu'elle voulait soumettre aux différentes personnes qui sont présentes cet après-midi. Alors, j'inviterais madame Grandbois, s'il vous plaît, à soumettre sa question.

PAR LA COMMISSAIRE :

3910

Une question assez générale pour vous, Monsieur Fournis, j'aimerais tout simplement revenir. Pourriez-vous nous dire – vous nous avez présenté votre définition de ce qu'était l'acceptabilité sociale au début, une définition quand même assez longue, avec plusieurs éléments – pourriez-vous nous dire, est-ce que cette définition-là est différente de la définition qu'on utilise habituellement? Si oui, ce serait où, à quel niveau avez-vous jugé bon de faire des précisions ou de vous différencier des définitions ou du concept qu'on peut retrouver plus généralement?

3915

PAR M. YANN FOURNIS :

3920

Donc, on pourrait en parler des heures. Mais en deux minutes... en fait, oui. Bien, d'ailleurs, franchement, on est malheureux. On a déjà testé cette définition puis on sait qu'elle est très abstraite. Donc, on est malheureux qu'elle ne parle pas plus aux gens. Mais donc, effectivement, c'est comme ça que... procédons de bonne foi, puis disons ce qu'on a voulu faire puis pourquoi est-ce qu'on a été obligés de faire ça.

3925

C'est qu'en fait, historiquement, les premières enquêtes qui ont essayé de documenter de manière systématique l'acceptabilité ont utilisé les sondages. Donc, là, dans ce cadre-là, on va examiner les représentations. Ensuite, on s'est rendu compte que ça ne marchait pas, que ce n'était pas suffisant. Donc, les sondages nationaux ne permettent pas de prévoir, en particulier pour les parcs éoliens, le succès de projets locaux.

3930

Donc, voilà pourquoi est-ce qu'il y a donc cette idée d'une évaluation d'un projet sociotechnique. Ça, c'est la première étape. Lorsqu'on s'intéresse à l'acceptabilité, on s'intéresse à ce que pensent les gens d'un projet. Sauf qu'on sait que lorsqu'on commence à travailler, on se rend assez vite compte que les projets viennent en fonction de certains paramètres politiques.

3935

Donc, en gros, pour le dire très vite, un projet, un même projet technique n'est pas appliqué de la même manière en Allemagne, en Grèce et au Québec, parce que le cadre juridique n'est pas le même, parce qu'il y a un ensemble de négociations entre les acteurs qui font que le cadre juridique, enfin le cadre juridique, politique, les rapports entre les acteurs, donc on a été obligé de rajouter la gouvernance.

3940

Donc, la gouvernance, ça veut dire la diversité des échelles et puis l'arrangement qu'on a entre les acteurs. Par exemple, la France serait un cas beaucoup plus centralisé que l'Allemagne, et cetera, et cetera. Et une fois qu'on a dit ça, bien, on regarde que malgré tout, les parcs éoliens, il continue à y avoir des contestations. Et dans ce cadre-là, on peut constater que : ah! La contestation n'est pas la même suivant les territoires. Et là, on est obligé d'intégrer la trajectoire de chaque territoire, et voilà.

3945

3950 Et donc, on se retrouve avec une complexification croissante de la notion, de la définition
qu'on peut en donner. Puis c'est peut-être, si j'avais un mot pour cette définition, c'est que c'est fait
pour être une notion carrefour. C'est-à-dire pour ouvrir la voie des échanges entre les différents
niveaux. Par contre, l'inconvénient c'est que c'est donc, par définition, une définition composite
avec plein, plein de choses dedans. Mais normalement, bon, ça a un petit côté couteau suisse, on
doit pouvoir faire pas mal de choses avec. Voilà.

3955

PAR LA COMMISSAIRE :

Merci.

3960

MOT DE LA FIN

PAR LE PRÉSIDENT :

3965

Alors, c'est ce qui conclut les travaux pour aujourd'hui. Alors, c'est ainsi que se termine notre
première semaine de la première partie de l'audience publique. Je vous invite à participer à la
deuxième semaine des travaux de la Commission qui débutera mardi prochain le 8 avril à treize
heures (13 h). Les séances auront lieu aux mêmes endroits et seront diffusées en modes audio et
vidéo à partir du site Web du Bureau d'audiences publiques. Il sera également toujours possible de
poser des questions par courriel.

3970

Nous accordons toutefois, comme on l'a déjà signalé, priorité aux questions des personnes
inscrites aux registres dans les salles, ici, à Saint-Hyacinthe, à Bécancour et à Saint-Agapit. Alors,
je me permettrai de détailler la programmation de la semaine prochaine.

3975

Pour mardi en après-midi, nous allons parler, le thème sera : *Le scénario de développement
et les risques*. Nous allons plus précisément traiter des risques technologiques par une
présentation de monsieur Jean-Paul Lacoursière, mardi après-midi, le 8 avril à treize heures (13 h).
Suivra dans la séance de mardi à dix-neuf heures (19 h), le thème de la gouvernance et du cadre
réglementaire, qui portera sur la responsabilité des différentes instances, provinciales, régionales
et municipales et le partage des responsabilités. Nous aurons une présentation qui sera faite par
monsieur Gilles Bonneau de la Commission de protection du territoire agricole, par monsieur
Mathieu Marchand du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et
des Parcs et de monsieur Jean-Philippe Côté du ministère des Affaires municipales.

3980

3985

Pour la séance de mercredi en après-midi, nous allons toujours être sur le thème de la
gouvernance réglementaire. Nous allons surtout traiter de la gouvernance de l'industrie par une

3990 présentation de monsieur Emmanuel Raufflet des HEC de Montréal. Je vous informe également qu'on avait réservé une séance mercredi en soirée dont on ne donnera pas suite, compte tenu de la programmation et des confirmations qu'on a eues.

3995 Je passerai maintenant à la programmation du jeudi, jeudi le 10 avril à treize heures (13 h), nous allons aborder la problématique des gaz à effet de serre par une présentation sur l'évaluation du niveau d'émissions des gaz à effet de serre et l'approche d'évaluation cycle de vie, une présentation de madame Geneviève Martineau, du CIRAI, accompagnée de monsieur Pierre-Olivier Roy de l'École Polytechnique de Montréal.

4000 La séance de jeudi en soirée qui débutera à dix-neuf heures (19 h), qui portera toujours sur la problématique des gaz à effet de serre, qui va nous traiter plus particulièrement du marché du carbone, une présentation qui est prévue par madame Diane Gagnon, du Bureau sur les changements climatiques du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.

4005 Alors, c'est essentiellement la programmation qui nous attend pour la semaine prochaine. Je remercie les personnes ressources, les porte-paroles des ministères, de leur patience, de leur contribution au débat. Merci à l'équipe technique. Je vous remercie beaucoup les présentateurs, Monsieur Fournis. Je remercie les citoyens qui ont contribué, encore là, à bonifier le débat et à nous amener des éléments qui vont alimenter notre analyse.

4010 Alors, je souhaite à tous et à toutes bonne fin de semaine et à mardi prochain, treize heures (13 h). Merci.

4015 _____

SÉANCE AJOURNÉE AU 8 AVRIL 2014 À TREIZE HEURES (13 H)

4020

4025

4030

Je, soussignée, YOLANDE TEASDALE, sténographe officielle, certifiée sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des propos recueillis par moi au moyen du sténomasque, le tout selon la loi.

ET J'AI SIGNÉ :

4035

Yolande Teasdale, s.o.